



Vallée de l'Anglin



Vallée de l'Anglin

Site Natura 2000 n° 52 (FR5400535)

Document d'objectifs

Validé en comité de pilotage le 14 mai 2013

**DREAL Poitou-Charentes
Mai 2013**

Coordination et rédaction

Miguel GAILLED RAT
David OLLIVIER

Vienne Nature

Société de Protection de la Nature et de l'Environnement dans la Vienne

14 rue Jean Moulin – 86240 Fontaine le Comte

Tél. 05 49 88 99 04 - Fax. 05 49 88 98 78

E-mail. vienne.nature@wanadoo.fr

www.vienne-nature.asso.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
FIGURES ET TABLEAUX.....	2
<i>LISTE DES FIGURES</i>	2
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	2
PREAMBULE.....	3
<i>NATURA 2000 : RAPPELS GENERAUX, CONTEXTE</i>	3
<i>LE DOCUMENT D'OBJECTIFS</i>	4
SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'ANGLIN ».....	5
<i>FICHE D'IDENTITE DU SITE</i>	5
<i>DONNEES ADMINISTRATIVES</i>	8
INVENTAIRES BIOLOGIQUES.....	9
<i>HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	10
<i>INVENTAIRE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	14
INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE.....	19
<i>AGRICULTURE</i>	19
<i>SYLVICULTURE</i>	24
<i>GESTION ET ENTRETIEN DE L'ANGLIN ET DU SALLERON</i>	27
<i>AUTRES ACTIVITES</i>	27
<i>PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES</i>	30
<i>URBANISME</i>	33
<i>SITE ARCHEOLOGIQUE</i>	33
<i>FONCIER</i>	33
<i>BILAN</i>	36
ANALYSE ECOLOGIQUE.....	37
<i>ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'ANGLIN »</i>	37
<i>HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES</i>	41
OBJECTIFS DE CONSERVATION.....	42
<i>SYNTHESE DES ORIENTATIONS DE CONSERVATION A LONG TERME ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	43
<i>HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION</i>	44
PROGRAMMES D'ACTION.....	45
<i>OUTILS CONTRACTUELS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS</i>	45
<i>GENERALITES SUR LE PROGRAMME D'ACTIONS</i>	45
<i>LISTE DES ACTIONS</i>	47
<i>CALENDRIER PREVISIONNEL</i>	49
<i>GENERALITES SUR LES MESURES CONTRACTUELLES</i>	50
FICHES ACTIONS.....	52
BIBLIOGRAPHIE.....	131
ANNEXES.....	132
<i>ANNEXE 1. CHARTE NATURA 2000</i>	133
<i>ANNEXE 2. CALENDRIER DES PROSPECTIONS NATURALISTES</i>	134
<i>ANNEXE 3. ENGAGEMENTS UNITAIRES DE LA MAET VALLEE DE L'ANGLIN</i>	135
<i>ANNEXE 4. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	136
<i>ANNEXE 5. DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE</i>	161

FIGURES ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	7
Figure 2. Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	13
Figure 3. Localisation des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	18
Figure 4. Localisation des activités agricoles sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).....	22
Figure 5. Localisation des exploitants agricoles et particuliers ayant une activité agricole sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).....	23
Figure 6. Périmètre éligible à la MAET « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe ».....	24
Figure 7. Localisation des zones forestières sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	26
Figure 8. Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	29
Figure 9. Localisation des zonages réglementaires et environnementaux sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	32
Figure 10. Localisation des zonages du Plan Local d'Urbanisme d'Angles-sur-l'Anglin.....	34
Figure 11. Localisation des propriétaires sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	35
Figure 12. Evolution des effectifs hivernaux de chauves-souris de la grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin).....	37

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Données administratives du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	8
Tableau 2. Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site.....	9
Tableau 3. Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	11
Tableau 4. Bilan des groupes taxonomiques inventoriés sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	15
Tableau 5. Liste des espèces animales d'intérêt communautaire présentes justifiant la désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».....	17
Tableau 6. Type de pratique agricole sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).....	20
Tableau 7. Type de culture agricole inventoriée sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).....	21
Tableau 8. Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).....	36
Tableau 9. Description des enjeux de conservation par entité écologique.....	40
Tableau 10. Hiérarchisation des enjeux écologiques et facteurs d'influence.....	41

PREAMBULE

NATURA 2000 : RAPPELS GENERAUX, CONTEXTE

NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares à l'échelle européenne dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 106 sites pour les deux directives (DG ENV, 2012) soit 17,5 % du territoire européen :

- 22 594 sites en SIC (Site d'intérêt communautaire) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha.
- 5 347 sites en ZPS (Zone de Protection Spéciale) au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1752 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6 895 604 ha hors domaine marin qui représente 4 071 255 ha (données MNHN, mai 2011).

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,5 % de la surface terrestre de la France, soit 4 664 215 ha,
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 350 914 ha.

NATURA 2000 EN POITOU-CHARENTES

En Poitou-Charentes, le réseau Natura 2000 comprend 84 sites terrestres, représentant 12,86 % du territoire régional soit 334 129 ha. (données MNHN, mai 2011).

- 60 sites SIC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 6,75 % de la surface terrestre de la région, soit 175 288 ha,
- 24 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 9,51 % de la surface terrestre de la région, soit 247 118 ha.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Pour mettre en place cette gestion durable de la biodiversité sur les sites du réseau Natura 2000, la France s'est dotée d'un outil : le **Document d'objectifs (Docob)**. Ce document est un plan de gestion concerté, réalisé en associant les acteurs socio-économiques (habitants, élus, représentants socioprofessionnels, etc.) concernés par chacun des sites. Il présente :

- L'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.
- Les activités économiques et sociales du site.
- Les enjeux biologiques, les enjeux socio-économiques.
- Les objectifs et les mesures de gestion durable envisageables.
- L'évaluation du coût de ces actions.
- L'instauration d'un système de suivi de l'état de conservation des habitats du site.

Les mesures ou actions du DOCOB, sont mises en œuvre essentiellement dans le cadre de contrats ou de chartes, basés sur le volontariat, ou en application des dispositions législatives et réglementaires (ex : réserves naturelles, Arrêté de protection de biotope, etc.).

Les services de l'Etat (Préfecture, DREAL et DDT) désignent un **opérateur local**, qui est responsable de l'élaboration du document d'objectifs. L'opérateur est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet.

Un **Comité de pilotage**, regroupant les partenaires concernés par la gestion du site a pour rôle, sous la responsabilité de l'Etat, de valider les différentes étapes de la concertation et à terme le document d'objectifs.

Une fois validé par le Comité de pilotage et approuvé par le Préfet, les actions définies dans le document d'objectifs sont mises en œuvre en y associant toujours régulièrement le comité de pilotage et plus largement les acteurs locaux en fonction des thématiques.

SITE NATURA 2000
« VALLEE DE L'ANGLIN »

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel

Site Natura 2000 Vallée de l'Anglin

Désignation

ZSC au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, sous le numéro FR5400535, par arrêté du 13 avril 2007.

Localisation

Département de la Vienne, région Poitou-Charentes

Communes concernées

Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre de Maillé et Béthines.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000

568 ha au titre de la Directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE

Président du comité de pilotage pendant la période de l'élaboration du docob

Secrétaire général de la préfecture de la Vienne

Préfet coordonnateur

Préfet de la Vienne

Structure porteuse

DREAL Poitou-Charentes – 15 rue Arthur RANC – B.P. 60 539 – 86020 POITIERS CEDEX

Opérateur

Vienne Nature – 14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE-LE-COMTE

Prestataire technique

Inventaire ornithologique : LPO Vienne – 389 Avenue de Nantes – 86000 POITIERS

Inventaire piscicole : Fédération Départementale des Associations Agréées de la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vienne - 4 rue Caroline Aigle - 86000 POITIERS

Groupes de travail

Agriculture, forêt, rivière

Intérêt du site

La Vallée de l'Anglin entaille un plateau calcaire corallien et présente une mosaïque de milieux remarquables comme de hautes falaises calcaires qui constituent les plus hautes de la région Poitou-Charentes. Sur leurs flancs s'ouvrent de nombreuses grottes naturelles et sur les rebords du plateau, des pelouses xérophiles et mésophiles ainsi que des boisements thermophiles de chênes pubescents sont installés. Beaucoup de ces milieux abritent des groupements végétaux rares et originaux qui structurent des habitats naturels considérés comme gravement menacés en Europe, ce qui confère au site une importance communautaire. Cet intérêt est renforcé par la présence de populations importantes et diversifiées (16 espèces) de chauves-souris qui utilisent les grottes pour hiberner ou se reproduire et exploitent les milieux environnants (bois, prairies) pour se nourrir. Parmi ces espèces, on peut citer le très rare *Rhinolophe euryale* qui occupe une des cavités naturelles en période estivale.

De plus, les eaux de l'Anglin permettent le maintien d'une végétation aquatique variée sous forme d'herbiers diversifiés, sources d'abris et de nourriture pour de multiples espèces aquatiques.

Localisation

D'une superficie de 568 ha, le site Natura 2000 n° 52 (FR5400535) « Vallée de l'Anglin » est situé à l'est du département de la Vienne (86). Le site est composé de 2 entités géographiques qui n'ont pas de lien entre elles.

La première entité et la plus importante (500 ha) englobe la vallée de l'Anglin et est localisée sur les communes de Angles-sur-l'Anglin et Saint-Pierre-de-Maillé. Elle correspond à la partie aval de l'Anglin, 10 km avant sa confluence avec la Gartempe.

L'autre entité géographique (68 ha) concerne une petite partie (aval) de la vallée du Salleron coulant dans le département de la Vienne sur la commune de Béthines. Cette partie aurait du logiquement intégrer un autre site Natura 2000 : la Vallée du Salleron (FR5400467), dont le document d'objectifs a été validé en 2011.

En région Centre, il existe un site Natura 2000 intitulé « Vallée de l'Anglin et affluents » (FR2400535) d'une superficie de 4139 ha qui prend en compte les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de cette vallée. L'animation du document d'objectifs de ce site est réalisée par le Parc régional de la Brenne (<http://www.parc-naturel-brenne.fr/fr/telechargements/category/11-vallee-de-l-anglin-et-affluents>).

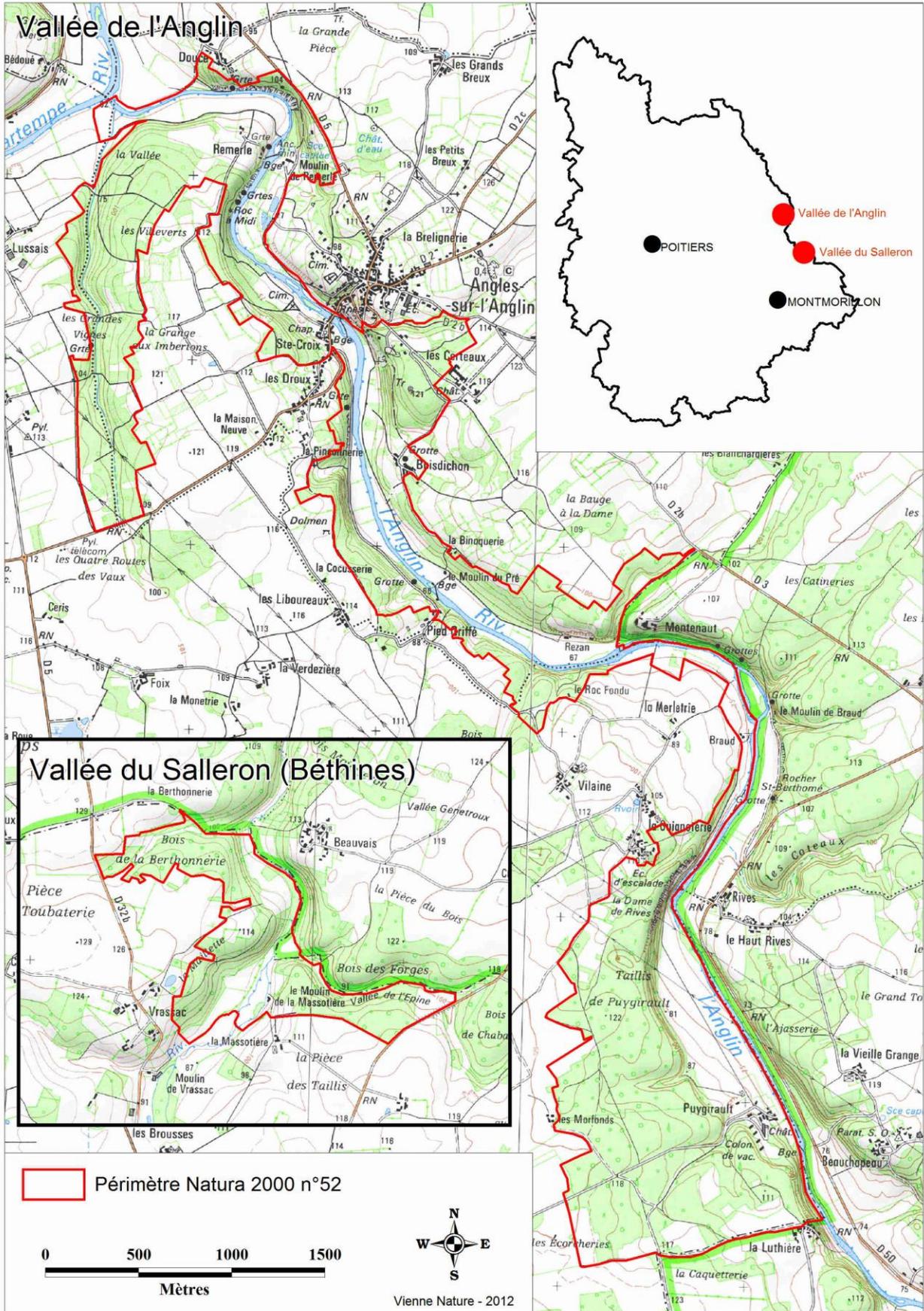


Figure 1. Localisation du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

DONNEES ADMINISTRATIVES

Ce site est localisé sur les communes d'Angles-sur-l'Anglin, de Saint-Pierre-de-Maillé et de Béthines. Au sein du périmètre du site, 250 propriétaires dont la commune d'Angles-sur-l'Anglin ont été recensés : 2 possèdent plus de 40 ha, 3 entre 20 et 30 ha et 3 entre 10 et 20 ha.

Le site de Béthines présente une situation particulière puisqu'une grande partie de la surface concernée par le site était la propriété de la SAFER en attente d'une réattribution.

Tableau 1. Données administratives du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

Types	Données administratives	Chiffre	Qualification	Origine des données Structures ressources
Zonages administratifs	Région	1	Poitou-Charentes	
	Département	1	Vienne (86)	
	Pays	2	Pays des Vals de Gartempe et Creuse Pays Montmorillonais	
	Communauté de communes	2	CC des Vals de Gartempe et Creuse CC du Montmorillonais	
	Communes	3	Angles-sur-l'Anglin Saint-Pierre-de-Maillé Béthines	
Démographie commune	Habitants	393 924 484	Angles-sur-l'Anglin Saint-Pierre-de-Maillé Béthines	http://www.communes.com
Foncier	Privé	250		Cadastre
Zonages environnementaux	Parcs nationaux	0		DREAL Poitou-Charentes
	Parcs naturels régionaux	0		
	Réserves naturelles (RNN, RNR)	0		
	ENS	1	Grotte de Boisdichon	Schéma des ENS de la Vienne (Conseil Général)
	APPB	1	Les Certeaux (1,07 ha)	DREAL Poitou-Charentes
	ZNIEFF	5	La Guignoterie (n°579) Boisdichon (n°705) Les Droux (n°706) Coteau de Sainte Croix (n°306) Vallée de l'Anglin (n°892)	
	Sites classés	1	Vallée de l'Anglin (n° sc100)	
	Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	2	2 sites inscrits : - Village et vallée de l'Anglin (SI98) - Site d'Angles-sur-l'Anglin (SI137)	DREAL Poitou-Charentes
Plans/Programmes/ Politiques territoriales	SDAGE	1	Loire-Bretagne	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	SAGE	0		
	Autres informations : schémas des carrières, éoliens....			

INVENTAIRES BIOLOGIQUES

La directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, dite directive « Habitats », adoptée le 21 mai 1992, concerne « *la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore* ». L'annexe I de cette directive liste les « *types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation* » (nom des futurs sites Natura 2000) et l'annexe II liste quant à elle « *les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation* ».

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n° 52 (FR5400535) « Vallée de l'Anglin », des inventaires biologiques ont été menés sur une année, de janvier 2007 à janvier 2008, lors de 32 journées correspondant à 55 hommes/jour (Annexe 2) pour recenser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Les méthodologies, les résultats complets de ces inventaires et la description de chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire ont fait l'objet d'un rapport en 2008 (Vienne Nature, 2008). En ce qui concerne les espèces ayant fait l'objet de suivi (chiroptères) ou de recherches depuis 2008, une mise à jour des informations a été prise en compte dans le cadre de ce bilan.

Tableau 2. Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats de l'annexe I de la directive 92/43	12	Eaux calmes : 1 ; Eaux courantes : 1 ; Pelouses calcicoles sèches : 3 ; Prairies : 2 ; Forêts : 3 ; Falaises calcaires : 1 ; Grottes naturelles : 1	Vienne Nature
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	19	8 chiroptères, 1 rongeur, 4 poissons, 1 reptile, 1 amphibiens, 2 libellules, 1 coléoptère et 1 mollusque	Vienne Nature
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 ZSC	15	Dont 2 nicheurs certains, 3 nicheurs probables et 6 nicheurs possibles et 2 migrateurs (et 2 sans statut)	LPO Vienne
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	30	16 chiroptères, 1 rongeur, 4 reptiles, 4 amphibiens, 2 libellules, 2 lépidoptères et 1 mollusque	Vienne Nature
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	7	1 carnivore, 2 poissons, 2 amphibiens et 1 mollusque	Vienne Nature
Les autres habitats naturels	29	Valeur patrimoniale régionale : 2 moyennes, 19 faibles	Vienne Nature
Les autres espèces végétales	358	8 espèces patrimoniales : Protection régionale (1), liste rouge régionale (5), espèces déterminantes (7) (Vienne et Poitou-Charentes)	Vienne Nature
Les autres espèces animales	192	Dont 67 espèces protégées sur le plan national	Vienne Nature
Les autres espèces animales chassées	6	2 carnivores, 2 artiodactyles, 1 rongeur, 1 lagomorphe	Vienne Nature
Les autres espèces animales pêchées	15	15 poissons	FD de Pêche 86 et LOGRAMI

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les habitats naturels localisés sur la zone d'étude ont été caractérisés par la réalisation de **relevés phytosociologiques** selon la méthode du coefficient d'abondance-dominance de J. Braun-Blanquet au sein de quadrats représentatifs des habitats.

Les prospections ont permis d'identifier 41 types d'habitats naturels (ou groupe) sur le site d'étude dont **12 habitats naturels inscrits à l'Annexe 1** de la Directive européenne « Habitat-faune-Flore » (Tableau 3 ; Annexe 3) représentant **20 %** de la superficie du site (111,95 ha). Cette annexe liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ». Deux de ces habitats sont inscrits comme prioritaires : Forêts alluviales (91E0*) et Forêt de pentes (9180*). Il s'agit d'habitats en danger de disparition pour lesquels la Communauté porte une responsabilité particulière pour sa préservation. Les grottes naturelles, au nombre de 15 au sein du périmètre, ont un rôle majeur pour la conservation des espèces et plus particulièrement des Chiroptères. La localisation des habitats naturels inscrits à l'annexe I est présentée en figure 2.

L'état de conservation des habitats naturels a été évalué en s'appuyant sur l'analyse de leur composition spécifique actuelle par rapport à une composition spécifique de référence, de leur organisation structurale (présence de différentes strates, mosaïque de cortège d'espèces...), des conditions du milieu dans lequel ils se développent (relief, niveau d'eau, modification du régime hydrique, exposition, remise en lumière suite à une coupe à blanc...) et des menaces qui semblent peser sur ces habitats.

L'état de conservation d'un habitat se caractérise donc par l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que le maintien de ses espèces typiques.

Enfin, la valeur patrimoniale régionale est issue d'un travail collectif des botanistes régionaux membres des associations de Poitou-Charentes Nature, qui s'est concrétisé par la publication du Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes¹. Cette Valeur Patrimoniale Régionale fait la synthèse des critères de rareté et de menaces à l'échelle du Poitou-Charentes.

¹ Poitou-Charentes Nature ; Terrisse J. (coord. éd), 2006. *Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 68 p.

Tableau 3. Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

Groupe d'habitat	Habitats naturels	Code Natura 2000	Statut européen	Surface en ha	% du site	Exigences écologiques	Etat de conservation	Valeur patrimoniale Régionale	Principes de gestion
Eaux stagnantes	Mare avec végétation enracinée flottante	3150	C	2 mares	-	Végétation aquatique se développant sur les eaux stagnantes	Défavorable	Elevée	- Maintien des conditions hydriques naturelles - Maintien de milieux ouverts
Eaux courantes	Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i>	3260	C	-	-	Végétation aquatique se développant sur les zones de courant et de faible profondeur	Favorable	Très élevée	- Maintien des conditions hydriques naturelles - Maintien de la qualité de l'eau
Fourrés et pelouses calcicoles sèches	Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouses calcaires	5130	C	0,57	0,10	Se développent sur des sols calcaires	Défavorable	Elevée	- Maintien de milieux ouverts
	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	6110	P	0,08	0,01	Se développent sur des sols superficiels issus de la dégradation de la roche mère	Favorable	Elevée	- Préserver les corniches du piétinement lié à la surfréquentation
	Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>	6210	C	3,33 (+ 0,10 hors site)	0,59	Se développent sur des sols calcaires squelettiques	Favorable	Elevée	- Conserver la nature et la structure du sol
	Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	6210	C	13,60 (+ 3,64 hors site)	2,39	Se développent sur des sols calcaires	Défavorable	Elevée	- Limiter la colonisation par les ligneux - Conserver la nature et la structure du sol
Prairies	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires	6430	C	1,54	0,27	Se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement	Défavorable	Très élevée	- Maintien des conditions hydriques naturelles - Maintien de la qualité de l'eau
	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	C	57,39 (+ 27,48 hors site)	10,10	Se développent sur des sols moyens à pauvres non labourés et fertilisés	Défavorable	Moyenne	- Maintien de la structure du sol - Conserver une fauche tardive

Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	P	1,91	0,34	Se développent sur des pentes abruptes	Favorable	Assez élevée	- Maintien des conditions fraîches et ombragés - Maintien des chablis et arbres morts
	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0	P	7,94 (+ 0,17 hors site) (+ 15,5 km ripisylve)	1,40	Se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement	Défavorable	Assez élevée	- Maintien des conditions hydriques naturelles - Maintien de la qualité de l'eau
	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0	C	0,28	0,05	Se développent sur des terrasses alluviales hautes irrégulièrement inondées	Défavorable		- Maintien des conditions hydriques naturelles - Maintien de la qualité de l'eau
Falaises calcaires	Végétation des fissures	8210	C	-	-	Se développent dans des conditions thermophiles et éclairées au sein des fissures des falaises	Favorable	Elevée	- Maintien des conditions d'humidité et d'éclairément - Maintien des stations actuelles
Grottes naturelles	Grottes naturelles	8310	C	15 grottes	-	Conditions microclimatiques (températures, humidités) favorables à l'installation des chiroptères	Favorable	Très élevée	- Maintien des conditions d'hygrométrie et de température - Maintien de l'accès aux chiroptères - Assurer la quiétude des sites

Statut européen : P : Prioritaire ; **C** : Communautaire

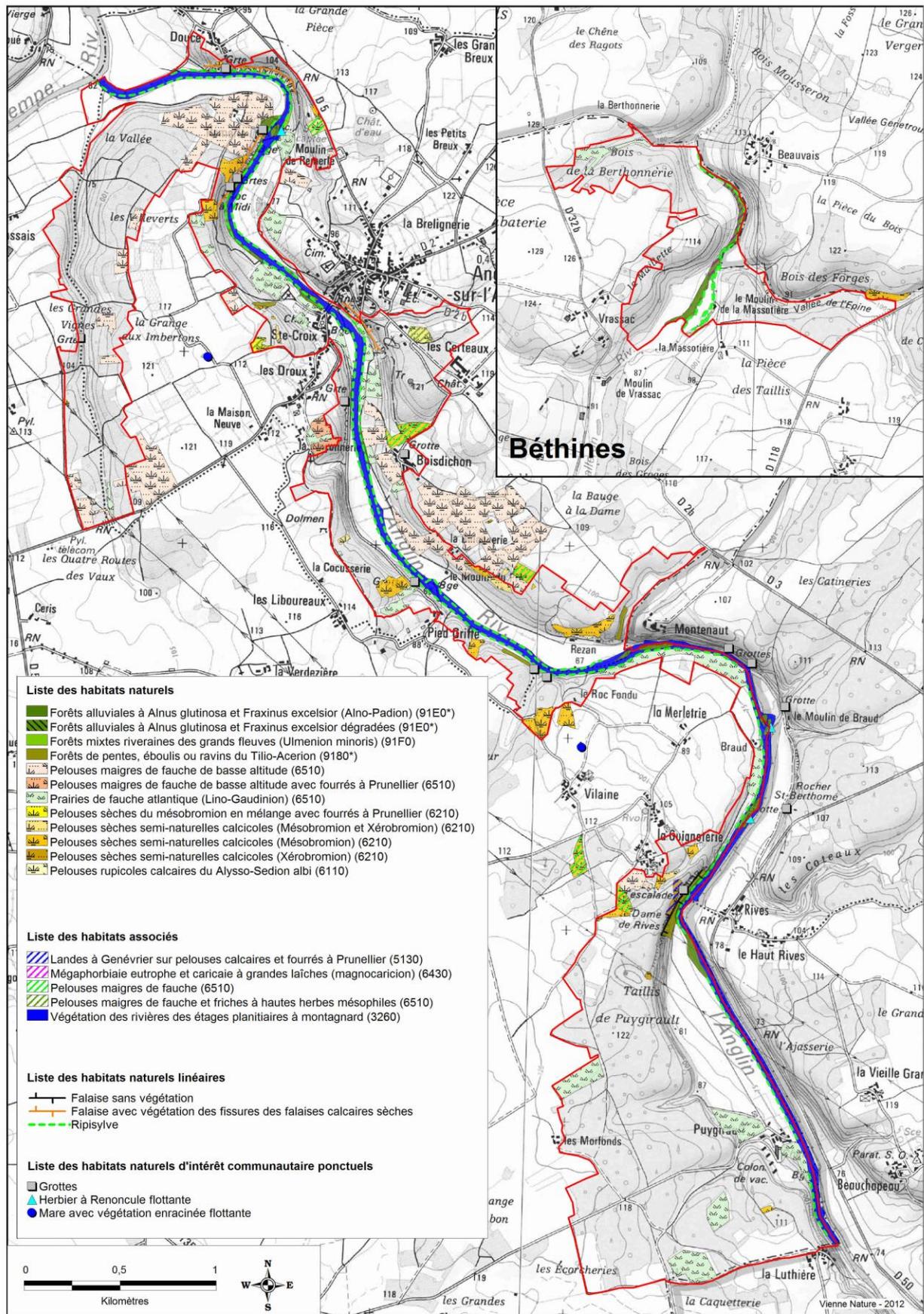


Figure 2. Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».



Forêt alluviale (91E0)
Remerle
(David OLLIVIER)



Pelouse maigre (6510)
Boisdichon
(David OLLIVIER)



Végétation des fissures (8210)
La Guignoterie
(David OLLIVIER)



Pelouse médio-européenne du Xérobromion (6210)
Rézan
(David OLLIVIER)



Grotte naturelle (8310)
Les Droux
(Nicolas TRANCHANT)



Forêt de pente (9180)
Rive
(David OLLIVIER)

INVENTAIRE DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les inventaires faunistiques ont été menés sur 11 groupes taxonomiques permettant d'inventorier 260 espèces dont 103 sont protégées au plan national (48 %) (Tableau 4). A partir de ces inventaires, une évaluation de leur qualité a été définie en fonction des connaissances naturalistes recueillies dans le cadre des prospections (ex : Mammifères : connaissances considérées comme bonnes puisque les inventaires menés ont été suffisamment importants).

Tableau 4. Bilan des groupes taxonomiques inventoriés sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces sur le site	Statut		Protection nationale	Qualité inventaire (connaissance du groupe sur le site)
		Espèces d'intérêt communautaire			
		Annexe II	Annexe IV		
Mammifères	39	9	17	20	Bon
Oiseaux	89	(15 Annexe I Directive Oiseaux)		61	Bon
Reptiles	6	1	4	6	Bon
Amphibiens	8	1	4	8	Très bon
Poissons	19	4		3	Bon
Odonates	25	2	2	2	Bon
Lépidoptères	52		2	2	Bon
Orthoptères	13				Moyen
Coléoptères	1	1			Médiocre
Mollusques aquatiques	6	1	1	1	Moyen
Crustacés	2				Médiocre
Total	260	19	30	103	

Parmi ces 260 espèces animales, **19 sont inscrites à l'Annexe 2 de la Directive européenne « Habitat-Faune-Flore »** (Tableau 5 ; Annexe 4). Cette annexe liste les « espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ». Le site abrite aussi 30 espèces inscrites à l'Annexe 4 de la Directive Habitat et nécessitant une protection stricte. Sur la zone du Salleron, une seule espèce inscrite à l'Annexe II a été observée (Mulette épaisse).

L'intérêt majeur du site pour la faune réside dans la présence de 16 espèces de chauves-souris dont 8 sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat. Cette richesse chiroptérologique est liée à la présence de grottes naturelles qu'elles occupent pour hiberner et/ou pour se reproduire ainsi qu'à la présence d'abondantes zones d'alimentation autour de ces gîtes souterrains. Parmi ces cavités, la grotte de Boisdichon est particulièrement importante pour la conservation des chiroptères, puisqu'elle est occupée tout au long de l'année par des chauves-souris, dont le très rare *Rhinolophe euryale* en été. Cette espèce troglophile est celle, qui, a subi la plus forte régression au cours des cinquante dernières années en France. Le Poitou-Charentes est la région où ce déclin a été le plus marqué.

Bien que concerné seulement par moins de 10 kilomètres, l'Anglin contribue à la richesse et la diversité biologique du site, puisque 9 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat) inféodées aux rivières y ont été observées comme le Castor, la Cistude d'Europe, la Lamproie marine, des libellules, etc.

Par ailleurs, bien que le site ne soit pas désigné au titre de la Directive Oiseaux, 15 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe 1 de cette Directive ont été inventoriées sur le site (source : LPO Vienne, 2007). Ce sont des espèces qui peuvent justifier la désignation de Zones de Protection Spéciales (ZPS).



Grand rhinolophe (1304)
Boisdichon
(Samuel DUCEPT)



Murin à oreilles échanquées (1310)
Boisdichon
(David OLLIVIER)



Cistude (1220)
(Michel BRAMARD)



Chabot (1163)
(Miguel GAILLEDRAT)



Cordulie à corps fin (1041)
(Samuel DUCEPT)



Lucane cerf-volant (1083)
(Miguel GAILLEDRAT)

Tableau 5. Liste des espèces animales d'intérêt communautaire présentes justifiant la désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

Classes	Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000	Statut biologique sur le site	Estimation de la population	Importance du site pour l'espèce	Etat de conservation (FSD ²)	Statut Régionale ³	Principes de gestion
Mammifères	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Hib	Hiver < 20	Moyenne	Bonne	Commun	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation - Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies avec corridors boisés - Maintien des corridors boisés et milieux propices à la chasse - Maintien des boisements de feuillus - Création d'îlots de vieillissement - Proscrire les traitements chimiques - Utilisation pour le bétail de vermifuges peu rémanents pour les insectes coprophages
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Hib	Hiver ≈ 400	Majeure	Bonne	Commun	
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Rep, Chas, Est	Été ≈ 300	Majeure	Bonne	Rare	
	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Hib, Chas	Inconnu	Moyenne	Bonne	Assez commun	
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	Hib	Inconnu	Moyenne	Réduite	Rare	
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Hib	Hiver ≈ 700	Majeure	Bonne	Assez commun	
	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	Hib	Inconnu	Moyenne	Bonne	Assez rare	
	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Hib	Hiver < 300	Majeure	Bonne	Assez commun	
	Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>	1337		Inconnu	Moyenne	Bonne	Assez rare	
Poissons	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	1095	Rep, Mig	Inconnu	Moyenne	Bonne	Assez rare	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la libre circulation piscicole - Maintien de la qualité et de la quantité d'eau - Maintien des zones de reproduction - Maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau
	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	1106	Mig	Inconnu	Faible	Inconnu	Très rare	
	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	1134	Rep	Inconnu	Faible	Inconnu	Assez rare	
	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163	Rep	Inconnu	Faible	Inconnu	Commun	
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	1220		Inconnu	Faible	Bonne	Assez rare	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des habitats favorables à l'espèce
Amphibiens	Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Rep, Est	Inconnu	Faible	Moyenne	Assez rare	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien, gestion et création de mares favorables à sa reproduction - Maintien des corridors biologiques entre les mares
Insectes	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	Rep	> 200	Moyenne	Bonne	Assez rare	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la qualité et de la quantité d'eau - Maintien de la ripisylve
	Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046	Rep	< 30	Moyenne	Moyenne	Rare	
	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Rep	Inconnu	Faible	Moyenne	Très commun	
Mollusques	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	1032	Rep	Inconnu	Faible	Moyenne	Rare	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la qualité et de la quantité d'eau - Maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau - Maintien de la diversité des habitats aquatiques

Hibernation : **Hib** ; Reproduction : **Rep** ; Estivage : **Est** ; Chasse : **Chas** ; Migrateur : **Mig**

² Formulaire Standard de Données

³ Prévost O. et Gailledrat M. (Coords.), 2011. *Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304 p.

Inventaires biologiques

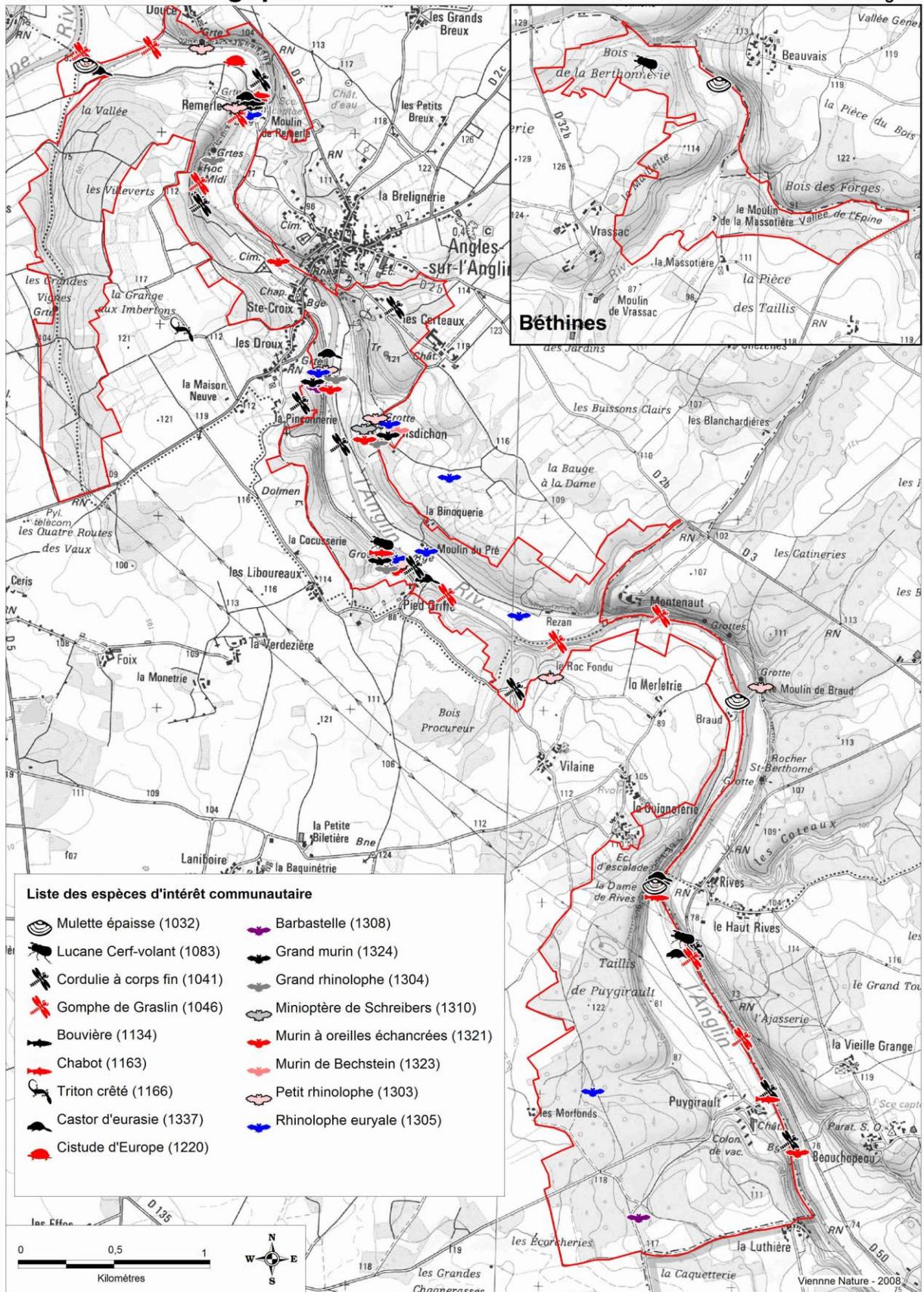


Figure 3. Localisation des espèces animales d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE

Les inventaires socio-économiques ont été réalisés à partir de rencontres individuelles des représentants des communes, des exploitants agricoles, des grands propriétaires et des représentants associatifs.

AGRICULTURE

ANGLES-SUR-L'ANGLIN

L'activité agricole occupe près de 30 % de la surface de cette partie du site Natura 2000 dont environ la moitié est concernée par des prairies ou des surfaces en herbe de type prairie temporaire de fauche. Les grandes cultures absentes du fond de vallée se répartissent sur les plateaux qui encadrent cette dernière. Un total de 13 exploitations (soit 19 exploitants dont certains réunis en GAEC) ont été identifiées sur la partie du périmètre Natura 2000 localisée entre Saint-Pierre-de-Maillé et Angles-sur-l'Anglin. Il apparaît que 3 agriculteurs concernés par ce périmètre Natura 2000 n°52 « Vallée de l'Anglin » le sont aussi par le site Natura 2000 voisin intitulé « Basse Vallée de la Gartempe » (site n°78). La plupart des exploitations agricoles font de la polyculture-élevage avec une surface agricole utile moyenne de 205 ha/exploitation, pour 16 exploitants. Certains sont réunis en GAEC avec une SAU allant de 100 ha à 450 ha/exploitation (GAEC réunissant maximum 3 exploitants). Elles exercent une activité d'élevage bovins (7 exploitations, vaches allaitantes (4), vaches laitières et vaches allaitantes (2), vaches allaitantes et vaches avec engraissement (1)) et d'élevage ovins (3 exploitations). Sur 7 exploitations ayant communiqué leur charge de pâturage, 3 se situent en dessous du seuil de 1,4 UGB, 2 entre 1,4 et 1,8 UGB et 2 sont supérieures à 1,4 UGB (sans plus de précision).

Trois exploitations font uniquement de la céréaliculture avec une surface agricole utile moyenne de 142 ha (allant de 107 ha à 190 ha). Les cultures céréalières et oléo-protéagineuses représentent 5,6 % de la surface du site soit environ 34 hectares, tous types d'exploitations confondus.

Les jachères représentent 28 ha sur le site et 67 ha hors site. Pour ces dernières, la majorité est située au sein du bocage localisé au nord du hameau de Boisdichon et au niveau de la Grange aux Imbertons. La plupart d'entre elles sont sur des terres pauvres, éloignées du reste de l'exploitation ou devenues difficiles d'accès avec les tracteurs modernes. De ce fait, beaucoup sont de vieilles jachères en place parfois depuis plus de 15 ans sans avoir subi de rotation.

Les prairies occupent environ 16% de la surface du site dont la plupart se trouvent en bordure de l'Anglin. Certaines prairies maigres de fauche sur des sols peu profonds et relativement secs parfois en contact avec des pelouses calcicoles peuvent présenter un fort intérêt floristique.

Trois exploitations ont déjà contractualisé un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) et une exploitation une MAE rotationnelle. Les CTE/CAD les plus récents se sont achevés en 2007. Les différentes mesures agri-environnementales qui ont été mises en œuvre dans le cadre des CTE/CAD sont les suivantes :

- localisation pertinente du gel avec maintien du couvert et non broyage printanier,
- mise en place de jachère avifaunistique,
- la mesure agri-environnementale 2001A : Gestion extensive de la prairie par la fauche ou le pâturage (60/40/80) avec entretien des haies adjacentes aux parcelles sous contrat.

Cinq exploitations ont recours à l'irrigation pour leur système de production agricole, essentiellement sur maïs (4) ou maïs semence (1). Une exploitation irrigue aussi pour la levée du

blé et exceptionnellement du tournesol. Une autre exploitation a pour projet de diminuer fortement l'irrigation dans les années à venir suite aux restrictions d'eau de plus en plus fréquentes. Une station de pompage existe dans l'Anglin à l'aplomb du château de Montenault (coté Indre) et 3 sur la Gartempe entre la Haute Varenne et Lussais.

BETHINES

L'activité agricole occupe près de 26 % de la surface de cette partie du site Natura 2000 dont environ la moitié est concernée par des prairies ou des surfaces en herbes de type prairie temporaire de fauche et l'autre moitié par des jachères (9,7 ha).

Deux exploitations ont été identifiées sur la partie du site concernant Béthines. Sur ce secteur, suite à la faillite personnelle d'un propriétaire, la quasi-totalité des terres en SAU a été acquise par la SAFER pour être rétribuée auprès des exploitants agricoles qui en ont fait la demande. Cette réattribution est aujourd'hui réalisée sans que l'on ne connaisse le ou les bénéficiaires. Un agriculteur en élevage biologique d'ovins (<1,4 ha UGB/ha) ayant déjà des terres à proximité s'est porté acquéreur de l'ensemble des terres, dont certaines sont boisées. Cette exploitation a bénéficié de la PHAE/ICHN sur 20 ha.

Tableau 6. Type de pratique agricole sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).

Type de pratique agricole	Site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin »		
	Angles-sur-l'Anglin Saint-Pierre-de-Maillé	Béthines	Total
Polyculture/Elevage	11 exploitations agricoles (17 exploitants)	2 exploitations agricoles (2 exploitants)	19 exploitants agricoles
Céréaliculture	3 exploitations agricoles (4 exploitants)	-	4 exploitants agricoles
Surface agricole	153,7 ha (29 % du site à Angles-St Pierre)	20,2 ha (26 % site à Béthines)	173,9 ha (29 % du site entier)
Prairies	84,8 ha	10,1 ha	94,9 ha
Jachères	28 ha	9,7 ha	37,7 ha
Cultures	35,6 ha	-	
MAE	3 CTE (terminés en 2007) 1 MAE rotationnelle	1 PHAE (ICHN)	

Tableau 7. Type de culture agricole inventoriée sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).

Type de culture	Angles-sur-l'Anglin Saint-Pierre-de-Maillé			Béthines			Hors site
	Surface en ha	Représentativité de la culture dans le site Natura 2000	% de la culture dans l'assolement	Surface en ha	Représentativité de la culture dans le site Natura 2000	% de la culture dans l'assolement	Surface en ha
Céréale / Ray-grass							20,16
Culture	35,60	6,82 %	23,98 %				314,76
Culture / Prairie temporaire							4,49
Jachère	28,00	5,36 %	18,86 %	9,68	12,57 %	48,90 %	67,18
Luzerne							1,53
Prairie	18,29	3,50 %	12,32 %	6,90	8,96 %	34,88 %	
Prairie permanente	52,63	10,08 %	35,46 %	0,19	0,25 %	0,98 %	20,75
Prairie temporaire	4,66	0,89 %	3,14 %	3,02	3,92 %	15,25 %	91,22
Prairie temporaire + de 5 ans	9,26	1,77%	6,24 %				27,58
Total	148,44	28,44 %		19,79	25,70 %		547,68

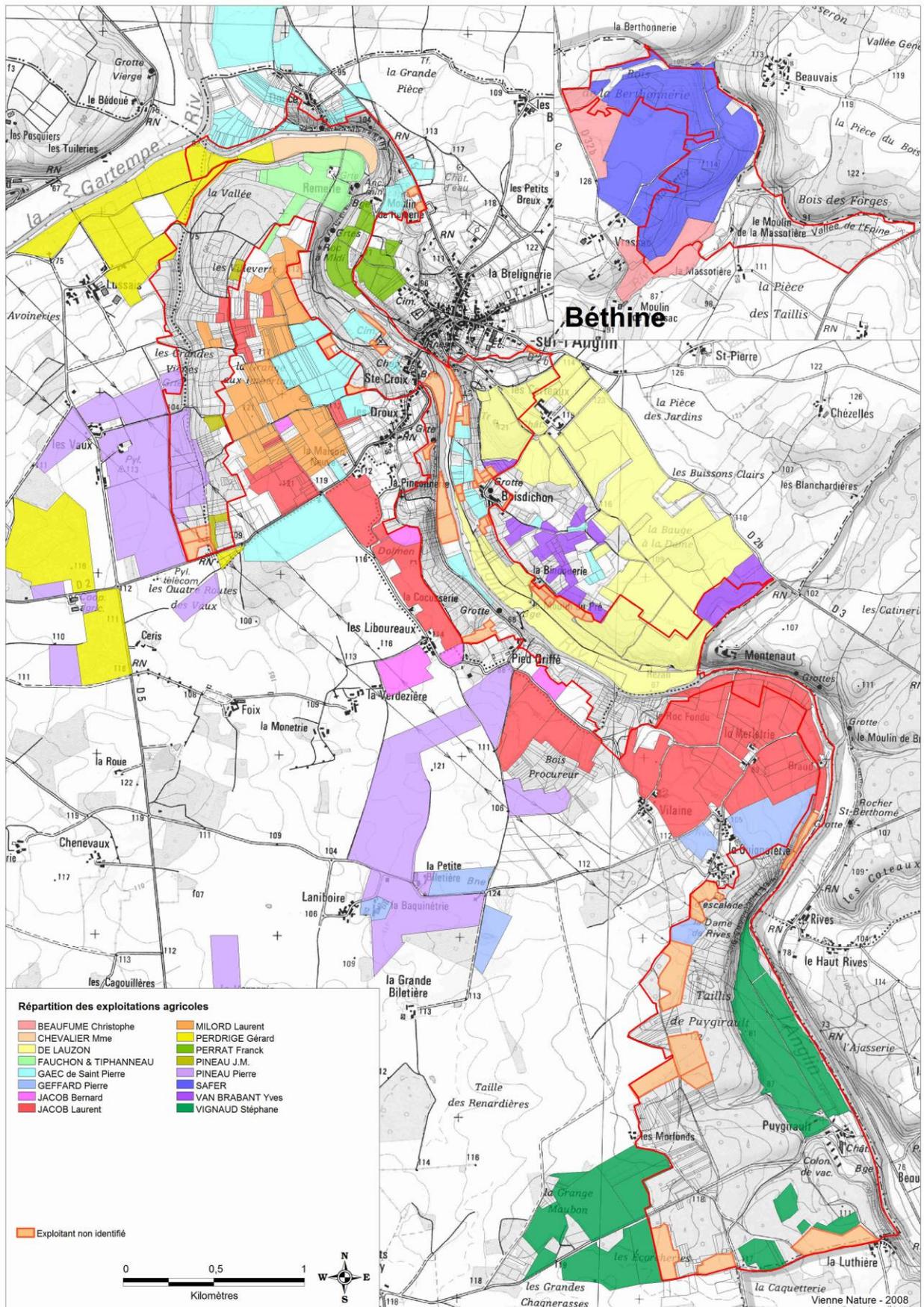


Figure 5. Localisation des exploitants agricoles et particuliers ayant une activité agricole sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).

Depuis 2009, Vienne Nature a élaboré, en concertation avec les acteurs locaux, un projet de Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAET). Cette MAET est présentée en Commission Régionale Agri-Environnementale (CRAE) chaque année et validée par les services de l'état (DDT de la Vienne). L'enjeu de ce projet agroenvironnemental est de contribuer à la préservation de la biodiversité remarquable des sites Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe » et en particulier de leurs habitats naturels d'intérêt communautaire, des chiroptères et de leurs habitats. Le périmètre de la MAET englobe ces deux sites Natura 2000 ainsi que les corridors biologiques permettant des échanges entre les 2 vallées. La superficie du territoire de cette MAET est de 3335 ha (Figure 6).

Douze exploitations se sont engagées dans cette MAET depuis 2009 (140 ha et 8,5 km de linéaire de haie pour un montant de l'ordre de 144 000 €) dont 9 ont des parcelles localisées dans le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin.

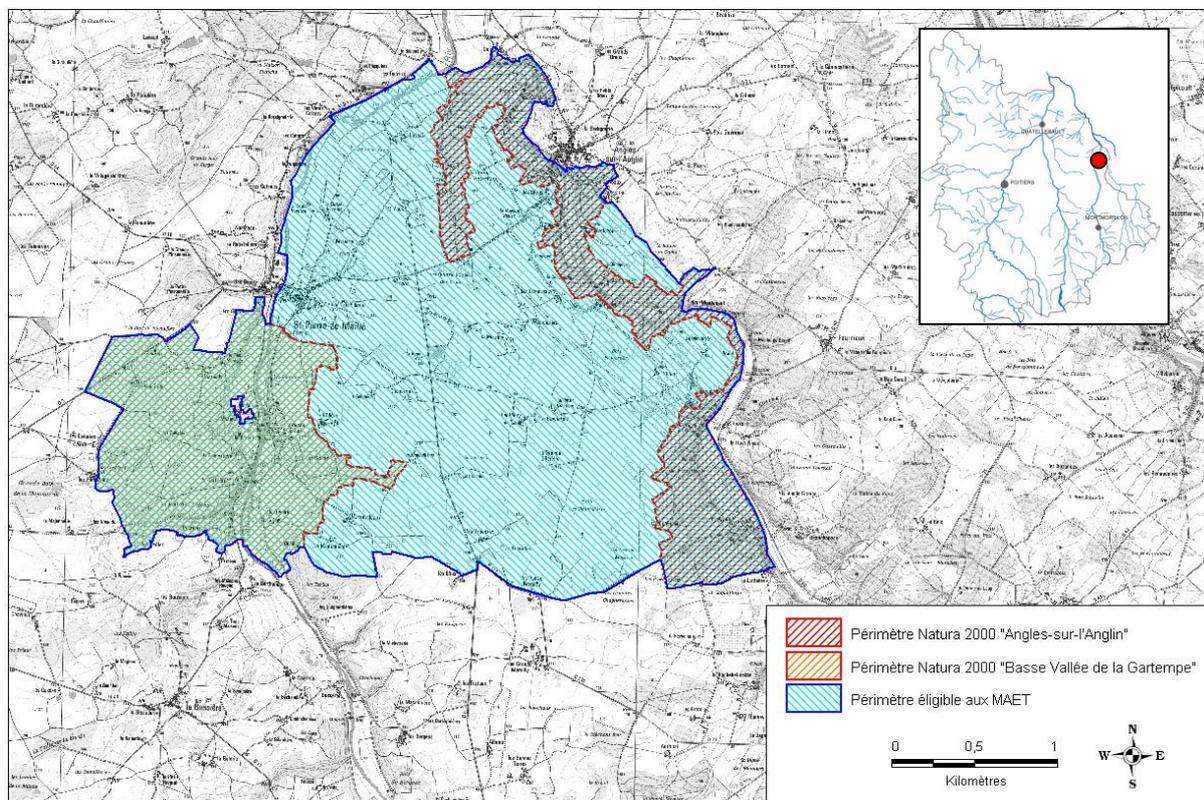


Figure 6. Périmètre éligible à la MAET « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe ».

SYLVICULTURE

Les boisements représentent plus de 57 % (322 ha) de la surface du site Natura 2000 dont 25 ha font l'objet de plan simple de gestion au niveau du lieu-dit de Puygirault. Les peuplements concernés par le plan de gestion sont les suivants : mélange de feuillus-résineux et résineux purs (Pin noir d'Autriche, Cèdre du Liban). Le prélèvement est de 20 stères de bois de chauffage par an. La majorité des boisements inclus dans le site est constituée de feuillus. Ces boisements sont constitués pour la plupart de Chênes pubescents ou de ses hybrides associés dans les situations les plus sèches et de charmes et de frênes en situation de coteau et de bas de vallon. Le Hêtre peut se rencontrer exceptionnellement sur certains de ces coteaux.

Les grands massifs forestiers sont localisés au niveau des lieux-dits la Vallée (proche de Remerle), les Certeaux et Puygirault. Les activités sylvicoles recensées lors des rencontres individuelles sur l'ensemble du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » sont essentiellement liées à la production de bois de chauffage.

A proximité et au sein même du site Natura 2000, on peut noter diverses plantations telles que le Noyer, des résineux (pin noir, pin sylvestre essentiellement) et des Chênes truffiers (en dehors du site).

Sur la commune de Béthines, le Bois des Forges et le Bois de la Berthonnerie sont les deux grands ensembles forestiers qui structurent cette partie du site. Sur ce secteur, suite à la faillite personnelle d'un propriétaire, la moitié de la surface boisée (environ 28 ha) a été acquise par la SAFER en attendant une réattribution.

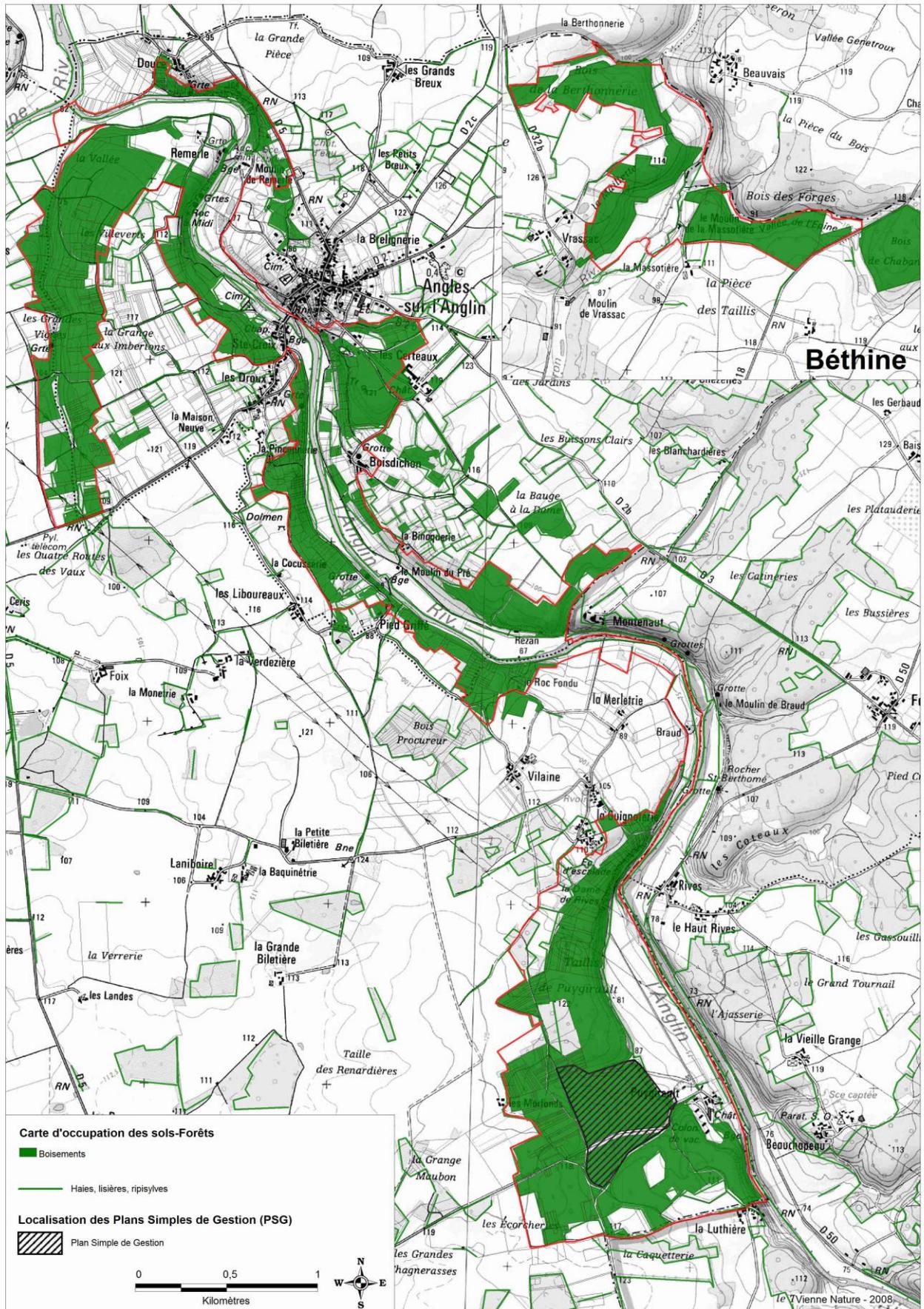


Figure 7. Localisation des zones forestières sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

GESTION ET ENTRETIEN DE L'ANGLIN ET DU SALLERON

Le Syndicat Intercommunal d'étude et d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) a pour missions d'assurer la gestion et la restauration des berges de l'Anglin depuis février 2007. Actuellement, il n'est pas prévu de travaux sur le cours de l'Anglin.

Pour le Salleron, c'est le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonais qui est en charge de l'entretien des berges.

AUTRES ACTIVITES

TOURISME

Le village d'Angles-sur-l'Anglin est classé comme « un des plus beaux villages de France ». De nombreuses activités touristiques sont proposées tout au long de l'année autour de la cité médiévale : artisanales, médiévales, spectacles pyromélodiques, visites guidées du village, ouverture récente d'un centre d'interprétation reconstituant les œuvres pariétales du Roc aux Sorciers. Ces activités touristiques sont essentiellement localisées au niveau du bourg qui accueille près de 15 000 visiteurs chaque année (Source : Office de tourisme Angles-sur-l'Anglin).

Le site de Puygirault, qui appartenait à la commune de Saint-Pierre-de-Maillé, a été vendu à un acquéreur privé. Il est prévu la réalisation d'aménagements permettant l'hébergement du public. Dans le cadre de ces aménagements et de la révision de la carte communale de la commune, une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée par un bureau d'études.

SPELEOLOGIE

Les activités spéléologiques sont essentiellement localisées sur une cavité naturelle : la Grotte de Boisdichon. Elles sont gérées par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles. Sur cette cavité, les activités spéléologiques sont faibles. En accord avec les propriétaires, le CDS a réalisé des aménagements permettant le contrôle des accès à la cavité. Actuellement, cette cavité est fermée par une grille permettant la libre circulation des chauves-souris. Les périodes d'ouverture n'ont pas encore été fixées. Elles auront pour objectif de tenir compte des exigences écologiques des chiroptères fréquentant le site.

CHASSE

Les activités cynégétiques sont gérées par 3 ACCA sur les trois communes concernées.

PECHE

L'Anglin est classé en 2^{ème} catégorie piscicole et accueille des cyprinidés d'eau vive. Sur le site, les activités halieutiques sont gérées par une AAPPMA, « la Libellule » d'Angles-sur-l'Anglin.

Le Salleron est classé en 2^{ème} catégorie et est caractérisé sur sa partie aval par des peuplements cyprini-ésocicole. Sur le Salleron les activités halieutiques sont gérées par une AAPPMA, « la Guerdèche Trimouillaise » de la Trimouille. Des déversements de Truites arc-en-ciel sont réalisés chaque année.

CANOË-KAYAK

Il est possible de louer des canoës-kayak auprès de 2 organismes pour naviguer sur l'Anglin. Ces locations sont possibles auprès de la commune de Saint-Pierre-de-Maillé ou d'un privé à Mérigny dans l'Indre.

RANDONNEE

Il existe 5 circuits de randonnée autour de la commune d'Angles-sur-l'Anglin. Ces sentiers balisés proposent des boucles de 3 à 8 km le long de l'Anglin et sur les coteaux.

ESCALADE

Les falaises de la Guignoterie, localisées en rive gauche de l'Anglin (propriété de la commune de Saint-Pierre-de-Maillé), sont fréquentées par de nombreux adeptes de la discipline. Ce site permet l'accès à 150 voies aménagées sur une hauteur de l'ordre de 30 m. Les voies se terminent avant le sommet de la paroi naturelle, évitant une dégradation des sommets de falaise. A l'entrée du site, un parking et des toilettes ont été installés.

NATURALISTE

Les activités naturalistes ont principalement lieu dans la grotte de Boisdichon où depuis 1996, l'association Vienne Nature réalise, en partenariat avec le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles-sur-l'Anglin, un suivi des populations de chauves-souris présentes dans cette grotte naturelle. Un comptage hivernal (janvier) est réalisé chaque année et un contrôle estival de manière régulière (environ tous les 2 ans).

Activités socio-économiques

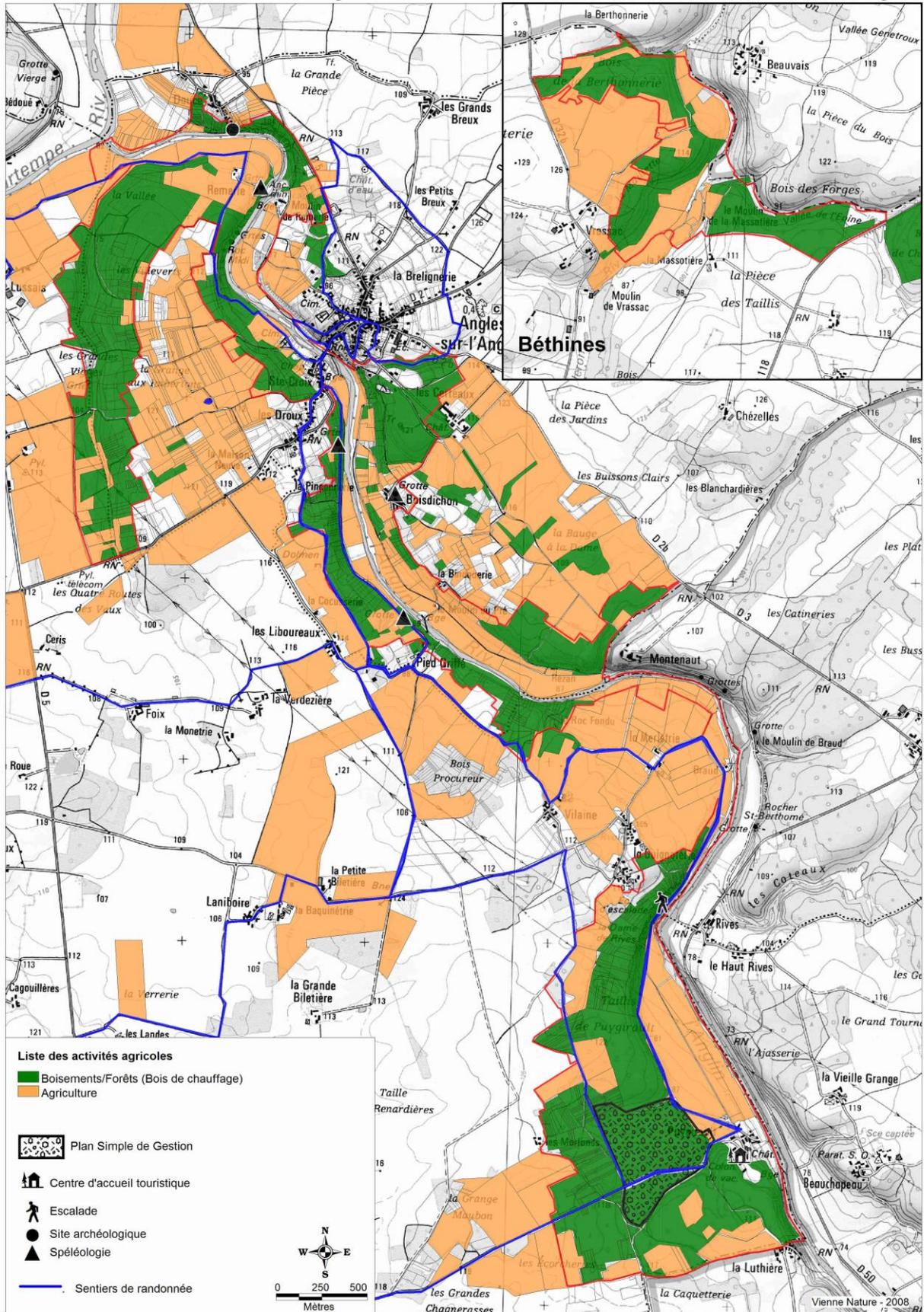


Figure 8. Localisation des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) publié par la Direction Régionale de l'Environnement indique la présence de 4 ZNIEFF qui abritent des espèces animales et végétales patrimoniales ainsi que des habitats naturels patrimoniaux.

- **La Guignoterie** (n°0892-0579) : Ces falaises, qui sont les plus hautes de la région Poitou-Charentes abrite sur 20,32 ha une flore caractéristique et rare au sein des micro-habitats du site. Les pelouses relictuelles du plateau hébergent la Laitue pérenne et la Bugrane Naine ; les pelouses denses sommitales constituent le biotope préféré de la Séslerie, alors que les replats entre les rochers où s'accumule un peu de terre végétale voient fleurir la Campanule à petites fleurs. Les quelques chênes verts confèrent à l'ensemble un caractère méridional très original. L'Orchis singe se développe sur les lisières de la chênaie pubescente. Les pieds de falaise ombragé sont favorables la Laîche digitée, alors que la Véronique des montagnes pousse à proximité de l'Anglin.

- **Boisdichon** (n°0892-0705) : Il s'agit d'une grotte naturelle localisée au sein d'un hameau qui abrite tant en hiver pour leur hibernation, qu'en été pour leur reproduction d'importantes populations de chauves-souris. Chaque hiver, plus de 1500 chauves-souris d'une dizaine d'espèce sont présente alors qu'en été, elle accueille le très rare Rhinolophe euryale.

- **Les Droux** (n°0892-0706) : Il s'agit d'une grotte naturelle localisée en rive gauche de l'Anglin qui abrite en période hivernale des chauves-souris.

- **Coteau de Sainte-Croix** (n°0892-0306) : Localisé en rive gauche de l'Anglin, ce site de 12,6 ha se caractérise principalement par une chênaie-charmaie fraîches abritant 6 espèces floristiques patrimoniales comme la Scilles à deux feuilles et la Doronic faux-plantain.

SITE CLASSE

La Vallée de l'Anglin figure sur la liste des sites classés (N° SC.100) de la confluence avec la Gartempe jusqu'à la limite communale d'Angles-sur-l'Anglin (aussi limite départementale et régionale en rive droite).

SITE INSCRIT

Cette commune comporte aussi deux sites inscrits dont le principal est le site N° SI.98 « Village et vallée de l'Anglin » comprenant le village même et les hameaux de Boisdichon, Pied Griffé et le lieu-dit la Cocusserie. Le site N° SI.137 « Site d'Angles-sur-l'Anglin » est situé au nord du village d'Angles-sur-l'Anglin.

ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

La commune d'Angles-sur-l'Anglin compte un tout récent Arrêté préfectoral de Protection de Biotope au lieu-dit les Certeaux délimité par la parcelle cadastrale C 295 d'une surface d'environ 1 ha (1,07 ha). Cet arrêté concerne une prairie maigre de fauche, des pelouses calcicoles et des lisières de bois.

Il renferme une espèce protégée au niveau régional, l'Orchis singe (*Orchis simia*) et plusieurs espèces d'intérêt patrimonial pour la région telle que la Pivoine (*Paeonia mascula*) et l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*).

STATUT DE L'ANGLIN (RIVIERE)

L'Anglin bénéficie de mesures de protection réglementaires :

- au titre de l'article 25 de la loi du 15 juillet 1980, relative aux économies d'énergie (rivière réservée), aucune autorisation ou concession ne peut être délivrée pour des entreprises hydrauliques nouvelles, ou pour des rehausses de barrages existants,
- au titre de l'article L432-6 du code rural (rivière à poisson migrateurs), l'équipement de tous les barrages de dispositifs de franchissement garantissant la circulation des poissons migrateurs est obligatoire. Cette obligation a été précisée par l'arrêté du 02 janvier 1986, fixant la liste des espèces migratrices présentes dans l'Anglin (Truite de mer, Truite fario, Anguille).

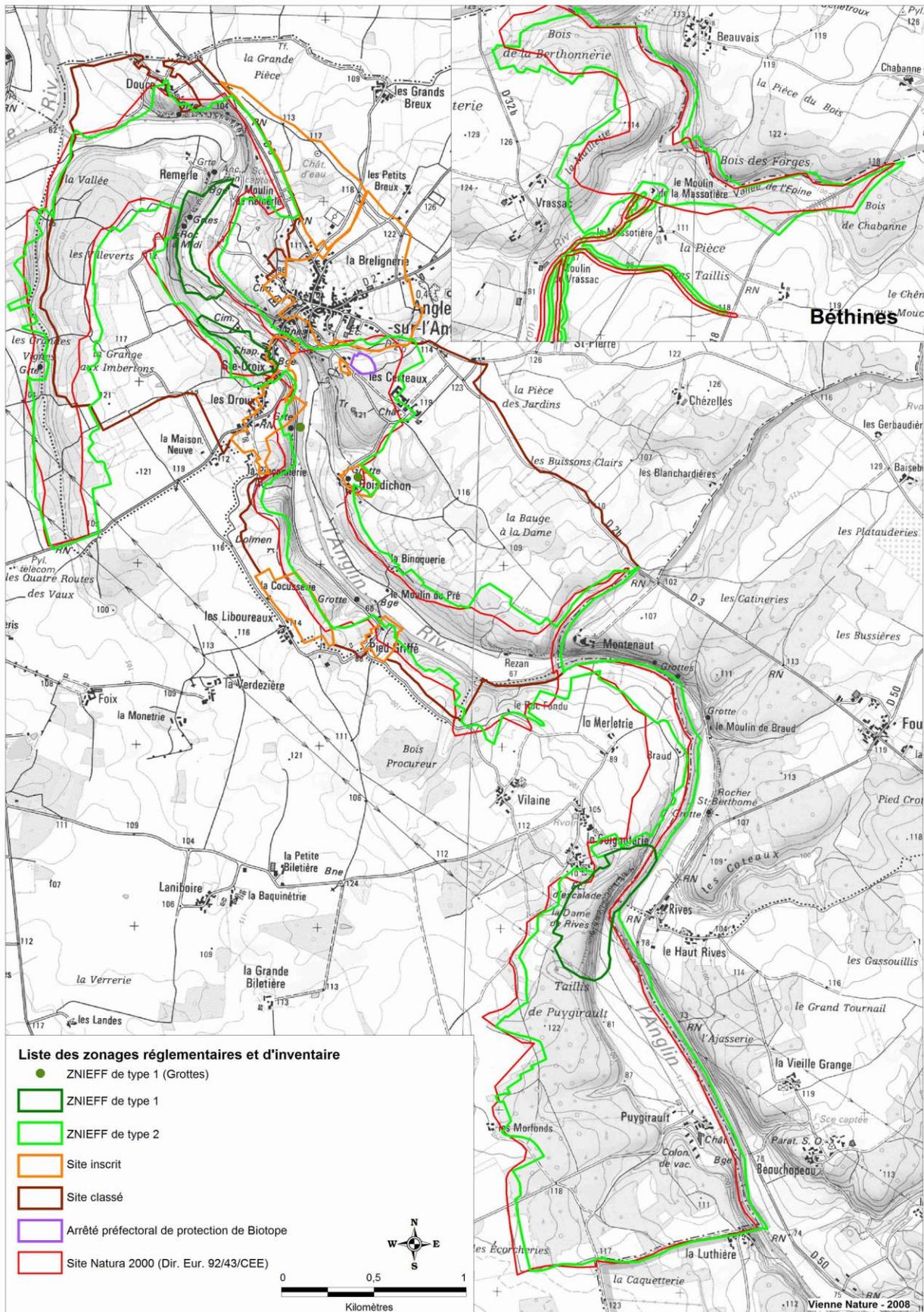


Figure 9. Localisation des zones réglementaires et environnementaux sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

URBANISME

La commune d'Angles-sur-l'Anglin s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme. Le site Natura 2000 est concerné par des espaces classés boisés, des espaces arborés à protéger (art. L. 123.1.7 CU), des zones « AUa » à urbaniser à long terme, des zones « Ne » écart ou évolution du bâti existant. Les espaces classés boisés concernent principalement de grands ensembles boisés situés aux Bois de la Vallée, de Douce, le Coteau de Sainte-Croix, les Certeaux, les Droux, Pied Griffé et Rezan. Les activités sylvicoles dans ces boisements doivent se conformer à certaines règles de « bonnes pratiques » prévues par le PLU. Les espaces arborés à protéger sont de tailles plus modestes et localisés à la Bauge à la Dame, Boisdichon, les Certeaux et les Droux. Environ 14 km de haies localisées au sein du site ou à sa périphérie proche sont inscrits dans le PLU. Leur arrachage est soumis à autorisation.

Les communes de Béthines et de Saint-Pierre-de-Maillé ont des cartes communales, qui ont été révisées récemment.

SITE ARCHEOLOGIQUE

Le Roc aux Sorciers, localisé en rive droite de l'Anglin en aval du Moulin de Remerle est classé comme monument historique depuis janvier 1955. Cet abri sous roche, découvert en 1927, abrite un gisement de sculptures magdaléniennes datant de 15 000 ans (bouquetins, chevaux, bisons, félins, femmes...). Une protection de ce site unique au monde a été effectuée par l'Etat, responsable de la réalisation et de l'entretien pour la préservation du site. Un centre d'interprétation a été récemment inauguré dans le village où il est possible de visualiser une reconstitution de ces frises sculptées.

FONCIER

Une étude foncière a permis d'identifier un peu moins de 250 propriétaires (n=242) sur le site Natura 2000. Deux propriétaires fonciers possèdent plus de 40 ha, 3 propriétaires entre 20 et 30 ha et 3 propriétaires entre 10 et 20 ha dont la commune d'Angles-sur-l'Anglin.

Le site de Béthines présente une situation particulière puisqu'une grande partie de la surface concernée par le site était la propriété de la SAFER en attente d'une réattribution qui a eu lieu à ce jour sans que l'on ne connaisse les bénéficiaires.

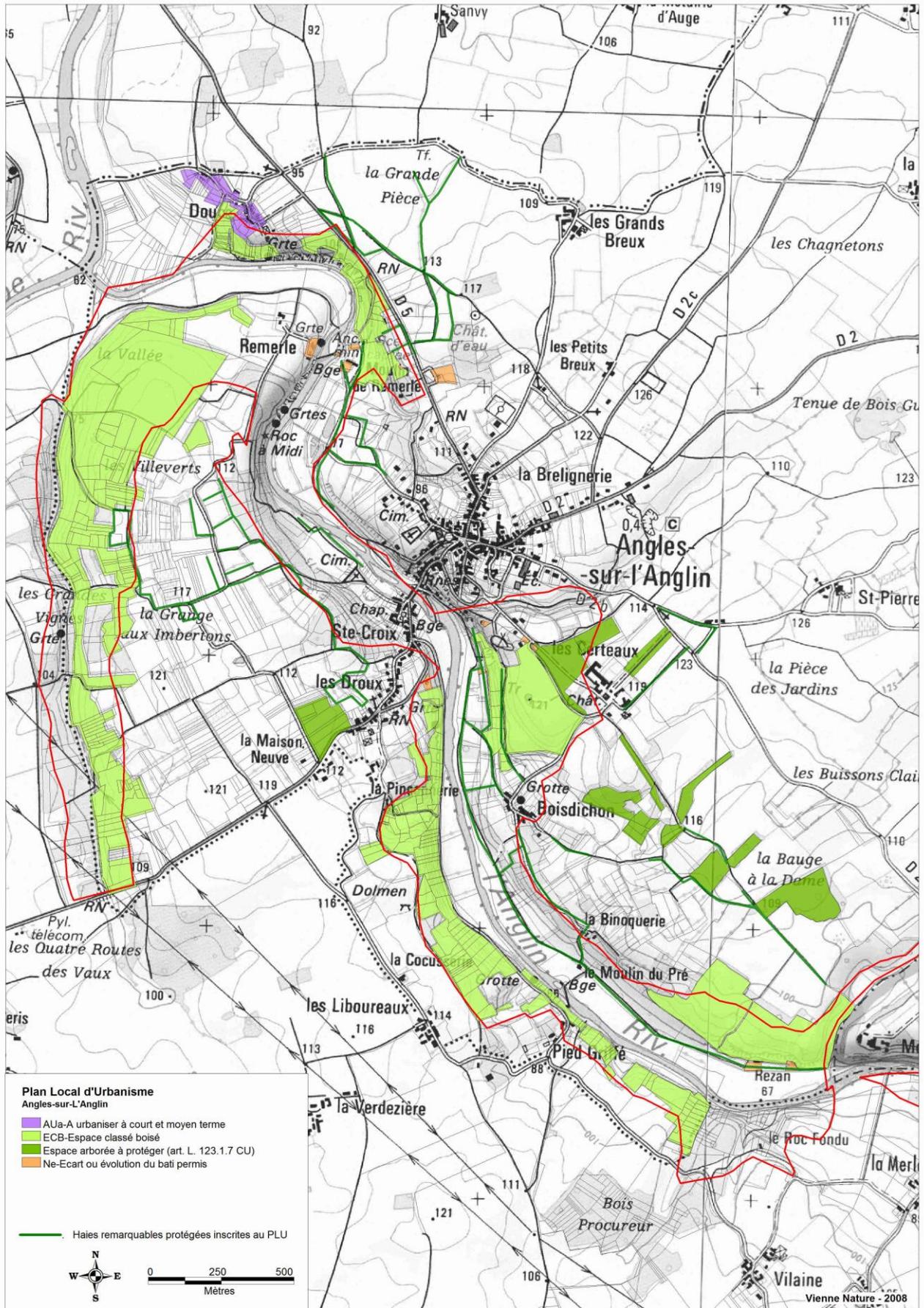


Figure 10. Localisation des zonages du Plan Local d'Urbanisme d'Angles-sur-l'Anglin.

BILAN

Les zones de cultures agricoles et les zones boisées occupent 87 % de la surface Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin.

Tableau 8. Bilan des activités socio-économiques inventoriées sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » (2007).

Activités	Importance relative de l'activité	Eléments descriptifs	Tendances d'évolution
Céréaliculture	13 %	19 exploitations polyculture-élevage et 4 exploitations en céréaliculture	Diminution de l'élevage au profit de la céréaliculture
Elevage	17 %		
Sylviculture	57 %	1 plan simple de gestion représentant 7,7 % de la surface boisée du site	Stable
Industrie	Néant		
Tourisme	Assez fort	Village d'Angles-sur-l'Anglin : 15 000 visiteurs par an Site Puygirault : inconnu	Stable
Pêche	Faible	2 AAPPMA	Stable
Chasse	Faible	3 ACCA	Stable
Spéléologie	Faible	Activité principale la cavité de Boisdichon (fermée) et des Pieds griffés	Stable
Canoë-kayak	Faible	Location de canoë à la Mérigny ou Saint-Pierre-de-Maillé	inconnu
Escalade	Faible	Activité localisée sur le site de la Guignoterie (150 voies)	inconnu
Randonnée	Faible	5 circuits	inconnu

ANALYSE ECOLOGIQUE

ENJEUX ECOLOGIQUES DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE L'ANGLIN »

L'intérêt majeur du site Natura 2000 de la « Vallée de l'Anglin » réside dans sa **richesse chiroptérologique** liée à la présence :

- d'un **réseau souterrain d'origine karstique important**, générateur d'un grand nombre de gîtes pour les espèces à tendances cavernicoles,
- d'un **paysage peu ou pas dégradé**, rassemblant une mosaïque d'habitats favorables à l'ensemble des espèces de chiroptères, notamment en ce qui concerne leur terrain d'alimentation,
- de **pratiques agricoles extensives** où l'élevage (bovins, ovins) est encore bien représenté, et pour lesquelles l'usage des pesticides reste très limité.

Le site s'articule autour de plusieurs cavités naturelles dont l'une est un site majeur pour les chiroptères : **la grotte de Boisdichon. Les effectifs hivernaux et estivaux, notamment pour le Rinolophe euryale en font un gîte de valeur nationale.**

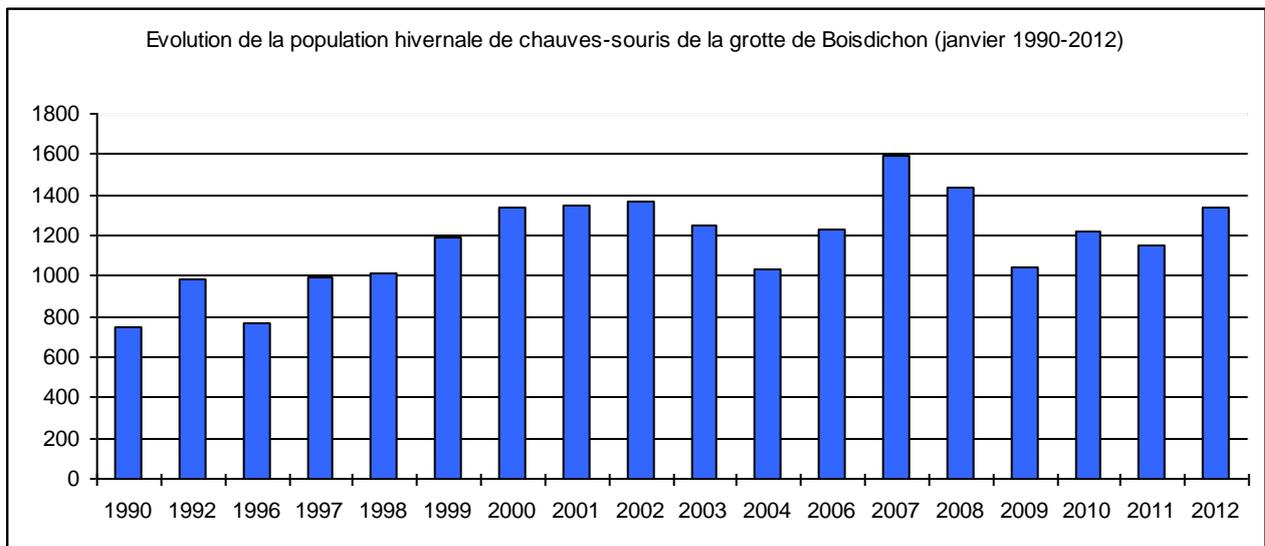


Figure 12. Evolution des effectifs hivernaux de chauves-souris de la grotte de Boisdichon (Angles-sur-l'Anglin).

Les autres cavités intégrées dans le périmètre (15), accueillent des populations moindres, mais la présence d'espèces vulnérables leur confère un statut d'importance départementale. Ces cavités sont réparties de part et d'autre de l'Anglin et sont utilisées comme gîtes de transit par les chiroptères.

Toutes les espèces de chauves-souris (Chiroptères) sont considérées comme des mammifères en danger de disparition en Europe et en France. Leurs populations sont en constante diminution depuis des décennies. Le département de la Vienne n'échappe pas à ce constat. C'est la raison pour laquelle toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive "Habitat-Faune-Flore" et considérées comme des espèces à haute valeur patrimoniale. Actuellement le département de la Vienne compte 21 espèces de chauves-souris. Si certaines espèces comme la Pipistrelle commune ont encore des populations stables, d'autres comme les Rhinolophes ont un statut de conservation beaucoup plus inquiétant.

Les principales causes de leur régression sont d'une part la destruction de leur gîte (hiver et/ou été) et d'autre part la disparition de leurs territoires de chasse liée à la modification des pratiques agricoles. Si la protection des gîtes est simple à réaliser sur le plan technique, le maintien des territoires de chasse ne pourra se faire que par le soutien d'une agriculture diversifiée (polyculture et élevage) permettant de conserver un équilibre entre biodiversité et exploitation agricole. Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Ces spécificités permettent à plusieurs espèces de chauves-souris de chasser dans un même paysage sans pour autant se concurrencer sur le plan alimentaire. Chaque espèce chasse autour de son gîte dans un rayon variable, allant de 2 km pour les espèces les plus sédentaires à plus de 15 km pour d'autres.

La grotte de Boisdichon abrite une colonie de reproduction du Rhinolophe euryale qui est l'une des chauves-souris ayant subi la plus forte régression en France. Cette cavité contribue à la conservation de la population dite du « Haut-Poitou » qui constitue un des 5 grands noyaux de la population française.

L'utilisation en élevage d'anti-parasitaire à base d'ivermectine (ou de tout autre produit dont la substance active révélerait une rémanence dans les déjections animales) s'avère hautement toxique pour la faune coprophage et, de ce fait, altère la vitesse de dégradation du fumier et des bouses dans les pâtures (entre 35 et 120 jours). Ces insectes coprophages sont un maillon essentiel dans la chaîne alimentaire pour de nombreux vertébrés et notamment certaines espèces de chauves-souris. Il existe des molécules de substitution telles que la moxydectine ayant un très large spectre et dont l'impact est moindre sur l'environnement tout en conservant les troupeaux dans un bon état sanitaire. L'utilisation de ce type de molécules sera fortement recommandée sur les troupeaux fréquentant les parcelles éligibles.

A l'enjeu chiroptérologique, s'ajoute celui lié à la présence d'habitats naturels remarquables pour notre région, dont 12 sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. L'existence de ces habitats naturels remarquables sur le site est favorisée par la physionomie encaissée de la vallée de l'Anglin qui se caractérise par :

- des falaises calcaires rocheuses (pelouses calcicoles pionnières, pelouses de sommet de corniche, grottes naturelles, lande à Genévrier...),
- des pentes abruptes (forêts de pentes sur éboulis, pelouses calcicoles sèches et très sèches),
- le bocage de Boisdichon, constitué de chemins étroits encadrés par de vieux murs et des haies, délimitant un maillage de prés maigres calcicoles,
- la rivière Anglin (forêt alluviale, ripisylve, herbiers de rivière...)

Les pelouses calcicoles sèches à très sèches et les prairies maigres de fauche sont les habitats naturels d'intérêt communautaire les plus répandus sur le site de la Vallée de l'Anglin. Ils se développent sur des sols minces, à quasiment inexistant, sur la roche calcaire. Ce type de sol a un très faible pouvoir de rétention d'eau et la flore et la faune qui s'y développent sont adaptées à des

conditions de milieu sèches à très sèches et à des températures plutôt chaudes, selon l'exposition. Les pelouses calcicoles sont donc favorables à quelques espèces méditerranéennes, en général rares et menacées en région Poitou-Charentes. Elles peuvent également permettre à certaines espèces montagnardes de prospérer comme c'est le cas au sommet des falaises de Puygirault, favorables à Sesslerie bleue (*Sesleria caerulea*)

Ce type de milieu est le domaine des orchidées et de toute une flore originale, dont certaines comme l'Orchis singe sont protégées au niveau régional.

La diversité en insectes peut y être importante et certaines espèces remarquables, notamment des papillons de jour (2 espèces Annexe IV de la Directive "Habitat-Faune-Flore" y ont été recensées). Cette diversité entomologique constitue un véritable garde-manger pour les chauves-souris et la faune insectivore en général, d'autant plus lorsque ces pelouses calcicoles sont situées à proximité de gîtes à chauves-souris comme les prairies maigres calcicoles du bocage de Boisdichon.

Les pelouses calcicoles sèches sont menacées par les conséquences de la déprise agricole, notamment dans le secteur de l'élevage. L'absence d'entretien par la fauche ou par le pâturage, les conduit à un embroussaillement certain puis à leur boisement par la chênaie thermophile. Cela se traduit par une perte de biodiversité et la banalisation des espèces végétales et animales.

Enfin, le site Natura 2000 suit les 10 derniers kilomètres de l'Anglin avant sa confluence avec la Gartempe. Cette rivière est un axe de migration piscicole pour des espèces amphihalines (Saumon, Lamproie marine) et abrite également des espèces piscicoles holobiotiques d'intérêt communautaire (Chabot, Bouvière). Ce cours d'eau est aussi un habitat pour d'autres espèces inféodées aux milieux aquatiques (mammifères, odonates, mollusques) et on y trouve également des habitats naturels aquatiques ou alluviaux dont un considéré comme prioritaire par la commission européenne (forêt alluviale).

Tableau 9. Description des enjeux de conservation par entité écologique.

Entité écologique	Surface habitat d'IC (ha)	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Autres habitats associés (appellation et code CORINE)	Intérêt biologique	Facteurs d'influence favorables	Facteurs d'influence défavorables
Habitats et espèces liés à la rivière Anglin	9,76	- Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> (3260) ou Herbiers à Renoncules flottantes - Mégaphorbiaie eutrophe (6430) - Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) (91F0)	Castor d'eurasie (1337) Lamproie marine (1095) Saumon atlantique (1106) Bouvière (1134) Chabot (1163) Cistude d'Europe (1220) Cordulie à corps fin (1041) Gomphe de Graslin (1046) Mulette épaisse (1032)	Lit moyen et inférieur des rivières de plaines (24.15)	- Habitats d'espèces végétales rares et menacées - Habitat d'espèces aquatiques (poissons, libellules...) ou semi-aquatiques (Mammifères) - Source d'alimentation et d'abris pour la faune (mammifères, oiseaux, etc.) - Axe de migration piscicole	- Présence d'îles dans le lit mineur - Morphologie de la rivière : différents faciès d'écoulements - Présence de radiers (faible profondeur) - Présence de zones tampons en bord de rivière (prairies, ripisylves, bandes enherbées...)	- Artificialisation du lit mineur (seuils, canalisation...) - Pollutions agricoles diffuses potentielles liées à la céréaliculture (eaux de ruissellement) - Présence d'espèces invasives (ragondins, rat musqué, etc.) - Plantation de peupliers
Complexe « Forêt » et habitats naturels associés	10,13 74,97	- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) (91F0) - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180*) - Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) - Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion et du Mésobromion (6210) - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110) - Landes à Genévrier commun sur pelouses calcaires (5130)	Petit rhinolophe (1303) Grand rhinolophe (1304) Rhinolophe euryale (1305) Barbastelle (1308) Minoptère de Schreibers (1310) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Bechstein (1323) Grand murin (1324) Triton crêté (1166) Lucane Cerf-volant (1083)	Chênaie-charmaie calciphiles (41.273) Chênaie-charmaie et Frênaies-chênaie (41.2 et 41.3) Chênaie du <i>Quercion robori-petraeae</i> (41.5) Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i> (41.711) Ormaie rudérale du Bassin Parisien (41.F11) Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et halliers à <i>Rubus fruticosus</i> (<i>Pruno-Rubenion fruticosi</i>) (31.811) Coupe forestière, fourré pré-forestier sur substrat neutro-basophile (31.8712) Coupe forestière sur substrat calcaire (<i>Atropion-Belladonae</i>) (31.8712) Plantation (83)	- Zone de nidification et d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.) - Habitats d'espèces végétales rares et menacées	- Boisement de feuillus avec gestion diversifiée (futaie, taillis sous futaie, futaie jardinée) - Boisements mixtes - Clairières arbustives - Clairières herbacées - Présence d'arbres morts, à cavité ou sénescents - Présence de souches et d'arbres morts au sol	Milieux forestiers - Coupe à blanc - Plantation de peupliers - Espèces envahissantes - Utilisation d'herbicide Habitats naturels associés - Enfrichement des pelouses
Milieux agricoles	76,51	- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) - Pelouses médio-européennes du Xérobromion (6210) - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (6210) - Mégaphorbiaie eutrophe (6430) - Mares avec végétation enracinées flottantes (potamots) (3150)	Petit rhinolophe (1303) Grand rhinolophe (1304) Rhinolophe euryale (1305) Barbastelle (1308) Minoptère de Schreibers (1310) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Bechstein (1323) Grand murin (1324) Triton crêté (1166)	Prairie mésophile de pâturage (<i>Cynosurion</i>) (38.11) Prairie mésophile de fauche atlantique (<i>Lino-Gaudinon</i>) (38.21) Grandes cultures (82.11) Ray-grass (82.11x38.21) Friche moyennement sèche à hautes herbes sur sols pauvres (jachères) (87.1x87.2) Haies, bosquets, arbres isolés Mares (22.13)	- Habitats d'espèces végétales et animales rares et menacées (Pelouses) - Prairies, jachères : zone d'alimentation pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.) - Haies, arbres isolés : zone d'alimentation et de corridor biologique pour de nombreuses espèces animales (chauves-souris, oiseaux, amphibiens, etc.) - Mares : zone de reproduction pour les amphibiens	- Présence de prairies et jachères - Pâturage extensif (hors printemps) - Fauche annuelle avec exportation des produits de fauche	- Mise en cultures de jachères et prairies - Apports d'amendements, d'engrais et/ou de produits phytosanitaires sur les habitats d'intérêt communautaire - Plantation de chênes truffiers - Aménagements fonciers - Comblement des mares
Grottes et habitats rocheux	3,41	- Végétation des fissures (8210) - Grottes naturelles (8310) - Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion (6210) - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110)	Petit rhinolophe (1303) Grand rhinolophe (1304) Rhinolophe euryale (1305) Barbastelle (1308) Minoptère de Schreibers (1310) Murin à oreilles échancrées (1321) Murin de Bechstein (1323) Grand murin (1324)	Falaise sans végétation de fissures apparente (62.1)	- Habitats utilisés comme gîtes d'hibernation et/ou de reproduction par les chauves-souris - Habitats d'espèces végétales rares et menacées (falaises)	- Présence de zones boisées autour des entrées des cavités - Quiétude des colonies de chauves-souris	- Modification des conditions microclimatiques (température, humidité) - Surfréquentation et dérangement des chauves-souris - Fermeture non adaptée des cavités - Piétinement des falaises

HIERARCHISATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

A partir de la description des enjeux écologiques définis pour le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin », il a été possible d'établir une hiérarchisation de ces enjeux afin d'élaborer un programme d'action permettant de garantir la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le site n'étant pas désigné en ZPS, les enjeux liés aux oiseaux n'ont pas été repris dans la hiérarchisation car ils ne donneront pas lieu à des fiches actions spécifiques.

Tableau 10. Hiérarchisation des enjeux écologiques aux vues de l'état de conservation et des facteurs d'influence.

Entité écologique	Habitats d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Espèces d'intérêt communautaire (Code N2000 et appellation)	Niveau d'enjeu pour le site	Motif justifiant le niveau d'enjeu	Facteurs d'influence
Grottes et habitats rocheux	- Grottes naturelles (8310)	Chiroptères	Majeur pour les grottes qui constituent des gîtes pour les chiroptères	- Présence de 16 espèces de chauves-souris - Présence d'un gîte d'hibernation et de reproduction d'importance nationale - Présence du R. euryale considéré comme une espèce vulnérable en Europe	- Modification des conditions microclimatiques (température, humidité) - Surfréquentation et dérangement des chauves-souris - Fermeture non adaptée des cavités
	- Végétation des fissures (8210) - Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion (6210) - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110)		Fort pour les habitats rocheux	- Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge	- Piétinement des corniches et fissures des falaises
Habitats et espèces liés à la rivière Anglin	- Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> (3260) ou Herbiers à Renoncules flottantes - Mégaphorbiaie eutrophe (6430) - Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0)	Chiroptères Castor d'eurasie (1337) Lamproie marine (1095) Saumon atlantique (1106) Bouvière (1134) Chabot (1163) Cistude d'Europe (1220) Cordulie à corps fin (1041) Gomphe de Graslin (1046) Mulette épaisse (1032)	Fort en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères	- Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'espèces d'intérêt communautaire	- Artificialisation du lit mineur (seuils, canalisation...) - Pollutions agricoles diffuses potentielles liées à la céréaliculture (eaux de ruissellement) - Présence d'espèces invasives (ragondins, rat musqué, etc.) - Plantation de peupliers
			Moyen pour les habitats et espèces inféodées au milieu aquatique	- Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire - Présence d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	
Complexe « Forêt » et habitats naturels associés	- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes (91E0*) - Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0) - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180*)	Chiroptères Triton crêté (1166) Lucane Cerf-volant (1083)	Fort en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères	- Présence de 2 habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire - Présence d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire	- Coupe à blanc - Plantation de peupliers - Espèces envahissantes - Utilisation d'herbicide
	- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) - Pelouses calcicoles sèches du Xérobromion et du Mésobromion (6210) - Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (6110) - Landes à Genévrier commun sur pelouses calcaires (5130)		Fort en ce qui concerne les autres habitats naturels et espèces associés	- Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	- Enrichissement des pelouses calcicoles
Milieux agricoles	- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> (6210) - Pelouses médio-européennes du Xérobromion (6210)	Chiroptères	Fort en tant qu'habitat utilisé comme territoire de chasse par les Chiroptères	- Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'espèces d'intérêt communautaire	- Mise en cultures de jachères et prairies - Enrichissement des pelouses calcicoles - Apports d'amendements, d'engrais et/ou de produits phytosanitaires sur les habitats d'intérêt communautaire - Aménagement foncier
	- Mégaphorbiaie eutrophe (6430) - Mares avec végétation enracinées flottantes (potamots) (3150)	Triton crêté (1166)	Moyen en ce qui concerne les autres habitats naturels et espèces	- Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge	- Complements des mares

OBJECTIFS DE CONSERVATION

A partir de l'analyse des enjeux de conservation du patrimoine naturel du site et des effets des différents usages, **5 objectifs de conservation à long terme (OCLT)** ont été identifiés. Ces objectifs généraux constituent le but idéal à atteindre à long terme sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ».

Les 5 objectifs généraux (OCLT) identifiés sur le site Natura 2000 sont :

A - Assurer la conservation des populations de chauves-souris

- au niveau des gîtes d'hibernation,
- au niveau des gîtes de reproduction,
- au niveau des territoires de chasse.

B - Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés aux pelouses calcicoles aux pelouses maigres de fauche

- Pelouses calcicoles, pelouses maigres de fauche.

C - Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire

- forêts alluviales, herbiers aquatiques, végétation des fissures...
- Triton crêté, poissons, mammifères ...

D - Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

E - Accompagner la mise en œuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les OCLT sont de large portée et en nombre forcément restreint. Ils ont vocation à être déclinés **en objectifs de développement durable (ODD)**, puis en **actions** de gestion, de suivi, de sensibilisation et d'information. Les actions, constituées de lignes d'action, forment le corps même de la mise en œuvre du document d'objectifs. Pour les mesures de gestion contractuelle, des cahiers des charges précis permettent par ailleurs de formaliser les modalités de passation des contrats et de mise en œuvre des mesures sur le terrain.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS DE CONSERVATION A LONG TERME ET DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Code OCLT	Objectifs de conservation à long terme (OCLT)	Objectif opérationnel (ODD)	Habitats et espèces d'IC	Justificatif de l'objectif	Lignes d'actions
A	Assurer la conservation des populations de chauves-souris	Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères	Grottes naturelles (8310) Chiroptères	- La grotte de Boisdichon est une grotte naturelle de valeur nationale : elle abrite le très rare Rhinolophe euryale en été et plus de 1500 chauves-souris en hiver - Les autres cavités jouent un rôle de gîte secondaire	Maintenir, améliorer et pérenniser les actions de protection de la grotte de Boisdichon garantissant la quiétude des chiroptères Maintenir des conditions à la quiétude des chiroptères sur les autres cavités du site
		Conserver et/ou maintenir les gîtes arboricoles favorables aux chiroptères	Barbastelle (1308) Murin de Bechstein (1323) Lucane cerf-volant (1083) Forêts alluviales (91E0*, 91F0) et de pente (9180)	- Maintien d'arbres gîtes favorables pour les chauves-souris dites « arboricoles »	- Création d'îlots de sénescence
		Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des chiroptères en milieu agricole	Chiroptères Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)	- Maintien et reconquête des territoires de chasse riches en insectes : prairies, jachères, haies ... - Maintien et reconquête des corridors de vol : haies, lisières boisées ...	- Maintien et gestion extensive des prairies et des pelouses calcicoles - Conversion de culture en prairie - Maintien et gestion des jachères - Création de jachères - Maintien et gestion des haies - Maintien et gestion des arbres isolés - Plantation de haies
		Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des chiroptères en milieu forestier	Chiroptères Forêts alluviales (91E0*, 91F0) et de pente (9180)	- Maintien de milieux forestiers favorables à la chasse des chauves-souris	- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon logique non productive - Création ou rétablissement de clairière
B	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés aux pelouses calcicoles et aux pelouses maigres de fauche	Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	Pelouses maigres de fauche (6510) Pelouses sèches (6210) Landes à Génévrier (5130)	- Habitats naturels menacés et nécessitant une gestion pour limiter leur fermeture	- Débroussaillage des pelouses d'intérêt communautaire Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire
C	Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	Forêts alluviales (91E0*, 91F0) et de pente (9180) Herbiers à Renoncules flottantes (3260) Végétation des fissures (8210)	- Habitat naturel prioritaire menacé - La ripisylve joue un rôle de corridor biologique et contribue à la stabilisation des berges et l'épuration des eaux. Il s'agit d'un habitat d'espèce d'intérêt communautaire	- Conservation et réhabilitation des forêts alluviales - Gestion, réhabilitation des ripisylves
		Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire	Chiroptères, Poissons, Invertébrés Castor (1337) Mares à potamot (3150) Triton crêté (1166)	- Mammifères semi-aquatiques nécessitant des zones de tranquillités pour s'installer - Les mares sont des habitats de reproduction pour les amphibiens	- Création de havres de paix - Gestion et restauration de mares - Création de mares
D	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	- Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans	- Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire - Suivis des colonies de Chiroptères - Suivis de Chiroptères forestiers - Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores - Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale - Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire - Suivis des poissons d'intérêt communautaire - Suivis des reptiles d'intérêt communautaire - Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire - Suivis des insectes d'intérêt communautaire - Suivis des mollusques d'intérêt communautaire
E	Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Sensibiliser les acteurs locaux (élus, habitants, etc) sur les enjeux de conservation du site Natura 2000	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	- Appropriation des enjeux de conservation	- Actions de communication
		Mise en cohérence du périmètre du site		- Intégration d'habitat naturel dans le périmètre du site	- Modification du périmètre du site
		Mise en oeuvre du DOCOB		- Animation du DOCOB	- Suivi, animation et mise en oeuvre des actions du DOCOB

HIERARCHISATION DES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Code	Objectifs de conservation à long terme (objectifs généraux)	Niveau d'enjeu	Motif justifiant le niveau d'enjeu
A	Assurer la conservation des populations de chauves-souris	Majeur	- Présence de 16 espèces de chauves-souris - Présence d'un gîte d'hibernation et de reproduction d'importance nationale - Présence du R. euryale considéré comme une espèce vulnérable en Europe
B	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés aux pelouses calcicoles et pelouses maigres de fauche	Fort	- Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire - Présence d'espèces d'intérêt communautaire - Présence d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire
C	Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Moyen	- Présence d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire à la marge
D	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site	Fort	- Mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer les actions mis en oeuvre
E	Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Moyen	- Suivi et animation des actions du DOCOB

PROGRAMMES D'ACTION

OUTILS CONTRACTUELS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Trois outils permettent la mise en œuvre de cette gestion sur les sites :

- les contrats Natura 2000, intégrant les mesures forestières,
- la charte Natura 2000,
- les mesures agricoles, ou mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) pour les contrats agricoles (parcelles en SAU).

Pour les mesures de gestion contractuelle, des cahiers des charges précis permettent de formaliser les modalités de passation des contrats et de mise en œuvre des mesures sur le terrain.

GENERALITES SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation passe par la mise en place de plusieurs **actions** (composées de lignes d'actions) à mener sur le territoire de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Natura 2000 « Vallée de l'Anglin ». Elles ont été regroupées dans le programme d'actions qui comprend 5 grands objectifs généraux (OCLT) :

- A** - Assurer la conservation des populations de chauves-souris,
- B** - Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liés aux pelouses calcicoles et aux pelouses maigres de fauche,
- C** - Assurer le maintien et la conservation des autres habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- D** - Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site,
- E** - Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La conjugaison des actions incluses dans chaque thématique doit permettre de répondre aux objectifs identifiés précédemment.

A partir des niveaux d'enjeux définis précédemment, il a été possible de définir des niveaux de priorités de mise en œuvre des actions du DOCOB. Pour cela, les facteurs suivants ont été pris en compte :

- La nature de l'action : les actions directement favorables au maintien dans un bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont prioritaires.
- Le statut européen de l'habitat naturel ou de l'espèce d'intérêt communautaire, son état de conservation et les menaces qui pèsent sur lui.
- La facilité de mise en oeuvre des actions (disponibilité des technologies, des moyens humains et des moyens financiers).

Trois niveaux de priorité sont ainsi proposés pour la mise en œuvre des actions :

Niveau de priorité	Code dans les fiches actions	Action
Très fort	***	urgente, à engager dès le début de la mise en œuvre du Document d'Objectifs
Fort	**	indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années de mise en œuvre du Document d'Objectifs
Moyen	*	utile, à réaliser au cours des 6 premières années de mise en œuvre du Document d'Objectifs

Ainsi chaque fiche action, présente les objectifs de l'action, les modalités de mise en œuvre et notamment des cahiers des charges de base pour les mesures de gestion, les acteurs potentiels de mise en œuvre et une estimation du coût. Ces coûts prévisionnels sont donnés à titre indicatif, au plus près des réalités de terrain connues au jour de rédaction. Ils ne valent pas engagement définitif car ils peuvent évoluer. Pour certaines actions, le coût des travaux devra nécessiter un devis précis.

LISTE DES ACTIONS

Code action	Actions	Lignes d'actions	Priorité d'action
A1	Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères	Maintenir, améliorer et pérenniser les actions de protection de la grotte de Boisdichon garantissant la quiétude des chiroptères	***
		Maintenir des conditions à la quiétude des chiroptères sur les autres cavités du site	***
A2	Maintien et/ou création d'un réseau de gîtes arboricoles	- Création d'îlots de sénescences	***
A3	Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en milieu agricole	- Maintien et gestion extensive des prairies et des pelouses calcicoles	***
		- Conversion de culture en prairie	
		- Maintien et gestion des jachères	
		- Création de jachères	
		- Maintien et gestion des haies	
		- Maintien et gestion des arbres isolés	
A4	Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en milieu forestier	- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon logique non productive	***
		- Création ou rétablissement de clairières	
A5	Création et restauration de corridors biologiques (Trame verte)	- Plantation de haies	***
B1	Gestion et restauration de pelouses calcicoles	- Débroussaillage des pelouses d'intérêt communautaire	***
		- Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire	
C1	Gestion, réhabilitation des ripisylves et forêts alluviales	- Conservation et réhabilitation des forêts alluviales	**
		- Gestion, réhabilitation des ripisylves	
C2	Création de havres de paix pour la loutre et le castor	- Création de havres de paix	**
C3	Gestion, restauration et création de mares	- Gestion et restauration de mares	*
		- Création de mares	
D1	Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire		**
D2	Suivis des colonies de Chiroptères	Suivi des populations en hiver	***
		Suivi des colonies de reproduction	
		Recherche de colonies de reproduction en bâti	
D3	Suivis de Chiroptères forestiers	Recherche de gîtes arboricoles	**
D4	Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores		**
D5	Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale		**

D6	Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire	Recherche de la Loutre	*
		Recherche de gîtes de Castor	
D7	Suivis des poissons d'intérêt communautaire	Recherche des espèces d'intérêt communautaire par sondage	*
		Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire	
		Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire	
D8	Suivis des reptiles d'intérêt communautaire	Inventaire complémentaire Cistude d'Europe	*
		Suivis des communautés de reptile d'intérêt communautaire	
D9	Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire	Inventaire complémentaire Triton crêté	*
		Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire	
D10	Suivis des insectes d'intérêt communautaire	Odonates (suivis placettes)	**
		Inventaires complémentaires Coléoptères	
		Inventaires complémentaires Lépidoptères	
		Lépidoptères (suivi par transects)	
D11	Suivis des mollusques d'intérêt communautaire	Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants)	*
		Suivi de la Mulette épaisse	
		Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)	
E1	Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site	Actions de communication	**
E2	Mise en cohérence du périmètre du site	Modification du périmètre du site	***
E3	Animation du DOCOB	Animation du DOCOB	***

CALENDRIER PREVISIONNEL

Code action	Actions	2014	2015	2016	2017	2018	Coût prévisionnel	Priorité
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5		
A1	Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères	x	x	x	x	x	7 200 €	***
A2	Maintien et/ou création d'un réseau de gîtes arboricoles favorables aux chiroptères	x	x	x	x	x	19 200 €	***
A3	Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en zone agricole	x	x	x	x	x	132 775 €	***
A4	Conservation des territoires de chasse des chauves-souris en zone forestière	x	x	x	x	x	151 950 €	***
A5	Création et restauration de corridors biologiques (trame verte)	x	x	x	x	x	44 900 €	***
B1	Gestion et restauration des pelouses calcicoles et pelouses maigres de fauche	x	x	x	x	x	100 650 €	***
C1	Gestion, réhabilitation des ripisylves et forêts alluviales	x	x	x	x	x	27 500 €	**
C2	Création de havres de paix pour la loutre et le castor	x	x	x	x	x	8 000 €	**
C3	Gestion, réhabilitation et création de mares	x	x	x	x	x	11 000 €	*
D1	Suivis des habitats naturels d'intérêt communautaire	x	x	x	x	x	13 900 €	**
D2	Suivis des colonies de Chiroptères	x	x	x	x	x	32 600 €	***
D3	Suivis de Chiroptères forestiers				x	x	43 200 €	**
D4	Suivis des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonores		x			x	10 400 €	**
D5	Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale	x	x				115 200 €	**
D6	Suivis des mammifères semi-aquatiques d'intérêt communautaire	x		x		x	50 000 €	*
D7	Suivis des poissons d'intérêt communautaire	x				x	8 400 €	*
D8	Suivis des reptiles d'intérêt communautaire	x	x		x		14 000 €	*
D9	Suivis des amphibiens d'intérêt communautaire	x	x		x		4 800 €	*
D10	Suivis des insectes d'intérêt communautaire	x	x	x	x	x	32 800 €	**
D11	Suivis des mollusques d'intérêt communautaire	x		x		x	8 800 €	*
E1	Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site	x	x	x	x	x	22 000 €	**
E2	Mise en cohérence du périmètre du site		x	x			1 200 €	***
E3	Animation du DOCOB	x	x	x	x	x	66 000 €	***
	TOTAL						926 475 €	

GENERALITES SUR LES MESURES CONTRACTUELLES

- Études et frais d'experts : dans le cadre des contrats forestiers et ni agricoles ni forestiers, les études menées pour la mise en oeuvre d'une mesure sont prises en charge par rapport au montant éligible de l'action concernée par l'étude. Une visite préalable du site doit en effet être réalisée par la structure animatrice (ou un expert mandaté par elle) pour la mise en place du chantier :

- Adaptation des opérations aux caractéristiques de la parcelle (résultats à atteindre, type de matériel à utiliser...),
- Localisation des zones d'intervention,
- Délimitation des zones sensibles (sol fragile, zones humides, stations botaniques, zones refuges...).
- Définition des chemins d'accès des engins et des lieux de stockage en accord avec la structure animatrice.

- Modalités de versement des aides : les aides seront versées après réalisation des opérations de restauration, d'entretien ou d'aménagement, sur présentation de justificatifs : factures acquittées ou pièces de valeur probante équivalente, sauf cas particulier prévu par arrêté préfectoral régional et identifié dans le contrat.

- Durée du contrat : la durée de l'engagement est de 5 ans pour toutes les mesures sauf pour celles concernant le bois mort, sénescant et les îlots de vieillissement, dont la durée d'engagement est portée à 30 ans.

- Calendrier de mise en oeuvre des actions : le calendrier de mise en oeuvre des actions par parcelle doit être défini par la structure animatrice lors de la visite préalable à la signature du contrat.

- Prescriptions techniques générales : le bénéficiaire devra respecter les engagements non rémunérés suivants :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
- Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
- Respect lors des travaux des périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) selon le cahier des charges défini dans le contrat ou, à défaut, dans le DOCOB.
- Respect les sols (compactage, orniérage) et des cours d'eau (clauses d'autorisation de franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.) lors de l'exploitation et le débardage.
- Respect des milieux ou des espèces fragiles lors de l'évacuation des produits de coupe.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- Absence de déchets d'activité liés à l'opération (huile de vidange, etc.).
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

- Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles, de pneus ou de matières synthétiques à fort caractère polluant pour les mises à feu est absolument à proscrire.

- Dispositifs de suivi : Les dispositifs de suivi seront mis en place par les structures animatrices des sites Natura 2000 dans le cadre de leur mission générale d'animation et selon les modalités définies dans les DOCOB.

- Contrôle des dossiers : Les contrôles réalisés par le service instructeur ou l'organisme payeur porteront sur les éléments suivants :
 - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie),
 - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
 - Vérification de la quotité des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

FICHES ACTIONS

Fiche X

Intitulé de la fiche

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	But que l'on cherche à atteindre à long terme						
Objectifs de développement durable	Déclinaison concrète de l'orientation de conservation à long terme en objectifs intermédiaires et/ou concrets						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'habitats						
espèces d'intérêt communautaire concernés	Noms communs, groupe d'espèces						
Localisation	Territoires (périmètres) concernés pour l'application de l'action						
Surface concernée	Superficie d'application de l'action						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Résultats attendus au terme de la mise en œuvre de l'action.						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Justification concise du choix de l'action et des modalités de mise en oeuvre.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

- Description des conditions techniques d'exécution de l'action.

Conditions particulières d'exécution

- Obligations réglementaires nécessaires à l'exécution de l'action.

OUTILS

Outils opérationnels pour la mise en oeuvre de l'action : Contrat Natura 2000 (forestiers, agricoles, autres), charte Natura 2000, subvention, autres à préciser

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Contractant, adhérents, bénéficiaires

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action.

Budget prévisionnel : coûts estimatifs de mise en œuvre de l'action pour 5 ans.

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, Agence de l'eau, etc

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Structure à consulter pour information et assistance par rapport à l'action

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre : outils de mesure, permet de quantifier l'état d'avancement, les efforts consentis et les résultats obtenus.

L'indicateur de performance : outil d'analyse, permet de juger de la qualité des résultats obtenus par rapport aux objectifs prévisionnels de l'action.

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A1

***Conserver et/ou maintenir les conditions
d'accueil des gîtes souterrains favorables
aux chiroptères***

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer la conservation des populations de chauves-souris						
Objectifs de développement durable	Conserver et/ou maintenir les conditions d'accueil des gîtes souterrains favorables aux chiroptères						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Grottes naturelles (8310) Priorité 1 : Grotte de Boisdichon Priorité 2 : autres cavités						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de chiroptères troglodytes (11 espèces)						
Localisation	Il existe 15 cavités						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pérennisation des actions de protection de la grotte de Boisdichon (fermeture, accès) ➤ Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur la grotte de Boisdichon ➤ Acquisition de la grotte de Boisdichon ➤ Mise en place de mesures de protection sur les gîtes secondaires si nécessaire 						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les grottes naturelles sont utilisées par les chauves-souris pour hiberner. Certaines accueillent également ces espèces en période estivale et notamment pour la mise bas. Une quinzaine de grottes naturelles sont connues sur le site. Parmi celles-ci, la grotte de Boisdichon abrite en période estivale le très rare *Rhinolophe euryale* et en période hivernale plus 1500 chauves-souris. Pour assurer la pérennité de ce site, la grotte de Boisdichon doit faire l'objet de mesures de conservation fortes. Les autres cavités du site jouent le rôle de gîte secondaire important en période de transit (automne et printemps).

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Maintenir, améliorer et pérenniser les actions de protection de la grotte de Boisdichon garantissant la quiétude des chiroptères

Les activités spéléologiques dans cette cavité naturelle sont gérées par le Comité Départemental de Spéléologie (CDS) et le Club Spéléo d'Angles-sur-l'Anglin. En accord avec les propriétaires, le CDS a réalisé des aménagements permettant le contrôle des accès dans la cavité. Cette grotte étant localisée dans un hameau, de nombreuses visites touristiques étaient constatées ainsi que des fouilles archéologiques sauvages.

En 2005, la cavité a été fermée par une porte métallique munie de barreaux horizontaux permettant la libre circulation des chiroptères. Aujourd'hui, l'accès à la cavité se fait sur demande auprès du CDS. Les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des populations de chiroptères présentes en hiver et en été sont :

Action 1.1 : entrée et parcelles souterraines

- Définir des périodes d'accès aux activités spéléologiques prenant en compte les exigences écologiques des chauves-souris :
 - Accès interdit du 1^{er} juin au 31 août (période de reproduction)
 - Accès interdit du 15 novembre au 15 mars (période d'hibernation)
- Définir comment est utilisée la cavité par les chauves-souris en période de swarming (automne) et adapter les périodes de fermeture en fonction des résultats.
- Maintenir les conditions physiques et micro-climatiques favorables aux Chiroptères
 - Ne pas créer de nouvelles ouvertures
- Pérenniser et améliorer la fermeture physique de l'entrée de la cavité.
- Intégrer la grotte de Boisdichon à la SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) avec la création d'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) qui définira notamment, en partenariat avec les acteurs locaux, les dates d'accès au site. La cavité étant localisée dans un hameau, la surface de cette APPB sera à définir avec les acteurs locaux (seulement parcelles souterraines).

Modalités d'entretien

- Gestion (si nécessaire) de la végétation située aux entrées des cavités pour permettre la libre circulation des chiroptères (ex : coupe des branches pouvant obstruer l'entrée)
- Entretien du système de fermeture de la grotte de Boisdichon.
- Tous types de travaux sur la cavité se feront hors période sensible pour les chiroptères, c'est-à-dire en dehors des périodes :
 - d'hibernation : du 1^{er} novembre au 30 mars,
 - de reproduction : du 15 mai au 31 août.

Ces périodes pourront être adaptées suivant l'expertise de l'animateur.

Action 1.2 : parcelles de surfaces

- Installer un périmètre grillagé à la surface autour du puits. Actuellement et par mesure de sécurité, ce puits, localisé dans un jardin privé, est fermé par un grillage ne permettant le passage des chiroptères qui utilisent la porte munie de barreaux pour entrer et sortir de la cavité. L'installation d'un périmètre grillagé autour de ce puits permettrait aux chauves-souris

de l'emprunter (tout en maintenant la sécurité) et permettrait un retour potentiel du Minioptère de Schreibers, déjà observé dans cette cavité mais dont l'accès actuel ne lui est plus favorable.

Le maintien d'une zone boisée autour de l'entrée du gîte est primordial pour la préservation des populations de chiroptères en place. Cette zone boisée assure une protection physique de la cavité, favorise les temps de chasse des chauves-souris à proximité lors de l'émergence (au crépuscule) et limite les risques de prédation. Les actions à mettre en œuvres sont :

- Maintenir une zone tampon boisée autour du gîte de la grotte de Boisdichon
 - Absence de coupe de bois à blanc à proximité immédiate de la cavité
 - Absence de désherbage chimique
 - Pas de feu sur la zone tampon
 - Pas de stockage de déchets

- Acquisition de la parcelle de l'entrée de la cavité

De manière à préserver la cavité de manière durable, il est envisagé d'acquérir la parcelle sur laquelle se situe l'entrée de la cavité. Le Conseil Général de la Vienne ou le Conservatoire des Espaces Naturels du Poitou-Charentes seraient les acquéreurs potentiels.

2. Maintenir des conditions favorables à la quiétude des chiroptères sur les autres cavités du site

Les autres cavités naturelles localisées sur le site ont un rôle secondaire mais cependant prépondérant pour les chiroptères pendant les périodes de transit. Sur ces cavités, les actions à mener seront de:

- Maintenir des conditions de température, hydriques et physiques des cavités (ne pas créer de nouvelles ouvertures)
- Informer les propriétaires sur les exigences écologiques des chiroptères et le rôle prépondérant des grottes dans leur cycle biologique
- Favoriser, pendant les périodes sensibles, une fermeture de l'entrée ou limiter l'accès des gîtes à chiroptères d'intérêt communautaire à l'aide de moyens adaptés
- Mettre en place des mesures de protection si nécessaire

Modalités d'entretien

- Gestion (si nécessaire) de la végétation située aux entrées des cavités pour permettre la libre circulation des chiroptères (ex : coupe des branches).

- Tous types de travaux sur les cavités se feront hors période sensible pour les chiroptères, c'est-à-dire en dehors des périodes :

- d'hivernation : du 1^{er} novembre au 30 mars,
- de reproduction : du 15 mai au 15 août.

Ces périodes pourront être adaptées suivant l'expertise de l'animateur.

OUTILS

Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, acquisition foncière

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, Comité départemental de spéléologie

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Installation d'un périmètre grillagé autour du puits de la grotte de Boisdichon
 - Travaux : sur devis
- Elaboration de l'APPB (animation) : 5 hj (2 000 €)
- Pérenniser et améliorer la fermeture physique de l'entrée de la grotte de Boisdichon
 - Animation : 3 hj (1 200 €)
 - Travaux : sur devis
- Acquisition de la grotte de Boisdichon
 - Animation : 5 hj (2 000 €)
 - Acquisition : A définir
- Entretien du système de fermeture de la grotte de Boisdichon
 - Animation : pendant le suivi annuel (voir fiche D2)
- Information auprès des propriétaires des autres cavités
 - Animation : 5 hj (2 000 €)

Budget prévisionnel : 7 200 € + travaux sur devis

Financeurs potentiels : Europe, Etat, Conseil Général

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Comité départemental de spéléologie, Association de protection de la Nature, CREN, Conseil Général de la Vienne ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- APPB
- Acquisition de la cavité
- Travaux concernant l'installation du périmètre grillagé autour du puit de la grotte de Boisdichon
- Nombre de chartes signées (propriétaires des cavités secondaires)

Indicateur de performance

- Suivi des effectifs de chiroptères en période hivernale et estivale

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D2

Fiche A2

**Maintien et/ou création d'un réseau
de gîtes arboricoles**

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer la conservation des populations de chauves-souris						
Objectifs de développement durable	Conserver et/ou maintenir les gîtes favorables aux Chiroptères - Création d'îlots de sénescence						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180) (Habitat prioritaire) Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire) Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Barbastelle (1308), Murin de Bechstein (1323) et toutes les espèces de chiroptères forestières inscrites à l'Annexe IV (Oreillard roux, Murin de Natterer, etc), Lucane cerf-volant (1083).						
Localisation	Parcelles forestières						
Surface concernée	Surface boisée : 322 ha						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser et accroître les gîtes arboricoles ➤ Création de 6 ha d'îlots de sénescence (2 %) 						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Certaines espèces de chauves-souris, dites « arboricoles », utilisent des cavités situées dans les arbres pour établir leur colonie de mise bas ou pour leur repos diurne. Elles occupent de préférence les anciens trous de pics, les fissures étroites causées par la tempête ou le gel, mais aussi les écorces décollées. Les forêts de feuillus sont généralement les plus intéressantes pour les chauves-souris. Elles proposent en effet des gîtes en plus grand nombre que pour les forêts mixtes ou résineuses. De même, les proies y sont largement plus abondantes et plus diversifiées que dans les peuplements résineux. Les arbres-gîtes pour être favorables doivent faire partie d'un réseau. En effet, les espèces arboricoles ont besoin de plusieurs arbres-gîtes au cours d'une même saison. A titre d'exemple, le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) peut utiliser jusqu'à plus de 50 gîtes différents par an dans une même forêt. Pour pouvoir accueillir des peuplements naturels de chauves-souris dans un nombre suffisant de gîtes, il faudrait idéalement 10 à 15 arbres à cavités par hectare.

L'objectif de cette action **est de maintenir des îlots de sénescence** (minimum 0,5 ha et optimum 3 ha) dans les massifs forestiers pour permettre la conservation des chiroptères arboricoles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) selon le cahier des charges défini dans le contrat ou, à défaut, dans le DOCOB.
- Utilisation de produits phytocides proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

Engagements rémunérés

- Réalisation d'un diagnostic (localisation des arbres, limites des îlots, pertinence de la mesure...) (Fiche F27012 du cahier technique régional des mesures de gestion des sites Natura 2000 en milieux forestiers).
- Création d'îlots de sénescence d'une surface minimale de 0,5 ha (idéal 3 ha d'un seul tenant) comprenant au minimum 10 tiges (idéal 15) par ha présentant soit un diamètre conforme au tableau de référence (voir structure animatrice) soit des signes de sénescences (cavités, branches mortes, fissures, etc.)
- Marquage des arbres ou délimitation des îlots de sénescence
- Aucune intervention sylvicole ni exploitation sur l'îlot pendant 30 ans (sauf sécurité ou événement exceptionnel, après avis de la structure animatrice)
- Localisation des îlots à plus de 30 m de chemins utilisés par le public
- Mise en place d'une signalétique d'information à l'intention d'éventuels promeneurs
- Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied (chandelles) dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

OUTILS

Charte Natura 2000, Contrat Natura 2000, acquisition foncière

ACTEURS CONCERNES (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic pour la création d'un îlot de sénescence (animation) : 3 hj (1 200 €)
- Création d'îlots de sénescence (plafond) : 2 000 €/ha

Budget prévisionnel :

- Diagnostic pour 6 îlots : 7 200 €
- Îlots de sénescences (6 ha) : 12 000 €

Financeurs potentiels : Europe, Etat, Conseil Général

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, Association de protection de la Nature, CREN, Conseil Général de la Vienne ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre d'îlots de sénescences créés
- Présence de bois marqués sur pieds pendant trente ans
- Présence et entretien des dispositifs de marquage

Indicateur de performance

- Suivi des effectifs de chiroptères

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

Fiche D3

Fiche A3

**Conservation des territoires de chasse des
chauves-souris en zone agricole**

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer la conservation des populations de chauves-souris						
Objectifs de développement durable	Conservier et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères : - Maintien et gestion extensive des prairies - Conversion de culture en prairie - Création et gestion de jachère - Maintien et gestion des haies et des arbres isolés						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée	Surface en SAU : 174 ha						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Surfaces engagées (70 % de la SAU) ➤ Linéaire de haie engagée						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Ces spécificités permettent à plusieurs espèces de chauves-souris de chasser dans un même paysage sans pour autant se concurrencer sur le plan alimentaire. Une des principales causes de leur régression est **la disparition de leur territoire de chasse liée à la modification des pratiques agricoles.**

L'objectif de ces actions est :

- **le maintien et la reconquête des territoires de chasse** composés de zones à forte production d'insectes telles que les prairies pâturées, les prairies de fauche, les jachères, les haies, les arbres isolés...
- **le maintien et la reconquête des corridors de vol** : les haies et les zones de lisières constituent ces corridors. Ils ont un rôle primordial pour les chauves-souris car ce sont les voies de déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. De plus, il s'agit de zones à haute production d'insectes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action vise à assurer la gestion ou la restauration contractuelle des prairies naturelles, des jachères et des haies dans une optique de préservation des habitats, de leur flore et de leur faune associée. Ces milieux riches en insectes sont notamment des zones de prédilection pour la chasse des chiroptères. Ces mesures contribuent aussi à la préservation de la ressource en eau de la vallée de l'Anglin.

Descriptif des principaux engagements par type de milieu
<p>Gestion extensive des prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans - Limitation de fertilisation (HE1) ou absence (HE2) - Absence de désherbage chimique - Exploitation de la prairie par fauche et/ou pâturage - Maintien du linéaire de haies sur les prairies engagées <p><i>Références des mesures : « PC_ANGA_HE1 » et « PC_ANGA_HE2 »</i></p>
<p>Conversion de cultures en prairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Création et entretien d'un couvert herbacé - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Un seul retournement des prairies temporaires engagées sur 5 ans - Limitation de fertilisation - Absence de désherbage chimique - Exploitation de la prairie par fauche et/ou pâturage - Maintien du linéaire de haies sur les prairies engagées <p><i>Références des mesures : « PC_ANGA_HE3 »</i></p>
<p>Gestion extensive des pelouses et prairies d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Absence de fertilisation - Absence de pâturage et de fauche entre le 1^{er} avril et le 31 juillet - Absence de désherbage chimique - Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} octobre et le 31 mars <p><i>Références des mesures : « PC_ANGA_ML1 » et « PC_ANGA_ML2 »</i></p>
<p>Gestion et création de jachères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Implantation d'un mélange de graminées et de légumineuses (15 kg maxi/ha) - Largeur minimale de 10 m - Absence de fertilisation - Absence d'intervention entre le 15 mai et le 31 août - Absence de désherbage chimique <p><i>Références des mesures : « PC_ANGA_GE1 » et « PC_ANGA_ZR1 »</i></p>
<p>Entretien des haies et des arbres isolés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic individuel d'exploitation - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Mise en œuvre d'un plan de gestion (cf. détail de la mesure) - Absence de traitement phytosanitaire - Utilisation d'un matériel n'éclatant pas les branches <p><i>Références des mesures : « PC_ANGA_HA1 », « PC_ANGA_HA2 » et « PC_ANGA_ARI »</i></p>

Les parcelles agricoles (en SAU) du territoire peuvent bénéficier de mesures contractuelles au titre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) proposées dans le PDRH (mesure 214 i1), car les territoires Natura 2000 sont des zones avec des enjeux de biodiversité

forte et sont donc prioritaires pour ce type de mesure. Le préfet arrête chaque année la liste des territoires et des projets de mesures agroenvironnementales territorialisées (sur propositions d'opérateurs agro-environnementaux). Chaque projet identifie, sur la base d'un catalogue national d'actions listées dans le DRDR (Document régional de Développement Rural), les cahiers des charges, les montants des compensations financières et le territoire d'éligibilité. Sur ce site, le territoire d'éligibilité aux MAEt est élargi au-delà des limites du périmètre afin d'intégrer le site Natura 2000 de la Vallée de l'Anglin.

Sur la période 2009-2012, 12 contrats ont été signés par les agriculteurs. Les surfaces engagées dans ces contrats sont de l'ordre de 164 ha et de 12 km de linéaire de haies pour un montant de l'ordre de 167 000 €.

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Sur parcelles agricoles (en SAU) : mesures agro-environnementales (Annexe 3)

Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants agricoles

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels pour l'année 2012 cf. Annexe 3

Budget prévisionnel :

	2012	2013	2014	Total
Surface	27,54	47	89	163,54
Linéaire	0	24 km	8 km	32 km
Estimation des besoins financiers	6 085 €	32 690 €	94 000 €	132 775 €

Budget prévisionnel : 132 775 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambre d'agriculture, Association de protection de la Nature

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de charte Natura 2000 et de contrat Natura 2000 dédiés
- Nombre d'exploitants contractualisant

Indicateur de performance

- Surface contractualisée
- Linéaire contractualisé

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A4

**Conservation des territoires de chasse des
chauves-souris en zone forestière**

**Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer la conservation des populations de chauves-souris						
Objectifs de développement durable	Conservier et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères : - Création ou rétablissement de clairières - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180) (Habitat prioritaire) Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire) Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces)						
Localisation	Parcelles forestières						
Surface concernée	Surface boisée : 322 ha						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ 100 ha (30 %) de travaux irrégularisation ➤ 1 clairière (1 500 m ²)						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Chaque espèce de chauves-souris a une écologie très spécialisée, et peut profiter des émergences d'insectes, ou ne se focaliser que sur une catégorie de proies. La forêt constitue une zone refuge pour la plupart des espèces de chauves-souris. Ceci s'explique par une forte utilisation des gîtes mais aussi parce que la forêt propose des terrains de chasse en grand nombre. Certaines espèces exploitent les lisières verticales localisées le long des chemins, des clairières mais aussi les interfaces de peuplements d'âges différents. D'autres chassent au sol ou glanent leurs proies dans le feuillage. Ces dernières sont les plus spécialisées et dépendent de la forêt. Par conséquent, toutes les strates de végétation forestières sont susceptibles d'être exploitées comme territoire de chasse par les chiroptères, même les plus encombrées. De même, les clairières intraforestières ou en bordure des massifs forestiers sont des zones riches en insectes, qu'il convient de privilégier.

Les boisements représentent plus de 57 % de la surface du site (322 ha).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
- Respect des pratiques de bonne gestion forestière sur la totalité des parcelles engagées, conformément à un document de gestion durable mentionné dans le code forestier.
- Maintien de bois sur le sol forestier, pas de nettoyage total de la parcelle après interventions.
- Respect des périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.) : en dehors de la période du 15 février au 31 août.
- Respect des sols (compactage, orniérage) et des cours d'eau (clauses d'autorisation de franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles, etc.) lors de l'exploitation et le débardage.
- Respect des milieux et des espèces fragiles lors de l'évacuation des produits de coupe.
- Pas d'utilisation de produits phytocides, sauf justification technique et accord de la structure animatrice. En cas de dérogation, l'utilisation sera exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- Information sous forme écrite des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- Absence de déchets d'activités liés à l'opération (huile de vidange, etc.).
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- Brûlage possible des rémanents dans le respect de la législation en vigueur, sur avis de la structure animatrice. Toute utilisation d'huiles, de pneus ou de matières synthétiques à fort caractère polluant pour les mises à feu est absolument à proscrire.

Engagements rémunérés

Travaux irrégularisations

- Irrégularisation des peuplements là où ce type de traitement est applicable. Cela passe par différentes opérations sylvicoles qui ont pour objectif d'obtenir, sur la même parcelle, des sujets de classes d'âge différents :
 - Sélection et coupe de bois dans les classes d'âge majoritaires.
 - Ouverture de trouées pour créer des taches de régénération.
 - Travail de ces parcelles par bouquets autour d'arbres objectifs.
 - Dégagement des taches de semis acquis.
 - Pose de protections individuelles contre les rongeurs et les herbivores (si nécessaire).
- Renouveaulement par régénération naturelle des peuplements en traitement régulier.

- Maintien d'une ambiance stationnelle stable aux abords des cavités fréquentées par les chiroptères et des arbres gîtes.
- Régénération naturelle (de préférence) pour favoriser le patrimoine génétique le mieux adapté à la station.
- Favoriser la diversité et le mélange des essences indigènes dans les strates arborées et arbustives.

Création ou rétablissement de clairière

Il s'agit de l'ouverture de clairières intraforestières. Cette opération devra être précédée d'une étude pour ne pas qu'elle génère d'effets néfastes sur les habitats d'intérêt communautaire ou sur les habitats d'espèces. Les sites où un milieu calcicole d'intérêt est susceptible de s'installer après ouverture seront choisis préférentiellement

L'opération pourra être effectuée en trois phases pendant la durée du contrat :

- Phase 1 : coupe des arbres et évacuation,
- Phase 2 : élimination des rejets pour obtenir un espace favorisant le développement de la couverture herbacée,
- Phase 3 : 1 passage en entretien par broyage ou fauchage.

Modalités de mise en oeuvre

- Les clairières créées doivent avoir une superficie maximale unitaire de 1 500 m².
- Plusieurs clairières peuvent être créées dans le même peuplement forestier à condition de ne pas dépasser une surface cumulée de trouées supérieure à 15 % de la surface totale du peuplement considéré.
- Pas de valorisation de la clairière dans un objectif cynégétique (installation de miradors, agrainage, etc.)
- Maintenir le peuplement périphérique existant sur au moins 20 m de largeur pendant la durée du contrat.
- Ne pas reboiser la clairière sur une période de 15 ans

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 3 hj (1 200 €)
- Coupe d'irrégularisation : 1 500 €/ha
- Création clairière : 5 000 €/ha

Budget prévisionnel :

- Coupe d'irrégularisation (100 ha) : 150 000 €
 - Création clairière (1 500 m²) : 750 €
 - Diagnostic (animation) : 3 hj (1 200 €)
- Total : 122 000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, Association de protection de la Nature

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Charte N2000 et de Contrat N2000 dédiés
- Nombre d'exploitants contractualisants

Indicateur de performance

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A2, D3

Fiche A5

**Création et restauration de corridors
biologiques (trame verte)**

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer la conservation des populations de chauves-souris						
Objectifs de développement durable	Conserver et/ou maintenir les territoires de chasse des Chiroptères : - Plantation de haies						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de chiroptères (16 espèces) et toutes les espèces d'intérêt communautaire						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Linéaire de haies plantées : 5 km						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les haies remplissent un rôle multifonctionnel : réservoir biologique, corridor écologique entre différents milieux, zone refuge pour la reproduction de la faune, intérêt agronomique, filtration de l'eau, régulation climatique, limitation de l'érosion, filtration des nitrates, production forestière (bois de chauffage)...

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Les haies et les zones de lisières constituent des corridors biologiques. Ces corridors ont un rôle primordial pour les chauves-souris car ce sont les voies de déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. De plus, il s'agit de zones à haute production d'insectes. L'objectif de cette action est de restaurer ou de créer des haies sur des secteurs ou ces corridors biologiques seraient absents ou non fonctionnels.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalités techniques de mise en œuvre

- Diagnostic et élaboration d'un plan cohérent de replantation (cartographie, choix d'essences...), prenant en compte les enjeux environnementaux, touristiques, et d'exploitation agricole (accès aux parcelles...).

- Pas de destruction de haies.
- Consultation systématique des propriétaires et exploitants des parcelles concernées/attenantes à une proposition de replantation : information, sensibilisation au projet, recueil et intégration des avis dans le projet.
- Assurer l'entretien conformément au cahier des charges Natura 2000.
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et autres personnes concernées (Communauté de communes, communes, ACCA, associations foncières...).

Plantation d'une haie simple ou double

Haie simple : haie sur 2 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 100 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ

Haie double = haie sur 3 lignes espacées de 60 cm à 1 m avec 1 plant tous les 2 m sur la ligne (quinconce) : densité 150 plants/100 m - 1 haut-jet tous les 8 m environ

1- Diagnostic préalable des conditions stationnelles et écologiques et définition du projet de plantation.

2- Effectuer les plantations d'arbres ou d'arbustes, de tiges ou de cépées par replantations de plants ou bouturages en recréant la diversité de la haie avec des arbres de haut-jet (Chêne sessile, Frêne, Erable champêtre, Charme...), des grands arbustes (Prunellier, Aubépine, Sureau, Noisetier, Troènes, Saules...), des petits arbustes (Cornouillers...) et des herbacées grandes et petites (ronces, graminées...) :

- Densités de plants : 100 plants/100 m, disposés en quinconce,
- Période d'intervention : fin d'hiver ou printemps (pour éviter le pourrissement des racines des jeunes plants).

3- Utiliser exclusivement des espèces champêtres autochtones telles que Frênes (provenance locale), Orme, Chêne sessile, Saules (marsault, roux...), Noisetier, Erable champêtre, Sureau noir, Viorne lantane, Viorne aubier, Fusain d'Europe, Cornouiller sanguin, Prunellier, Aubépine... (liste non exhaustive).

4- Proscrire strictement les espèces horticoles, d'ornement ou invasives (notamment Buddleia, Renouée du Japon, Robinier faux acacia, Erable negundo, Ailante, Baccharis... et peupliers (hors Peuplier noir sauvage, sensibilité au vent/risque d'arrachage). Solliciter les conseils de la structure animatrice le cas échéant.

5- Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) ni engrais.

6- Désherbage des plants : ni film synthétique, ni désherbage chimique (incompatibles avec l'inondabilité des terrains). On choisira l'une des deux méthodes suivantes en fonction du diagnostic biologique initial (structure animatrice) :

6.1- Privilégier l'utilisation de paillages biodégradables (paille, écorces en fonction de l'inondabilité des terrains, feutre végétal) qui protègent de façon efficace les plants de la concurrence herbacée et ne nécessitent pas d'être enlevés au bout de quelques années comme c'est le cas pour les films synthétiques,

6.2- Si impossible, désherbage mécanique ou thermique pendant les 2 premières années lorsque le paillage de sol, qui induit un fort surcoût, n'est pas forcément indispensable

ou peut être remplacé par un ou deux débroussaillages annuels (printemps et été), mécaniques ou thermiques.

7- Réaliser une protection des plants contre les rongeurs (si nécessaire, selon diagnostic initial de la structure animatrice).

8- Réaliser une préparation soignée du terrain en fin d'été de la bande de plantation par labour et émiettage.

9- Réaliser la plantation entre novembre et mars hors période de vent fort et de gel et sur sols non détrempés.

10- Réaliser un entretien annuel pendant 3 ans après installation :

a- En fin de printemps, désherbage manuel au pied des plants,

b- En hiver, regarnis en paille de la ligne de plantation et remplacements des plants morts,

c- Réalisation de tailles de formation (port en buisson, en cépées ou formation d'un tronc) et d'élagages sur les arbres de hauts-jets qui pourront se poursuivre jusqu'à obtention de la structuration souhaitée.

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Sur parcelles agricoles (en SAU) : PDRH

Sur parcelles non agricoles (hors SAU) : contrats Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, exploitants agricoles, collectivités, syndicats

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Haie simple

Plantation (fournitures et travaux) : 400 €/100 ml

Paillage biodégradable (fournitures et travaux) : 250 €/100 ml

Désherbage mécanique ou thermique : 100 €/100 ml (les 2 premières années)

Protection rongeurs (fournitures et travaux) : 100 €/100 ml

Haie double

Plantation (fournitures et travaux) : 530 €/100 ml

Paillage biodégradable (fournitures et travaux) : 330 €/100 ml

Désherbage mécanique ou thermique : 100 €/100 ml (les 2 premières années)

Protection rongeurs (fournitures et travaux) : 130 €/100 ml

Budget prévisionnel :

Haie Simple (4 km) : 34 000 €

Haie double (1 km) : 10 900 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Chambre d'agriculture, Association de protection de la Nature

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Chartes et de Contrats dédiés

Indicateur de performance

- Linéaire planté

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A3

Fiche B1

Gestion et restauration des pelouses calcicoles et pelouses maigres de fauche

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs de développement durable	Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire - Réhabilitation des pelouses calcicoles et des pelouses maigres de fauche - Gestion des pelouses calcicole et des pelouses maigres de fauche						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Pelouses du Xérobromion et semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> et leur faciès d'embroussaillage (6210) Pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510)						
Espèces d'intérêt communautaire concernés	Toutes les espèces de Chiroptères (16)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée	Pelouses calcicoles : 14,36 ha + 3,64 ha hors site Pelouses maigres de fauche : 57,39 ha + 27,48 ha hors site						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Gestion et restauration de 45 ha de pelouses calcicoles ou pelouses maigres de fauche						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les pelouses calcicoles sont des habitats naturels comprenant les pelouses pionnières très sèches sur sols squelettiques du Xérobromion et les pelouses sèches secondaires (semi-naturelles) du Mésobromion. Ces dernières se développent sur des sols plus profonds. Traditionnellement pâturées de façon extensive par des ovins, leur abandon conduit à l'emboussonnement et à l'apparition de fourrés puis de boisements thermophiles.

Les pelouses calcicoles sont localisées généralement en sommet de falaises ou sur les pentes abruptes des versants de la vallée, comme à la Guignoterie, à Rezan, à Roc à Midi, à la Douce, etc. Les pelouses de type Xérobromion sont en bon état de conservation et évoluent très lentement. En revanche, les pelouses de type Mésobromion ont tendance à s'embroussailler et sont soumises à la colonisation par les ligneux notamment celles de Rezan et du Roc à Midi.

Les pelouses maigres de fauche quant à elles, s'installent sur des sols plus profonds qui ne sont plus cultivés ni retournés depuis longtemps. Elles sont entretenues aujourd'hui au titre des jachères.

Sur le site, ces pelouses sont localisées sur le plateau calcaire ou les versants en pentes douces à Remerle, à Boisdichon, la Pinsonnerie, à Puygirault, etc.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Modalité technique de mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic écologique parcellaire préalable afin de bien localiser la mise en œuvre de cette mesure (taux d'embroussaillage, matériel, type d'entretien, fréquence, etc.).
- les pelouses calcicoles (6210) et les pelouses maigres de fauche de basse altitude (6510) sont éligibles à cette mesure.
- Seuls les éleveurs ovins pourront mettre en œuvre l'entretien par le pâturage.

Restauration

Un diagnostic écologique parcellaire précis sera établi avant toute opération de restauration de pelouses calcicoles.

- Enregistrement de l'ensemble des interventions sur les surfaces engagées (type d'intervention, localisation, date, outils).
- Ouverture du milieu par élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables lors de la première année par :
 - fauche, broyage et débroussaillage manuel ou mécanique,
 - export obligatoire des produits de fauche et de taille (broyage des rémanents ligneux pour paillage à privilégier),
 - brûlage des rémanents ligneux possibles (un seul foyer bien localisé est autorisé).
- L'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Ces travaux seront réalisés entre le 30 septembre et le 31 janvier.

Entretien par fauche

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, des travaux d'entretien sont à réaliser les années suivantes :

- Elimination des rejets ligneux et des autres végétaux indésirables pour atteindre le type de couvert souhaité,
- Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 30 septembre au 31 janvier,
- L'élimination mécanique des rejets et autres végétaux indésirables sera réalisée une fois tous les 2 ans. Les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 2 (à préciser dans le diagnostic selon la dynamique d'embroussaillage).
- L'élimination mécanique des rejets ligneux et végétaux indésirables se fera par fauche ou broyage, avec une exportation obligatoire des produits de fauche.
- Ménager des zones non fauchées : zones refuges pour la faune, placettes témoins.
- Fauche centrifuge pour permettre la fuite de la faune.
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique.

Entretien par pâturage ovin

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, des travaux d'entretien sont à réaliser les années suivantes :

- Pose d'une clôture.
- La charge maximum de pâturage autorisé sur la parcelle est de 0,35 UGB/ha/an soit environ l'équivalent de 25 brebis/ha pendant deux semaines consécutives par an.
- Pâturage « flash » (intensif de courte durée) entre le 30 septembre et le 31 janvier.
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées.
- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost) hors restitution par pâturage.
- Utilisation pour le bétail de vermifuges peu rémanents pour les insectes coprophages.

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4000 €)
- Restauration de pelouses : 450 €/ha/an
- Entretien de pelouse par fauche : 430 €/ha/an
- Entretien de pelouse par pâturage ovin : 430 €/ha/an
- Pose de clôture : 5 €/ml pour la pose et 3 €/ml d'achat du matériel

Ces coûts pourront être modifiés après demande de devis.

Budget prévisionnel :

	Coût unitaire	Nombre d'unité	Coût pour 5 ans
Diagnostic	4 000 €	1	4 000 €
Restauration	450 €/ha/an	1 ha	450 €
Entretien par fauche	430 €/ha/an	40 ha	86 000 €
Entretien par pâturage	430 €/ha/an	4 ha	8 600 €
Clôture			1 600 €
Total			100 650 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre

- Surface de pelouses réhabilitées et gérées

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice (papillons, reptiles, ...)

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D8, D10

Fiche C1

**Gestion, réhabilitation des ripisylves
et forêts alluviales**

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liées à la rivière						
Objectifs de développement durable	Maintien et gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire - Conservation et réhabilitation des forêts alluviales - Conservation, gestion et réhabilitation des ripisylves						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire) Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) (91F0) Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> (3270)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de Chiroptères (16 espèces), Castor d'Eurasie (1337), Chabot (1163), Lamproie marine (1095), Saumon atlantique (1106), Bouvière (1134), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Lucane cerf-volant (1083), Mulette épaisse (1032)						
Localisation	Berges de l'Anglin						
Surface concernée	Forêts alluviales : 8,22 ha +0,17 ha hors du site Ripisylves : 15,5 km						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Réhabilitation de 4 ha de forêts alluviales ➤ Plantation de 1000 ml de ripisylve						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.

La ripisylve est une formation végétale forestière qui se développe sur les bords des cours d'eau. Idéalement d'une épaisseur minimum de 15 à 30 m, elle est souvent réduite à une bande de 5 à 10 m le long des cours d'eau. Cette ripisylve joue le rôle de corridor biologique entre les zones de forêts alluviales, mais joue aussi un rôle important dans la stabilisation des berges, dans le rôle d'épuration des eaux et constitue un habitat pour de nombreuses espèces. Les forêts alluviales du site sont principalement localisées en rive gauche de l'Anglin et certaines sont dégradées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés

- Maintenir la ripisylve existante sur une largeur minimale de 5 m, avec végétation arborée, arbustive et herbacée,
- Proscrire les coupes rases (si longueur supérieure à 30 m) et de dessouchage en berge. Cas particulier : coupes rases en berges autorisées sans dessouchage dans le cas de peupleraies existantes atteignant le cours d'eau en prévision de leur remplacement sur 5 m de large par une ripisylve reconstituée,
- Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité des personnes,
- Maintenir la végétation des pieds de berge,
- Pas d'intervention (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1^{er} avril et le 31 juillet,
- Ne pas planter d'espèces exogènes, en particulier les espèces exotiques envahissantes, et proscrire en bordure de cours d'eau les essences à enracinement tabulaire,
- Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des berges,
- Assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L.232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risques d'embâcles et diminution de la capacité d'écoulement), entretien des cépées contribuant à la fixation des berges et procurant des caches aux poissons et autres animaux (saules).

Engagements rémunérés

Réhabilitation de boisements alluviaux

- Plantation de plants de qualité à une densité minimum de 300 plants/ha, avec des essences autochtones de provenance locale,
- Plantation en potet travaillé mécaniquement ou manuellement,
- Maîtrise manuelle ou mécanique des rejets ligneux,
- Maîtrise de la pression du gibier,
- Entretien sur la durée du contrat en maîtrisant la végétation concurrente autour du plant (et en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies) tout en maintenant au maximum le sous-étage herbacé et arbustif,
- Engagement à la fin du contrat de l'obtention d'une densité de 200 tiges/ha,
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune.

Création de boisements linéaires : Ripisylves

- Plantation en linéaire (plusieurs lignes peuvent être réalisées) avec éventuellement des espaces de discontinuité définis en fonction des essences utilisées et après avis de la structure animatrice,
- Plantation entre 0 et 2 m du pied de la berge,
- Largeur de la bande plantée comprise entre 5 et 10 m (si plusieurs lignes), 2 strates minimum (arbustive et arborée),
- Les densités de boisement seront faibles afin de favoriser le recru naturel (distance entre les hauts-jets de 8 à 10 m et 2 moyens jets tous les 10 m),
- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune,
- Utilisation de paillage biodégradable,
- Entretien sur la durée du contrat en particulier la maîtrise des rejets de souches dans le cas d'anciennes peupleraies et du sous-étage herbacé et arbustif,
- Engagement à la fin du contrat : présence de 75 % des plants introduits.

Essences

Utilisation uniquement d'essences autochtones adaptées au milieu humide et de provenance locale. On favorisera la plantation de salicacées (50 %) qui sont les végétaux principalement consommés par le Castor.

- Arbres : Aulne glutineux, Frênes (issu de prélèvement de pieds locaux), Ormes, Chêne pédonculé, **Saules**, Noisetier, Erables (champêtre, sycomore), Peupliers autochtones,
- Arbustes : Sureau noir, Viorne lantane, Viorne aubier, Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Prunellier, Fusain d'Europe

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4 000 €)
- Création de boisements linéaires : 7,5 €/ml
- Réhabilitation de boisements alluviaux : 5 000 €/ha

Budget prévisionnel :

- Pour les boisements alluviaux : 20 000 €
- Pour la plantation de ripisylve : 7 500 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, syndicats de rivière

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre

- Nombre de Charte N2000 et de Contrats N2000 dédiés
- Linéaire de ripisylve créé
- Surface de forêt alluviale réhabilitée

Indicateur de performance

- Evolution de la végétation
- Evolution de la faune indicatrice

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche C2

**Création de havres de paix
pour le castor**

Priorité :


Orientations de conservation à long terme	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces liées à la rivière						
Objectifs de développement durable	Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire - Création de havres de paix						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0) (Habitat prioritaire) Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>) (91F0)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Castor d'Eurasie (1337)						
Localisation	Îles de l'Anglin (6) et berges de l'Anglin						
Surface concernée	Forêts alluviales : 8,22 ha +0,17 ha hors du site Ripisylves : 15,5 km						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Deux îles classées comme havre de paix						
Planification	 2013	 2014	 2015	 2016	 2017	 2018	 2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le Castor (et la Loutre qui est potentiellement présente) fait partie des espèces animales françaises à forte valeur patrimoniale liées aux milieux aquatiques. Ce rongeur est aujourd'hui en phase d'expansion sur le bassin de la Vienne et sa présence contribue de façon majeure à l'enrichissement de la biodiversité régionale. La présence permanente du Castor sur le cours de la Vienne est connue depuis au moins 1994 en Indre-et-Loire et en 1999 en Vienne. L'objectif est de favoriser la colonisation et le maintien de cette espèce patrimoniale, non seulement dans les zones déjà fréquentées, mais aussi dans celles qui sont susceptibles de l'abriter à l'avenir. Dans ce but, il est indispensable d'envisager une série de mesures de conservation comme la création d'un chapelet de zones de tranquillité (création de havres de paix) par acquisition et/ou convention de gestion permettant la restauration des milieux d'accueil. Les îles sont des zones de tranquillité particulièrement appréciées par ces espèces sur lesquelles on pourrait envisager la création de « havres de paix ». Sur le site Natura 2000, il existe 6 îles. La création de ces zones de tranquillité peut aussi être envisagée sur d'autres secteurs de l'Anglin après avis de la structure animatrice.

Bien que la Loutre n'ait pas été observée sur ce cours d'eau, sa présence reste potentielle d'autant qu'elle est connue sur la Gartempe. La création de havres de paix sera aussi favorable à ce carnivore.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés

Sur les havres de paix :

- Maintenir les boisements rivulaires existants et proscrire les coupes rases,
- Conserver un maximum de troncs et de souches creuses, d'arbres présentant des lacis de racines ou des cavités sous berges (chêne, aulne, frêne, érable...) ainsi que des chablis. La Loutre ainsi que d'autres espèces, peuvent les utiliser comme gîte,
- Maintenir les vieux arbres sénescents sauf s'ils présentent à court terme un risque de chute/création d'embâcles dans le lit mineur ; abords points d'accès/passage... : coupe possible si risques par rapport à la sécurité des personnes,
- Maintenir la végétation des pieds de berge,
- Ne pas planter d'espèces exogènes, en particulier les espèces exotiques envahissantes, et proscrire en bordure de cours d'eau, les essences à enracinement tabulaire,
- Ne pas utiliser de traitement chimique pour l'entretien des berges.

Engagements rémunérés

- Acquisition et/ou conventionnement
- Travaux de réhabilitation comme la plantation de saule (ressource alimentaire du castor) (voir plantation de ripisylves)
- Création d'îlots de sénescence sur les sites (cf. fiche A2)
- Création de catiches artificielle en bois (gîte de la loutre)
- Installation d'une signalétique

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 10 hj (4 000 €)
- Acquisition : à définir
- Installation signalétique : sur devis
- Création de catiche artificielle : à définir

Budget prévisionnel : 8 000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, syndicats de rivière

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de Charte N2000 et de Contrat N2000 dédiés
- Nombre de havre de paix

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A2, D6

Fiche C3 *Gestion, réhabilitation et création de mares*

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Assurer le maintien et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs de développement durable	Maintien et gestion des habitats naturels favorables aux espèces d'intérêt communautaire - Gestion et réhabilitation de mares - Création de mares						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Mares avec végétations enracinées flottantes (potamots) (3150)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Triton crêté (1166) et toutes les autres espèces d'amphibien inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat (5)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée	-						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Gestion et réhabilitation de 2 mares ➤ Création de 4 mares						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les mares sont des îlots de biodiversité extraordinaires qui ont malheureusement tendance à disparaître de nos paysages. Autrefois utilisées pour de multiples fonctions (abreuvoirs, rouissages, réserves de poissons, etc.), l'urbanisation, les modifications des pratiques agricoles et leur abandon sont les principales causes de leur disparition. Lieu de prédilection pour la reproduction de nombreuses espèces animales (amphibiens, insectes au développement larvaire aquatique comme les libellules), ces habitats naturels sont des oasis de vie qu'il convient de conserver pour permettre à une multitude d'espèces de survivre. Elles jouent aussi des fonctions régulatrices et épuratrices au niveau de micro bassin versant.

Les travaux pour le rétablissement des mares peuvent viser des habitats d'eau douce dormante ou les espèces d'intérêt communautaires dépendantes de l'existence des mares. Cette action permet de maintenir ou de développer un maillage de mares compatible avec des échanges intra-populationnels des espèces inféodées à ce milieu (amphibiens notamment) ou d'autres milieux équivalents. Il existe peu de mares sur le site, mais il en existe beaucoup plus en périphérie immédiate du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Engagements non rémunérés

1. Modalités techniques de mise en oeuvre

Dans tous les cas, les travaux de restauration, de création de mares ne devront pas être réalisés dans un but cynégétique. Ils peuvent concerner des mares forestières et des mares en prairies (qui pourront être en partie mises en défens afin de préserver les berges).

Règles minimales à respecter lors de toutes interventions :

- pas d'utilisation de produits phytocides à proximité immédiate des berges et sur une bande de 20 m autour de la mare,
- pas d'introduction de poissons ou d'espèces exotiques (tortue de Floride, écrevisses américaines, ...)
- interventions en dehors de la période de reproduction des amphibiens qui s'étale de janvier à fin juin. L'idéal serait donc d'intervenir entre septembre et décembre.
- éviter des opérations de coupe pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant le peuplement initial sur 20 m minimum autour de la mare ; ne pas aménager les abords de la mare ; conserver et maintenir un réseau de milieux hydromorphes.
- respect de la réglementation (loi sur l'eau).
- la mare doit être déconnectée de tout réseau hydrographique et doit être alimentée par les eaux pluviales et phréatiques uniquement.

Restauration

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération de restauration d'une mare existante (intérêt écologique, fonctionnement hydrologique, plan de restauration et de gestion).

Une attention particulière sera portée sur les conditions d'exécution des curages. Le principe général de restauration du vieux fond vieux bord sera respecté. Un piquetage préalable sera réalisé pour matérialiser les limites de la zone d'intervention.

Les berges pourront néanmoins être remodelées pour offrir une configuration plus favorable à la présence d'une végétation diversifiée (berges en pentes douces et/ou étagées). Les opérations de curage pourront être partielles et fractionnées dans le temps. Si possible, les vases seront stockées temporairement en bordure de mare afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner leur milieu de vie.

Les interventions auront lieu en dehors de la période de reproduction des amphibiens et de toute espèce qui pourrait être présente à cette période. Travaux effectués entre le 1^{er} septembre et le 30 octobre. De même, des engins de faible portance sont recommandés.

Le retour à des conditions d'éclairement optimales pour la mare pourra nécessiter la coupe et l'abattage des arbres et arbustes ayant colonisé la mare ou présents sur les berges. On gardera cette végétation sur ¼ des berges de la mare.

Sur les berges, l'intervention sera réalisée de façon sélective et manuelle sur une profondeur variable en fonction de la hauteur de la végétation. Des zones d'ombre pourront être conservées en alternance avec les zones mises en lumière.

Les arbres et arbustes ayant colonisé la mare seront coupés et évacués de façon systématique. L'opportunité d'extraire les souches sera évaluée au cas par cas.

Création

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération de création d'une mare de manière à respecter la pérennité de milieu humide remarquable. La zone d'implantation sera choisie dans tous les cas de façon à favoriser l'alimentation hydrique de la mare et à disposer d'un terrain naturel imperméable.

La nouvelle mare :

- sera implantée dans un endroit dégagé et ensoleillé,
- sera exposée au sud et dégagée à l'est et à l'ouest,
- n'excédera pas 1 000 m² (on privilégiera la création de plusieurs mares de 200 à 400 m² plutôt qu'une grande mare),
- aura des pentes douces (5 %) sur les 2/3 de la mare (côté nord) pour permettre le développement de différentes ceintures de végétation et l'accès à la faune,
- possédera des zones plus profondes allant jusqu'à 80 cm, voire 120 cm de profondeur. Ces zones permettent de conserver des zones d'eau libres dépourvues de végétation aquatique. D'autre part, elles permettent en cas de sécheresse ou de gel, d'assurer la survie de la faune. La profondeur ne doit pas excéder 2 m afin que toutes les couches d'eau soient sous l'action du rayonnement solaire et que les plantes puissent s'enraciner sur le fond,
- aura une forme irrégulière, avec des contours asymétriques.

La période optimale de réalisation des travaux se situe entre le 15 août et le 30 octobre.

Entretien

Un diagnostic écologique précis sera établi avant toute opération d'entretien d'une mare existante (intérêt écologique, fonctionnement hydrologique, plan de restauration et de gestion).

Cet action pourra prévoir :

- un entretien courant de la végétation en place, pas de défrichage ou de plantation sauf avis de la structure animatrice,
- une limination partielle de la végétation aquatique lorsqu'elle menace de recouvrir toute la mare,
- un curage partiel si nécessaire (1/3 de la mare) sur avis de la structure animatrice (seule opération pouvant faire l'objet d'une éventuelle rémunération). Laisser les vases sur le bord de la mare plusieurs jours afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner la mare.
- la mise en défens de la mare, afin de la protéger de la fréquentation des troupeaux ou de nuisances éventuelles est rémunérable.

OUTILS

Charte Natura 2000 du site

Contrat Natura 2000

Expertise environnementale comprenant une localisation sur carte 1/5000e et précisant le plan de gestion souhaitable demandé en préalable de chaque contrat

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Propriétaires ou ayant-droits, collectivités

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) :

- Diagnostic (animation) : 5 hj (2 000 €)
- Restauration de mare : 1 000 €/mare
- Entretien de la mare : 500 €/mare
- Création de mare : 1 500 €/mare

Ces coûts pourront être modifiés après demande de devis.

Budget prévisionnel :

	Coût unitaire	Nombre d'unité	Coût
Diagnostic	4 000 €	1	2 000 €
Restauration	1 000 €	2	2 000 €
Entretien	500 €	2	1 000 €
Création	1 500 €	4	6 000 €
Total			11 000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Conseil Régional, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), CRPF, association de protection de la Nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre

- Nombre de mares réhabilitées, gérées et créées

Indicateur de performance

- Evolution de la faune indicatrice

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D9

Fiche D1

***Suivis des habitats naturels d'intérêt
communautaire***

Priorité :


Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées							
Localisation	Tout le site						
Surface concernée	≈ 112 ha						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	 2013	 2014	 2015	 2016	 2017	 2018	 2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis notamment d'identifier et de localiser les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et de l'occupation du sol d'une manière générale a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.

L'objectif est de suivre l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site, et notamment ceux sur lesquels des actions de gestion ont été définies. Ces inventaires devront permettre d'estimer l'évolution des surfaces des habitats d'intérêt communautaire ainsi que leur état de conservation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire cartographiés dans le cadre du diagnostic du DOCOB fera l'objet d'un suivi au cours des 6 ans à débiter dès l'année du lancement de l'animation du DOCOB (année n).

Habitats naturels	Code Natura 2000	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Mares avec végétations enracinées flottantes (potamots)	3150	Fait	X			X		X
Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i>	3260	Fait		X			X	X
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	6110	Fait	X			X		X
Landes à Genévrier commun sur pelouses calcaires	5130	Fait	X			X		X
Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>	6210	Fait	X			X		X
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	6210	Fait	X			X		X
Mégaphorbiaie eutrophe	6430	Fait	X			X		X
Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	Fait	X			X		X
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91E0*	Fait		X			X	X
Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	91F0	Fait		X			X	X
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180*	Fait		X			X	X
Végétation des fissures	8210	Fait	X			X		X
Grottes naturelles	8310	Fait	X		X		X	X

L'expertise de terrain suivra la méthode phytosociologique classique (relevés phytosociologiques quantitatifs en abondance / dominance au sein de formations homogènes).

L'expertise aura pour objectifs d'évaluer de l'état de conservation et la typicité de l'habitat naturel, de vérifier la présence des espèces de plantes indicatrices, d'évaluer la dynamique d'évolution et les menaces éventuelles, de cartographier la localisation de l'habitat.

Une note de synthèse proposant le cas échéant des adaptations techniques relatives au cahier des charges du contrat sera rédigé dans le cadre de parcelles bénéficiant de mesures de gestion.

Le renseignement de la base de données (SIG) devra reprendre la nomenclature européenne des habitats d'intérêt communautaire.

En ce qui concerne les grottes, seule la grotte de Boisdichon fera l'objet d'un suivi et notamment avec l'installation d'un enregistreur de la température et de l'hygrométrie de la cavité (Cf. suivi des population de Chiropères).

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Habitats d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i>	2	1	2	5
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>				
Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmus minoris</i>)				
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>				
Mares avec végétations enracinées flottantes (potamots)	3	1	2	6
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux				
Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>				
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>				
Landes à Genévrier commun sur pelouses calcaires				
Mégaphorbiaie eutrophe				
Pelouses maigres de fauche de basse altitude				
Végétation des fissures	2	1	1	4
Grottes naturelles				

Budget prévisionnel :

Habitats d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i>	2 000 €	2	4 000 €
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>			
Forêts mixtes riveraines des grands fleuves (<i>Ulmus minoris</i>)			
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>			
Mares avec végétations enracinées flottantes (potamots)	2 400 €	2	4 800 €
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux			
Pelouses médio-européennes du <i>Xérobromion</i>			
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>			
Landes à Genévrier commun sur pelouses calcaires			
Mégaphorbiaie eutrophe			
Pelouses maigres de fauche de basse altitude			
Végétation des fissures	1 600 €	3	4 800 €
Grottes naturelles			
Total			13 600 €

- Acquisition système automatique d'enregistrement de la température et de l'hygrométrie : 300 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D2

Suivis des colonies de Chiroptères

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Grottes naturelles (8310)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de Chiroptères (16)						
Localisation	Grottes naturelles						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et des suivis annuels des populations hivernantes sont réalisés depuis. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de poursuivre les suivis de l'évolution des populations de Chiroptère (automne, hiver et estivale) dans les cavités souterraines.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi des populations de Chiroptère en hiver dans les grottes :

- Comptage annuel (janvier) des chauves-souris dans les cavités de Boisdichon, Pieds griffé et des Droux.
- Sur la grotte de Boisdichon, le comptage se fait par photographie avec la collaboration du Comité Départemental de Spéléologie (CDS).
- Entretien du système de fermeture et coupe de la végétation obstruant l'entrée si nécessaire.

Suivi des populations de Chiroptère en automne (swarming) dans les grottes :

- Contrôle en septembre des chauves-souris dans les cavités de Boisdichon, Pieds griffé et des Droux pour vérifier l'utilisation en période de swarming de ces cavités.

Suivi des colonies de reproduction de Chiroptère dans les grottes :

- Comptage à l'émergence en période estivale (2 passages annuels) à l'aide d'un amplificateur de lumière ou mise en place d'un système automatique de comptage (système Batapi).
- Contrôle des colonies de reproduction en début d'été par photographie des essaims de juvénile.

Recherche de colonie de reproduction dans le bâti

- Enquête auprès des habitants pour la recherche des colonies de parturition de chauves-souris.

Suivis des colonies de Chiroptères	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Suivi hivernal des chiroptères	Fait	X	X	X	X	X	X
Suivi automnal (swarming)		X		X		X	X
Suivi estival des colonies de reproduction	Fait	X	X	X	X	X	X
Recherche de colonies de reproduction en bâti			X	X			

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB, CDS

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Suivis des colonies de Chiroptères	Prospection terrain	Traitement donnée photo	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Suivi hivernal des chiroptères	1	0,5	0,5	1	2
Suivi automnal (swarming)	2			1	3
Suivi estival des colonies de reproduction	2		1	2	5
Recherche de colonies de reproduction en bâti	5		1	2	8

Budget prévisionnel :

Suivi des Chiroptères	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Suivi hivernal des chiroptères	800 €	5	4 000 €
Contribution CDS (1/2 journée)	200 €	5	1 000 €
Suivi automnal (swarming)	1 200 €	3	3 600 €
Suivi estival des colonies de reproduction	2 000 €	5	10 000 €
Recherche de colonies de reproduction en bâti	3 200 €	1	3 200 €
Total			21 800 €

- Acquisition système automatique BATAPI : 10 000 €
- Acquisition amplificateur de lumière : 800 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités, CDS

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D3

Suivis des Chiroptères forestiers

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de Chiroptères (16)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Lors des inventaires biologiques réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Une recherche des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore avait permis de confirmer la présence de chauves-souris, dites « arboricoles ». Ces espèces utilisent des cavités situées dans les arbres pour établir leur colonie de mise bas ou pour leur repos diurne. Cependant, aucune recherche de gîtes arboricoles n'avait été menée sur le site Natura 2000 qui est boisé sur 46 % de sa surface.

L'objectif de cette action, en lien avec le maintien des îlots de sénescence sur les massifs forestiers, est de rechercher des gîtes arboricoles sur les massifs boisés du site pour permettre la conservation des chiroptères arboricoles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Recherche de gîtes arboricoles :

- Réalisation de captures au filet sur les zones boisées du site. Les individus (10) seront équipés d'émetteurs dont la masse varie entre 500 mg et 640 mg, afin de ne pas excéder 10 % de la masse totale de l'animal pour ne pas occasionner une gêne trop importante, puis suivi par radio-tracking de manière à localiser les arbres gîtes.
- Marquage des arbres gîtes localisés.
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

Toutes les espèces de chauves-souris étant protégées par la loi (Loi pour la protection de la Nature de 1976 et ses arrêtés ministériels de 1981, 2004, 2006 et 2007), leur capture et leur manipulation nécessitent une autorisation nominative, délivrée aujourd'hui par les préfetures qui ont suppléé le Ministère chargé de l'environnement. La capture ne peut donc être accomplie que sous la tutelle de personnes compétentes et détentrices de cette autorisation.

Ces dérogations ne peuvent être obtenues qu'après avoir justifié d'une étude scientifique ou environnementale réelle. De plus, chaque biologiste s'engage à respecter lors des manipulations un code de déontologie strict adopté par la SFEPM.

Gîtes arboricoles	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking				X	X		X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Gîtes arboricoles	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Capture au filet (2 sessions de 4 nuits)	16			16
Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking (2 sessions)	30	3	5	38

Budget prévisionnel :

Gîtes arboricoles	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Recherche des gîtes arboricoles par radio-tracking	21 600 €	2	43 200 €

Matériel :

- Emetteurs : 150 € l'unité
- Kit réception : 1 500 €
- Consommables (batterie, colle, etc) : 100 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A2

Fiche D4

***Suivis des Chiroptères à partir de points
d'écoute ultrasonore***

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces de Chiroptères (16)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Un inventaire standardisé des Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore avait été réalisé sur 30 points. Ces points d'écoute ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de poursuivre ce suivi mis en place lors de l'élaboration du DOCOB.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Suivi des populations de Chiroptères à partir de points d'écoute ultrasonore :

- Réalisation de points d'écoute ultrasonore (nocturne) en trois sessions par campagne de prospection sur les 30 points d'écoute mis en place lors de l'élaboration du DOCOB (points d'écoute de 10 mn) à l'aide de détecteurs d'ultrasons (D980 ou D240X).
- Analyse acoustique et informatique des signaux.
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse

Chiroptères	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore	Fait		X			X	X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Suivi des Chiroptères	Prospection terrain	Analyse acoustique et informatique	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore	6	2	2	3	13

Budget prévisionnel :

Suivi des Chiroptères	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Suivi des populations de Chiroptère à partir de points d'écoute ultrasonore	5 200 €	2	10 400 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités, CDS

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre
- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D5

**Caractérisation des territoires de chasse du
Rhinolophe euryale**

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Rhinolophe euryale (1305)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La détérioration des terrains de chasse et de la ressource alimentaire de nombreuses espèces est générée par des transformations d'origine humaine. Les chauves-souris sont directement concernées par ces transformations : l'arasement des haies et des arbres dans une politique d'aménagement foncier des terres, la disparition des prairies (par retournement, reconversion en champs cultivés principalement pour la céréaliculture), l'assèchement ou le drainage des zones humides (ces modifications d'un milieu riche en insectes n'est pas sans conséquence sur les nombreuses chauves-souris qui s'y nourrissent), la réduction des ripisylves, les aménagements de loisirs, la conversion de forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux à croissance rapide, etc.

Compte-tenu de l'écologie des chauves-souris, la protection concomitante des gîtes et des terrains de chasse est impérative et plus particulièrement en ce qui concerne le Rhinolophe euryale qui est l'une des chauves-souris ayant subi la plus forte régression en France. La population dite du « Haut-Poitou » constitue un des 5 grands noyaux de la population française. Elle est constituée des populations des vallées de la Gartempe, de l'Anglin et de la Creuse.

L'objectif de cette action est :

- de définir les territoires de chasse de cette espèce autour de la colonie de reproduction de Boisdichon,
- de mettre en évidence les relations et les échanges pouvant exister entre les gîtes abritant la population dite du « Haut-Poitou ».

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation de captures au filet lors de leur retour au gîte (matin). Les individus (10) seront équipés d'émetteurs dont la masse varie entre 500 mg et 640 mg, afin de ne pas excéder 10 % de la masse totale de l'animal pour ne pas occasionner une gêne trop importante, puis suivi par radio-tracking de manière à localiser les territoires de chasse fréquentés (10 nuits par session).
- Saisie, cartographie analyse et rédaction d'un rapport de synthèse.

Toutes les espèces de chauves-souris étant protégées par la loi (Loi pour la protection de la Nature de 1976 et ses arrêtés ministériels de 1981, 2004, 2006 et 2007), leur capture et leur manipulation nécessitent une autorisation nominative, délivrée aujourd'hui par les préfetures qui ont suppléé le Ministère chargé de l'environnement. La capture ne peut donc être accomplie que sous la tutelle de personnes compétentes et détentrices de cette autorisation. Ces dérogations ne peuvent être obtenues qu'après avoir justifié d'une étude scientifique ou environnementale réelle. De plus, chaque biologiste s'engage à respecter lors des manipulations un code de déontologie strict adopté par la SFEPM.

Territoire de chasse Rhinolophe euryale	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Caractérisation des territoires de chasse du Rhinolophe euryale		X	X				X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Territoire de chasse Rhinolophe euryale	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Capture au filet	4			4
Suivi par radio-tracking (2 sessions) en hj	120	10	10	140

Budget prévisionnel :

Territoire de chasse Rhinolophe euryale	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Recherche des territoires de chasse du R. euryale par radio-tracking	57 600 €	2	115 200 €

Matériel :

- Emetteurs : 150 € l'unité
- Kit réception : 1 500 €
- Consommables (batterie, colle, etc) : 100 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D6

***Suivis des mammifères semi-aquatiques
d'intérêt communautaire***

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Castor (1337), Loutre (1355)						
Localisation	Rivière de l'Anglin						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution du Castor et rechercher la Loutre par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur implantation sur le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Loutre :

- Suivi par placettes des indices de présence de la Loutre (protocole standardisé Groupe Loutre UICN).
- Suivi par piégeage photographique sur des placettes favorables (10 jours par points pendant 3 mois).
- Suivi des catiches artificielles dans le cas de création sur des Havres de paix.

Castor :

- Recherche de gîtes (terriers, terriers huttes).
- Suivi par piégeage photographique sur les gîtes découverts de manière à vérifier la fréquentation du gîte et la taille de la famille (5 campagnes de 30 jours).

Mammifères semi-aquatiques	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Suivi Loutre par placette	Fait	X		X		X	X
Suivi photographique Loutre		X		X		X	X
Suivi des catiches artificielles				X		X	
Recherche de gîte de Castor	Fait	X		X		X	
Suivi photographique Castor		X		X		X	X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Mammifères semi-aquatiques	Prospection terrain	Traitement donnée photo	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Suivi Loutre par placette	2		1	2	5
Suivi photographique Loutre (3 mois avec 10 relevés)	12	2	1	2	17
Suivi des catiches artificielles	1		0,5	0,5	2
Recherche de gîtes de Castor	4		1	2	7
Suivi photographique Castor (5 relevés)	5	2	1	2	10

Budget prévisionnel :

Mammifères semi-aquatiques	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Suivi Loutre par placette	2 000 €	3	6 000 €
Suivi photographique Loutre (3 mois avec 10 relevés)	6 800 €	3	20 400 €
Suivi des catiches artificielles	800 €	2	1 600 €
Recherche de gîtes de Castor	2 800 €	3	8 400 €
Suivi photographique Castor (3 relevés)	4 000 €	3	12 000 €
Total			48 400 €

- Acquisition d'appareils photographiques à infrarouge, système antivibratoire et piles : 1 600 € (4 x 400 €)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche B2

Fiche D7 *Suivis des poissons d'intérêt communautaire*

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Rivières de l'étage planitiaire avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> (3260)						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Lamproie marine (1095), Saumon atlantique (1106), Bouvière (1134), Chabot (1163)						
Localisation	La rivière de l'Anglin						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier les espèces présentes sur le site. Cette action a pour objectif d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution des poissons d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lamproie marine :

- Recherche et caractérisation des zones de frayère de l'espèce sur l'Anglin.
- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Chabots :

- Recherche et caractérisation des zones de frayère de l'espèce sur l'Anglin.
- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Bouvière :

- Mise en place d'un protocole standard de suivi

Autres espèces :

- Recherche des autres espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site : Lamproie de rivière, Lamproie de Planer, Toxostome, Aloses ...

Poissons d'intérêt communautaire	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Recherche des espèces d'intérêt communautaire par sondage		X					X
Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire		X					X
Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire						X	X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Poissons d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Recherche des espèces d'intérêt communautaire	2	1	1	4
Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire	2	1	1	4
Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire	8	2	3	13

Budget prévisionnel :

Poissons d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Recherche des espèces d'intérêt communautaire	1 600 €	1	1 600 €
Recherche et caractérisation des zones de frayère des espèces d'intérêt communautaire	1 600 €	1	1 600 €
Mise en place de protocoles standards de suivi des espèces d'intérêt communautaire	5 200 €	2	5 200 €
Total			8 400 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), ONEMA, Fédération de pêche, Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D8 *Suivis des reptiles d'intérêt communautaire*

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Cistude d'Europe (1220) et toutes les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires de la Cistude d'Europe, qui n'a été trouvée sur le site qu'en 2012, mais aussi de suivre l'évolution des communautés de reptile d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inventaires complémentaires de la Cistude d'Europe :

- Recherche de l'espèce sur l'Anglin et autres points d'eau favorables sur l'ensemble du site Natura 2000.

Suivi des communautés de reptiles d'intérêt communautaire :

- Suivi des populations de reptile d'intérêt communautaire par transects et pose de plaque (10 visites par campagne). Les espèces concernées sont : Lézard vert occidental, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune et Coronelle lisse.
- Les sites échantillonnés seront localisés sur les habitats d'intérêt communautaire ayant fait l'objet de mesures de gestion (ex : pelouses calcicoles, pelouses maigres de fauche).

Reptiles d'intérêt communautaire	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Inventaire complémentaire Cistude d'Europe		X					X
Suivis des communautés de reptiles d'intérêt communautaire			X		X		X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Reptiles d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Inventaire complémentaire Cistude d'Europe	3	1	1	5
Suivis des communautés de reptiles d'intérêt communautaire	10	2	3	15

Budget prévisionnel :

Reptiles d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Inventaire complémentaire Cistude d'Europe	2 000 €	1	2 000 €
Suivis des communautés de reptile d'intérêt communautaire	6 000 €	2	12 000 €
Total			12 200 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D9

***Suivis des amphibiens d'intérêt
communautaire***

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Triton crêté (1166) et toutes les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. Les amphibiens sont le groupe des vertébrés les plus menacés au monde avec 1/3 des espèces menacées d'extinction. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires du Triton crêté, qui n'a pas été trouvé sur le site, mais aussi de suivre l'évolution des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inventaires complémentaires du Triton crêté :

- Recherche nocturne à la lampe d'individus de Tritons crêtés dans les mares et autres points d'eau favorables sur l'ensemble du site Natura 2000.

Suivi des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire :

- Suivi spécifique des populations de Triton crêté par recherche nocturne sur un réseau de mares échantillons (2 visites par campagne). Ce protocole intégrera les autres espèces d'urodèles (Triton marbré notamment).
- Suivi des populations d'amphibiens d'intérêt communautaire (anoures) par points d'écoute (2 visites par campagne). Les espèces concernées sont : Rainette verte, Grenouille agile, Crapaud calamite.

Amphibiens d'intérêt communautaire	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Inventaire complémentaire du Triton crêté	X	X					X
Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire			X		X		X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Amphibiens d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Inventaire complémentaire du Triton crêté	2	1	1	4
Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire	2	1	1	4

Budget prévisionnel :

Amphibiens d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Inventaire complémentaire du Triton crêté	1 600 €	1	1 600 €
Suivis des communautés d'amphibiens d'intérêt communautaire	1 600 €	2	3 200 €
Total			4 800 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche D10 *Suivis des insectes d'intérêt communautaire*

Priorité :


Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Lucane-cerf-volant (1083)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectifs d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de suivre l'évolution des insectes d'intérêt communautaire par des techniques standardisées afin de mieux comprendre quels facteurs influencent favorablement ou défavorablement leur survie.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Odonates :

- Suivi par placettes de collecte d'exuvies à l'émergence des odonates de la Gartempe (Cordulie à corps fin et Gomphe de Graslin).
- La prospection se fait fin juin début juillet en canoë sur la l'Anglin.

Coléoptères :

- Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire (Grand capricorne, Rosalie des Alpes, Pique prune) par piégeage non tuant (2 relevés hebdomadaires pendant 5 semaines).
- Cartographie des contacts collectés au cours des autres suivis faunistiques pour les Lucanes.

Lépidoptères :

- Inventaires complémentaires des espèces d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais, le Damier de la Succise et la Laineuse du prunellier.
- Suivi des papillons par transects échantillons répartis dans les habitats favorables (pelouses calcicoles) à l'Azuré du serpolet (espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action).

Insectes d'intérêt communautaire	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Odonates (suivis placettes)		X		X		X	X
Inventaires complémentaires Coléoptères			X		X		X
Inventaires complémentaires Lépidoptères	Fait	X					
Lépidoptères (suivi par transects)			X		X		X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Insectes d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Détermination en labo	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Odonates (suivis placettes)	4	2	1	2	9
Inventaires complémentaires Coléoptères	12	2	1	2	17
Inventaires complémentaires Lépidoptères	4		1	2	7
Lépidoptères (suivi par transects)	4		1	2	7

Budget prévisionnel :

Insectes d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Odonates (suivis placettes)	3 600 €	3	10 800 €
Inventaires complémentaires Coléoptères	6 800 €	2	13 600 €
Inventaires complémentaires Lépidoptères	2 800 €	1	2 800 €
Lépidoptères (suivi par transects)	2 800 €	2	5 600 €
Total			32 800 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre
- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance
- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche A2, B1, C1

Fiche D11

***Suivis des mollusques d'intérêt
communautaire***

Priorité :



Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance et évaluer l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site						
Objectifs de développement durable	Suivre l'évolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Mulette épaisse (1032)						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Evaluation de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire au cours des 5 ans						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Des inventaires biologiques ont été réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats d'espèces et de préciser leur statut sur l'ensemble du site Natura 2000. La mise en place d'un suivi a pour objectif d'approfondir les connaissances et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il s'agit de mener des inventaires complémentaires et des suivis de manière à intégrer les résultats à la base de données du DOCOB.

L'objectif de l'action est de réaliser des inventaires complémentaires de la Mulette épaisse, mais aussi de rechercher les autres espèces d'intérêt communautaire : Vertigo de Desmoulins (1016) et Vertigo angustior (1014).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Inventaires complémentaires de la Mulette épaisse :

- Recherche de stations abritant des individus vivants de l'espèce sur l'Anglin.
- Mise en place d'un suivi standardisé de l'espèce sur les stations d'individus vivants.

Recherche d'espèces d'intérêt communautaire : Vertigo de Desmoulins et Vertigo angustior

- Recherche des 2 espèces de Vertigo sur les habitats potentiellement favorables aux espèces par battage de la végétation et collecte de litière, tamisage puis tri du résidu sous binoculaire

Mollusques d'intérêt communautaire	2007 Etat initial	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5	Bilan
Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants)		X					X
Suivi de la Mulette épaisse				X		X	
Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)				X			X

OUTILS

Mission d'animation du DOCOB.

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

Animateur du DOCOB

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Evaluation du temps consacré pour chaque mission en jours

Mollusques d'intérêt communautaire	Prospection terrain	Détermination en labo	Saisie et cartographie	Analyse et rédaction	Total (jours)
Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants)	5	1	1	2	8
Suivi de la Mulette épaisse	1		1	1	3
Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)	3	2	1	2	8

Budget prévisionnel :

Mollusques d'intérêt communautaire	Coût d'une mission	Nombre de missions	Total
Inventaire complémentaire de la Mulette épaisse (recherche d'individus vivants)	3 200 €	1	3 200 €
Suivi de la Mulette épaisse	1 200 €	2	2 400 €
Recherche d'espèces d'intérêt communautaire (Vertigo)	3 200 €	1	3 200 €
Total			8 800 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...), Bureaux d'études spécialisés, association de protection de la nature, collectivités

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Bilan annuel et quinquennal

Indicateur de performance

- Etat de conservation des espèces d'intérêt communautaire

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche E1

Sensibilisation des acteurs locaux aux enjeux de conservation du site

Priorité :


Orientations de conservation à long terme	Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs de développement durable	Sensibiliser les acteurs locaux (élus, habitants, etc) sur les enjeux de conservation du site Natura 2000						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Appropriation des enjeux de conservation par les acteurs locaux						
Planification							

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le développement d'actions de communication, de sensibilisation, de découverte des richesses du site est à mettre en oeuvre à l'attention des différents acteurs locaux pour permettre une meilleure appropriation des enjeux biologiques. Ces actions peuvent se décliner sous divers formes en fonction du public visé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Informations dans les bulletins municipaux :
Réaliser au moins 1 article / an de sensibilisation aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000 dans les bulletins municipaux.
- Sensibilisation le long des sentiers de randonnées
Intégrer des éléments de sensibilisation/information sur les espèces et habitats rares et menacés du site le long de sentiers de découverte.
- Proposition un programme pédagogique aux écoles du site, à destination des scolaires.
- Formation des équipes d'entretien des espaces verts de la commune à la prise en compte de la biodiversité.

- Proposition chaque année, de conférences (présentant la biologie d'un groupe faunistiques par exemple) de sorties découvertes du site à destination du grand public.
- Création et gestion un site internet propre au site Natura 2000 permettant de présenter la richesse du site, les actions en cours, les résultats ...

OUTILS

Animation du DOCOB

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Sensibilisation	Préparation	Action	Total annuel (jours)
Informations dans les bulletins municipaux		3	3
Sensibilisation le long de sentier de randonnées	5	3	8
Proposition d'un programme pédagogique aux écoles	3	5	8
Formation des équipes d'entretien des espaces verts	3	2	5
Sensibilisation des spéléologues et varappeurs	2	2	4
Conférences, sorties découvertes	4	8	12
Création et gestion d'un site internet	10	5	15

Budget prévisionnel : 22 000 € (55 j)

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de manifestations organisées

Indicateur de performance

- Nombre de participant

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche E2

Mise en cohérence du périmètre du site

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs de développement durable	Modification du périmètre du site						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Intégration d'habitats naturels d'intérêt communautaire au sein du périmètre Natura 2000						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Initialement, le périmètre du site Natura 2000 a été délimité sur une carte au 25000^{ème}. Ce périmètre doit être adapté et calé sur la BD-Ortho fourni par la DREAL de manière à rattacher ce périmètre à des limites cadastrales et physiques.

De plus, lors des inventaires biologiques réalisés en 2007 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, des investigations ont été réalisées en dehors du périmètre du site. Elles ont permis d'identifier des habitats naturels d'intérêt communautaire ainsi que des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, qu'il conviendrait, pour les plus patrimoniaux d'intégrer au site et donc de modifier le périmètre actuel. C'est notamment le cas de pelouses maigres de fauche (6510) localisées en rive droite de l'Anglin au sud de Boisdichon.

Enfin, le site Natura 2000 se compose de 2 entités géographiques dont une est localisée sur la vallée du Salleron et qui n'a, par conséquent aucun lien avec la vallée de l'Anglin. Il est proposé d'intégrer cette partie au site Natura 2000 de la Vallée du Salleron (FR5400467), dont le document d'objectifs a été validé en 2011.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Adaptation du périmètre à la BD-Ortho

- Modification du périmètre de manière à le caler sur la BD-Ortho.

2. Intégration des habitats naturels d'intérêt communautaire

Lors des investigations de 2007, des habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés en dehors du périmètre du site Natura 2000. C'est le cas notamment de Pelouses maigres de fauche (6510) localisées dans « le bocage de Boisdichon » en rive droite de l'Anglin et au sud de la Grange aux Imbertons. Ces pelouses, déjà intégrées au périmètre éligible aux MAET, ont une surface de l'ordre de 55 ha.

3. Intégration de l'entité du Salleron au site Natura 2000 de la « Vallée du Salleron » (FR5400467)

OUTILS

Animation du DOCOB

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Budget prévisionnel :

Mise en cohérence du périmètre du site	Total annuel (jours)	Coût annuel
Adaptation du périmètre à la BD-Ortho	-	-
Etude préalable pour l'intégration des habitats naturels d'intérêt communautaire	3	1 200 €
Intégration de l'entité du Salleron au site Natura 2000 de la « Vallée du Salleron » (FR5400467)	-	-

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en œuvre
- Modification du périmètre

Indicateur de performance

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

Fiche E3

Animation du DOCOB

Priorité :

Orientations de conservation à long terme	Accompagner la mise en oeuvre du document d'objectifs par des actions complémentaires adaptées afin de favoriser la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire						
Objectifs de développement durable	Mise en œuvre du DOCOB						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats						
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces						
Localisation	Tout le site						
Surface concernée							
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	➤ Animation de la mise en œuvre des actions du DOCOB						
Planification	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Animation du site pour la mise en œuvre des actions proposées dans le DOCOB.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Assistance administrative

- Animer, assurer la gestion administrative et coordonner la mise en œuvre des actions du DOCOB
- Organiser 1 COPIL par an
- Organiser une réunion annuelle de travail en amont du COPIL à destination des acteurs locaux
- Veille et information sur le site dans les domaines de l'évaluation environnementale et de l'évaluation des incidences : information des maîtres d'ouvrage, participation à des réunions...
- Assurer la bonne prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les évaluations environnementales et les documents d'aménagement du territoire.

Activation des mesures contractuelles : MAET, Contrat Natura 2000

- Recenser les bénéficiaires potentiels des mesures contractuelles.
- Élaborer les MAET.
- Assistance à la réalisation des contrats ; préinstruction des contrats.

- Expertise avant contrat ou diagnostic pastoral pour les agriculteurs.
- Formalisation et signature des contrats et des chartes.

Mise en oeuvre de la charte du site

- Informer les adhérents potentiels à la charte.
- Assistance de l'adhérent (déclaration d'adhésion, références cadastrales, localisation des engagements...).

Mise en oeuvre d'actions du DOCOB

- Mettre en oeuvre les actions du DOCOB.
- Mettre en cohérence le DOCOB et les autres documents de gestion ou d'aménagement du territoire.
- Modification du périmètre du site.
- Réaliser ou faire réaliser des suivis.

Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB

- Établir le bilan des actions du DOCOB : tableaux de bord de suivi détaillés par action et tableau de bord de suivi synthétique du programme d'actions du DOCOB.
- Établir un bilan annuel de l'animation du site.
- Présenter le bilan au COPIL et le programme d'actions à n + x.
- Proposer les actualisations du DOCOB.

Participation au réseau des opérateurs / animateurs

- Contribuer aux échanges d'informations, à la formalisation d'outils.
- Mutualiser les expériences.
- Participer aux réunions régionales et départementales.

OUTILS

Animation du DOCOB

Acteurs concernés (CONTRACTANTS, ADHERENTS, BENEFICIAIRES)

- Élus locaux, communes, collectivités, DDT, structure animatrice

COUTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels (en € ou hj) : 400 €/j

Budget prévisionnel :

Animation du DOCOB	Total annuel (jours)	Coût annuel
Assistance administrative	3	1 200 €
Activation des mesures contractuelles	15	6 000 €
Mise en oeuvre de la charte du site	10	4 000 €
Mise en oeuvre d'actions du DOCOB	Cf. actions	
Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB	3	1 200 €
Participation au réseau des opérateurs / animateurs	2	800 €
Total par an		13 200 €
Total pour 5 ans		66 000 €

Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDT, DREAL...)

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

Indicateur de mise en oeuvre

- Nombre de manifestations organisées

Indicateur de performance

- Nombre de participants

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

BIBLIOGRAPHIE

FDAAPPMA de la Vienne, 2007. *Inventaires piscicoles de l'Anglin réalisées dans le cadre de la mise en place du « Docob » Natura 2000*. Fédération des Pêcheurs de la Vienne, Poitiers, 14 p.

LPO VIENNE, 2007. *Inventaires ornithologiques – Site Natura 2000 n°52 « Vallée de l'Anglin »*. LPO Vienne, Poitiers, 44 p.

VIENNE NATURE, 2008. *Vallée de l'Anglin – Site Natura 2000 n°52 (FR5400535) – Document d'objectifs, inventaires biologique et socio-économique*. Vienne Nature, Fontaine-le-Comte, 121 p.

ANNEXES

ANNEXE 1.
Charte Natura 2000

ANNEXE 2.
Calendrier des prospections naturalistes

ANNEXE 3.
Engagements unitaires de la MAET Vallée de l'Anglin

ANNEXE 4.
Description des habitats naturels d'intérêt communautaire

ANNEXE 5.
Description des espèces d'intérêt communautaire

ANNEXE 1. CHARTRE NATURA 2000

Cf. rapport charte Natura 2000

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés dans le document Charte Natura 2000 par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale : systématiquement signée par tout adhérent,
- une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieux : l'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer :

FICHES PAR MILIEUX

- Milieux alluviaux
- Boisements de feuillus et mixtes
- Formations herbeuses
- Grottes et milieux rocheux
- Mares
- Corridors biologiques

FICHES PAR ACTIVITES

- Activités de randonnée
- Activités cynégétiques
- Activités halieutiques
- Activités de canoë-kayak
- Activités d'escalades
- Activités de spéléologie
- Activités naturalistes

ANNEXE 2. CALENDRIER DES PROSPECTIONS NATURALISTES

Dates observation	Flore vasculaire Habitat	Mammifère	Oiseau	Poisson	Reptile	Batracien	Insecte	Bivalve
18/02/2007		X						
27/03/2007	X		X		X	X		
03/04/2007		X				X		
12/04/2007			X					
25/04/2007	X	X			X		X	
04/05/2007		X				X	X	
05/05/2007	X							
09/05/2007			X					
11/05/2007	X							
16/05/2007	X							
20/05/2007		X			X			
02/06/2007							X	
11/06/2007			X					
12/06/2007			X				X	
16/06/2007	X	X						
23/06/2007	X	X	X			X	X	X
24/06/2007		X			X		X	
25/06/2007	X							
26/06/2007		X			X		X	X
28/06/2007						X		
05/07/2007	X							
11/07/2007								
25/07/2007			X					
03/08/2007		X	X				X	
08/08/2007		X	X					
13/08/2007		X						
14/08/2007					X			
27/08/2007		X	X					
28/08/2007		X	X					
05/09/2007		X		X	X	X	X	X
14/09/2007		X			X			
09/10/2007		X						

32 dates de prospections correspondant à 55 hommes/jours

ANNEXE 3.
ENGAGEMENTS UNITAIRES DE LA MAET VALLEE DE L'ANGLIN
2012

Type de couvert	Code de la mesure	Mesures unitaires	Libellé des engagements unitaires	Montant annuel maximal par hectare
		CI4	Diagnostic d'exploitation	96 €/an/exploitation
Prairies	HE1	SOCLE H01 + HERBE 02	Limitation de la fertilisation minérale 60/30/60	107 €/ha/an
	HE2	SOCLE H01 + HERBE 02	Pas de fertilisation azoté minérale	194 €/ha/an
	HE3	SOCLE H01 + HERBE 02 + COUVER06 (+ CI4)	Conversion de culture en prairie et limitation de la fertilisation minérale	265 €/ha/an
Habitats remarquables	ML1	SOCLEH01+HERBE_01+HERBE_03+ HERBE_05+ C14	Gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire	428 €/ha/an
	ML2	SOCLEH01 + OUVERT02 + HERBE_03 + HERBE_05 + C14	Débroussaillage et gestion extensive des pelouses d'intérêt communautaire	450 €/ha/an
Grandes cultures	GE1	COUVER08 (+ CI4)	Amélioration du couvert déclaré au titre du gel	126 €/ha/an
	ZR1	COUVER05 (+C14)	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	392 €/ha/an
Linéaire	HA1	LINEA 01 (+ CI4)	Entretien de haies (2 faces) localisées de manière pertinente	0,34 € ml/an
	HA2	LINEA 01 (+ CI4)	Entretien de haies (1 face) localisées de manière pertinente	0,18 € ml/an
	AR1	LINEA 02 (+ CI4)	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3,47 €/arbre
	PE1	LINEA 07 (+ CI4)	Restauration et/ou entretien des mares et plan d'eau	95 €/mare/an

ANNEXE 4.
DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000

3150

Code CORINE

22.13x22.42

Mare avec végétation enracinée flottante (*Magnopotamion*)

DESCRIPTIF

Végétation des eaux stagnantes mésotrophes à eutrophes et moyennement profonde de 1 à 4 mètres. Il s'agit des herbiers flottants des mares, composés généralement de divers potamots, nénuphars et parfois d'autres hydrophytes tels que les myriophylles, cératophylles, etc.

Rang phytosociologique : POTAMETEA PECTINATI in Klika et Novak 1941
Nymphaeion albae Oberdorfer 1957
Potamion pectinatii (Koch) Libbert 1931

Priorité de conservation

++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Au sein même du site Natura 2000 seules deux mares sans végétation aquatique ont été recensées. Elles ne sont donc pas considérées comme des habitats naturels d'intérêt communautaire. En revanche à la périphérie proche du site, c'est-à-dire à moins de 1 km, 5 mares supplémentaires ont été recensées. Parmi elles, deux comportent une végétation aquatique caractéristique des mares et constituent donc des habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit de la mare de la Grange aux Imbertons localisée au sein d'une pâture à bovins et de la mare de la Vilaine localisée elle aussi dans une pâture. Elles sont situées toutes deux à moins de 250 mètres du périmètre du site Natura 2000.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évalué

INTÉRÊT

- Biodiversité importante
- Rétention d'eau de ruissellement
- Réservoir de nourriture et point d'eau pour la faune
- Milieu de vie indispensable à une faune spécialisée

HABITATS ASSOCIÉS

- Prairie pâturée (COR 38.11)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

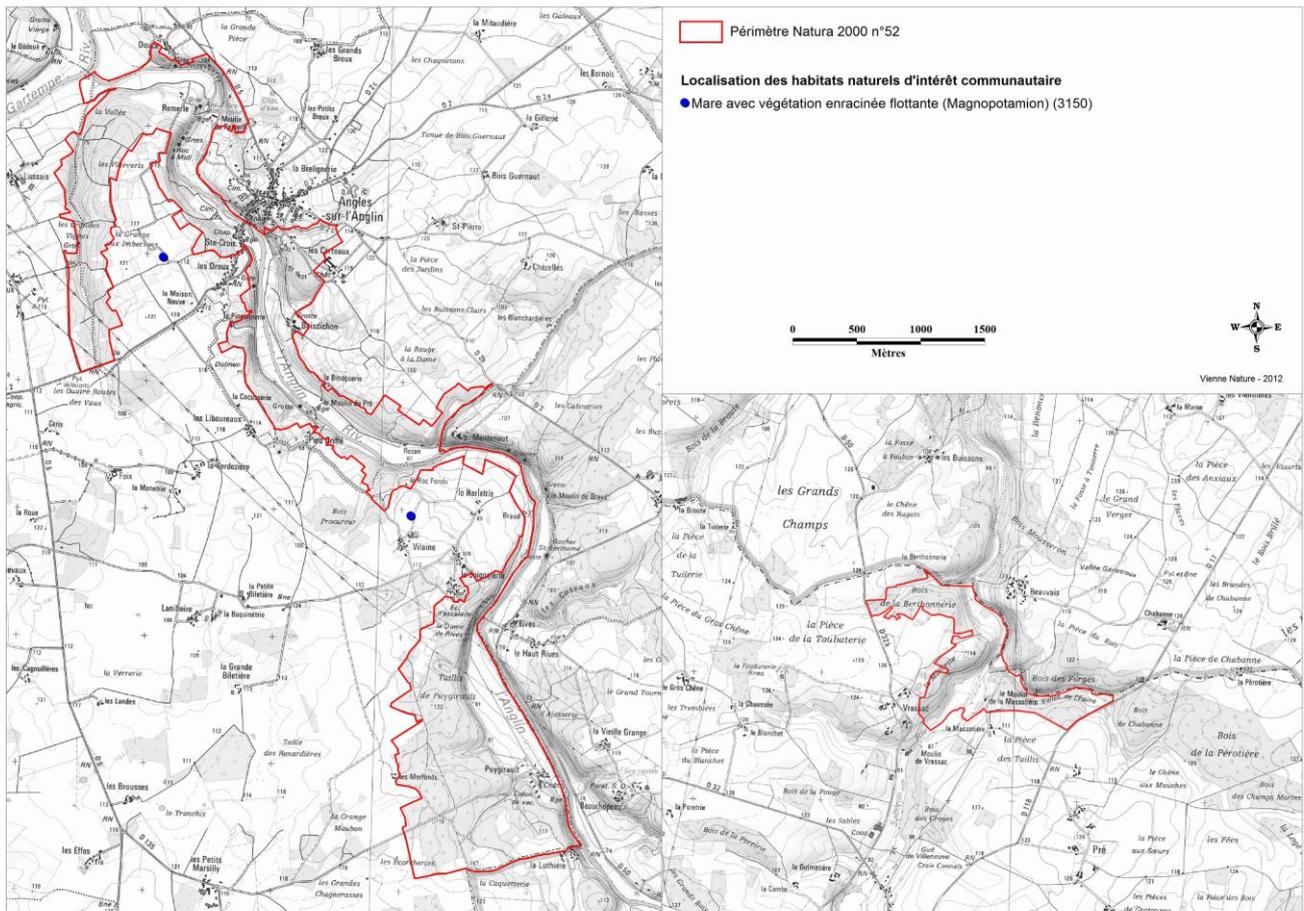
- Amphibiens
- Odonates
- Insectes aquatiques

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture du milieu, ombrage
- ◆ Comblement artificielle, dépôts de gravats et ordures
- ◆ Abandon d'entretien, comblement naturel
- ◆ Apport d'intrants par les eaux de ruissellement, hypertrophisation, pollution (métaux lourds...)

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Entretien doux et régulier
- ⇒ Conservation du milieu et de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation des surfaces tampons (prairies, haies...)
- ⇒ Maintien du réseau des mares avoisinantes



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Potamogeton natans L.
Potamogeton nodosus Poir.
Potamogeton crispus L.
Callitriche sp.
Lemna minor L.

A₂ annexe II, A₄ annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"
Protection : N nationale, R régionale
Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
Liste Rouge Régional : Lr
Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Triturus cristatus (N, A₂, A₄, V, R, D)
Hyla arborea (N, A₄, V, R, D)
Rana dalmatina (N, A₄, S)

Code Natura 2000

3260

Code CORINE

24.4

Rivière des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranuncion fluitantis* et *Callitricho- atrachion*

DESRIPTIF

Végétation des cours d'eau à courant faible à fort et au niveau d'eau très bas l'été, avec une végétation d'herbiers de plantes aquatiques flottantes ou submergées.

Rang phytosociologique : *POTAMOGETONETEA PECTINATI*

Ranuncion fluitantis

Ranuncion aquatilis (= *Callitricho-Batrachion*)

**Priorité de
conservation**

++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Les herbiers rencontrés sur les linéaires de l'Anglin et du Salleron sont principalement composés de Renoncules flottantes (*Ranunculus fluitans*) mélangées parfois avec quelques potamots (*P. nodosus*, *P. pectinatus*, *P. perfoliatus*...), le Rubanier immergé (*Sparganium emmersum*) mais surtout dominés par les Nénuphars (*Nuphar lutea*). Des petits tapis de Callitriche ont été recensés régulièrement sur tout le linéaire de l'Anglin et du Salleron. En revanche seul l'Anglin semble être favorable au développement d'herbiers à Renoncules au niveau des îles et des seuils.

A noter la coexistence du Potamot perfolié indicateur d'une eau plutôt de bonne qualité et du Potamot pectiné qui lui au contraire à une amplitude écologique beaucoup plus large. L'Anglin n'est pas particulièrement une rivière de bonne qualité cependant les sources qui se déversent au niveau de ses berges rendent les eaux localement beaucoup plus minérales ce qui permet certainement à *P. perfoliatus* de pouvoir se développer.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évalué

INTÉRÊT

- Niche écologique piscicole
- Rôle d'épuration
- Réservoir de nourriture et support de la micro-faune

HABITATS ASSOCIÉS

- Forêt alluviale (91E0)
- Tapis de nénuphars (COR 22.4311)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

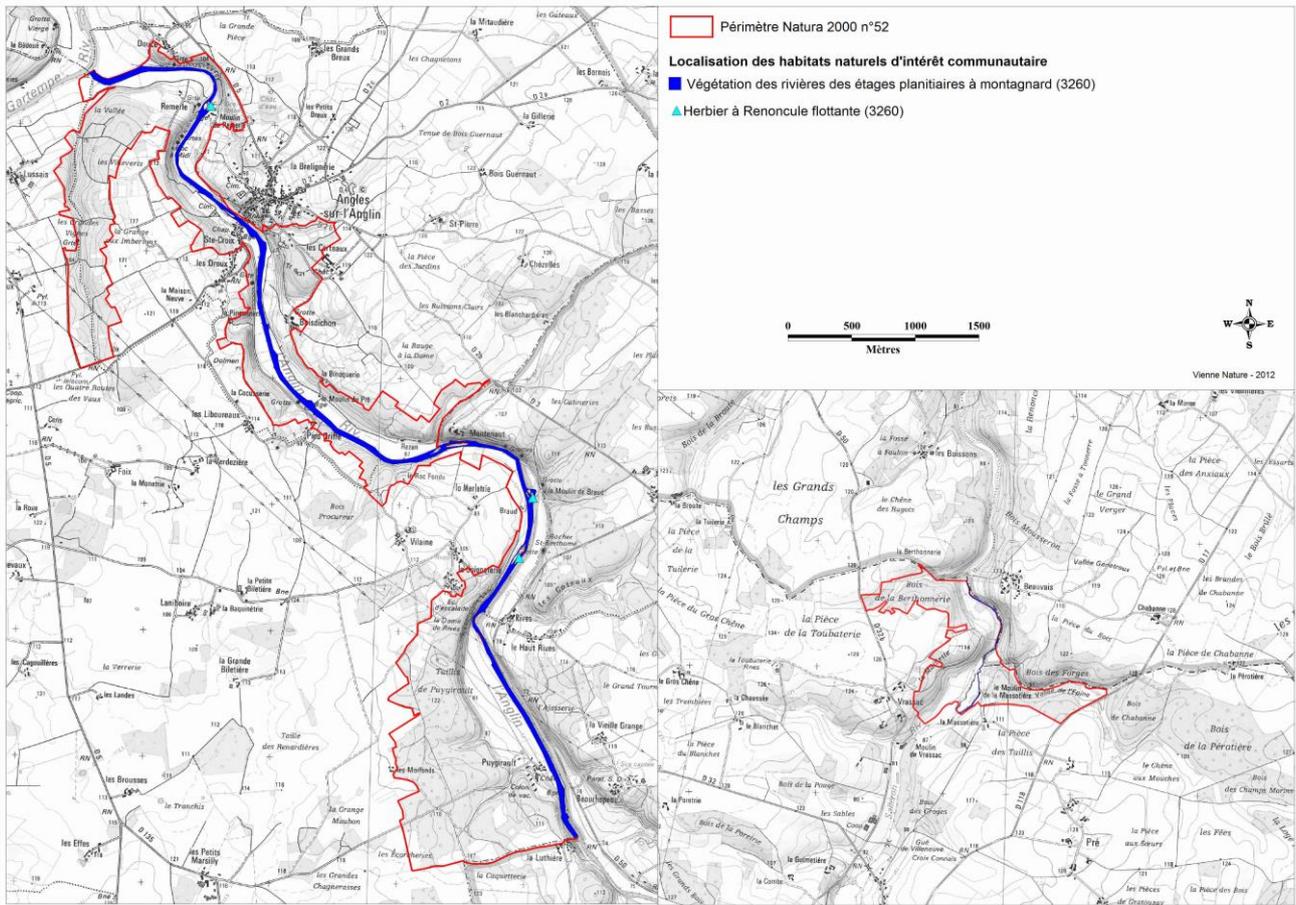
- Amphibiens
- Mollusques aquatiques
- Odonates
- Poissons

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture du milieu, ombrage (Saulaie, Aulnaie)
- ◆ Assèchement estival, drainage agricole
- ◆ Envasement, colmatage, matières en suspension
- ◆ Apport d'intrants, hypertrophisation
- ◆ Pollution (métaux lourds...)
- ◆ Modification, simplification de la morphologie des cours d'eau

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des conditions hydrologiques
- ⇒ Conservation du milieu et de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation des surfaces tampons (prairies, haies...)



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Callitriche sp.
Lemna minor L.
Myriophyllum verticillatum L.
Nuphar lutea (L.) Sm.
Potamogeton nodosus Poir.
Potamogeton pectinatus L.
Potamogeton perfoliatus L.
Ranunculus fluitans Lam.
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla
Sparganium emersum Rehmman
Spirodela polyrhiza (L.) Schleid.

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Ranunculus fluitans Lam. (LRR, D86)
Potamogeton perfoliatus L. (LRR)

Code Natura 2000

5130

Code CORINE

44.3

Lande à Genévrier commun sur pelouses calcaires

DESCRIPTIF

Cet habitat est composé essentiellement de Genévriers et succède aux pelouses calcicoles sèches. Il constitue le manteau arbustif de la chênaie pubescente qui est le stade ultime de cette série dynamique de végétation.

Rang phytosociologique : *Berberidion vulgaris*

**Priorité de
conservation**

+

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Des formations à Genévriers ont été recensées au niveau des Dames de Rives à Saint-Pierre-de-Maillé au sommet des falaises de Puygirault. Elles constituent un manteau arbustif plus ou moins dense par endroits qui prépare l'installation de la Chênaie pubescente voisine dans laquelle on trouve quelques Genévriers parsemés. Cet habitat relativement pauvre en espèces, parfois mono-spécifique entre en compétition avec un autre habitat d'intérêt communautaire : les pelouses calcicoles sèches.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

0,57 ha (0,1 %)

INTÉRÊT

- Habitat relictuel
- Forte originalité et diversité faunistique

HABITATS ASSOCIÉS

- Pelouses calcicoles (6210)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

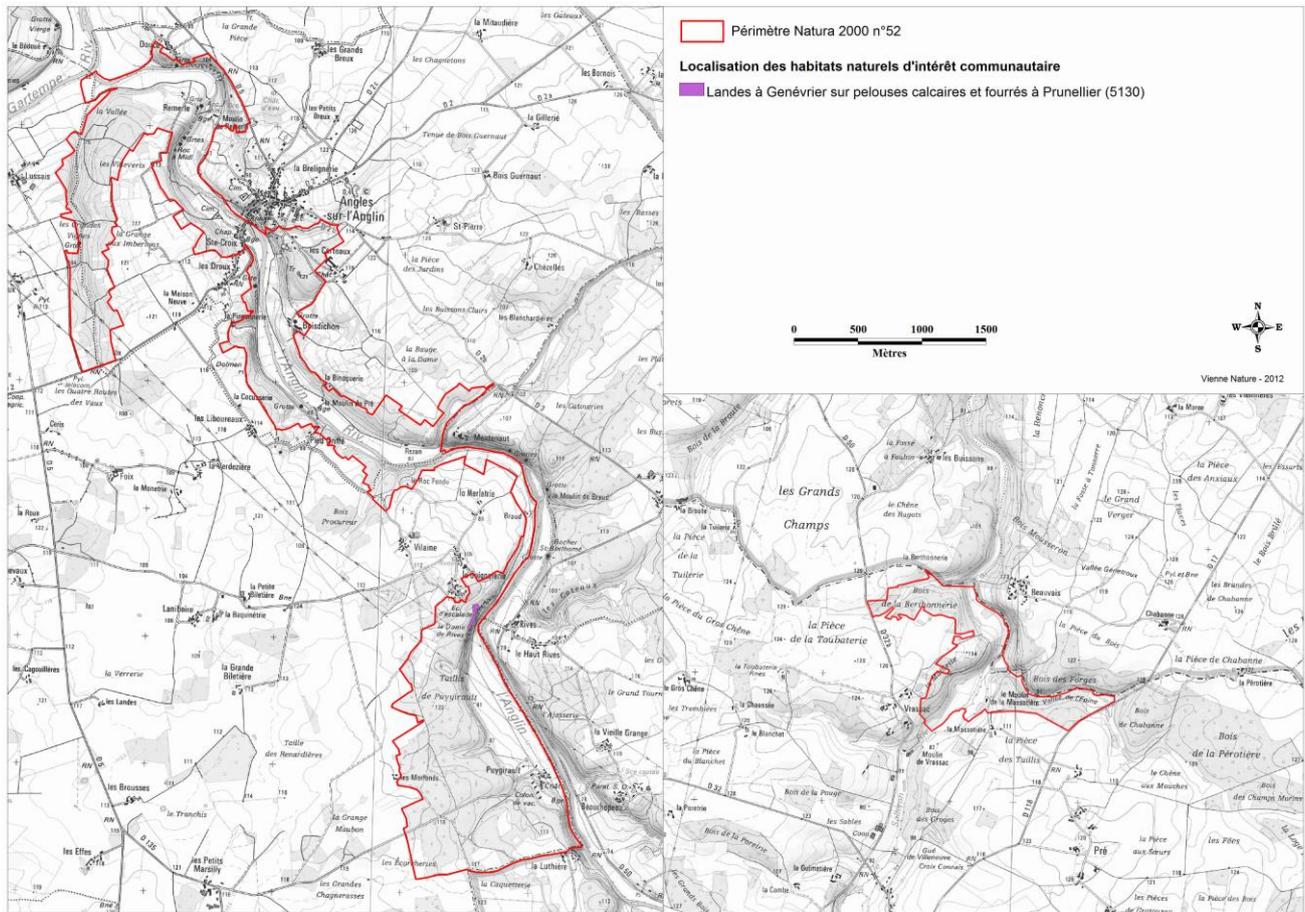
- Insectes phytophages
- Lépidoptères, Diptères, Hyménoptères...

RISQUES ET MENACES

- ◆ Débroussaillage non sélectif
- ◆ Compétition spécifique pour la lumière (arbre, espèces couvrante au sol empêchant la régénération)

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation du milieu
- ⇒ Abattage d'arbres, apport de lumière



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Erica scoparia L.
Juniperus communis L.
Rubia peregrina L.
Ulex europaeus L.

Espèce remarquable :

Espèces exogènes et/ou envahissantes :

Code Natura 2000

6110*

Habitat prioritaire

Code CORINE

34.11

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi*

DESCRIPTIF

Formations herbeuses pionnières rases se développant sur des sols superficiels issus des produits de dégradation de la roche mère. Pelouses xérothermophiles ouvertes dominées par les annuelles et les espèces crassulacées telles que les Sedums. Ce type de formation végétale peut se développer aussi au sommet des vieux murs calcaires mais ne sera pas pris en compte en tant qu'habitat d'intérêt communautaire.

Rang phytosociologique : *ALYSSO ALYSSOIDIS-SEDETALIA ALBI*

Alyso alyssoidis-Sedion albi Oberdorfer & Müll. in Müller 61

Priorité de conservation

++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Ces pelouses sont localisées sur les sommets des falaises calcaires et se développent au niveau des corniches rocheuses. Elles représentent de très faibles surfaces sur le site. Elles sont en bon état de conservation et ne devraient pas être sujettes à modifications d'origine anthropique.

Cet habitat se rencontre en plusieurs endroits aux sommets de toutes les falaises du site et toujours sur de très petites surfaces : Roc à Midi, falaises d'Angles, Douce, Dame de Rives, mais aussi sur une pente rocheuse au niveau du lieu-dit Rezan sur la commune d'Angles-sur-l'Anglin.

A noter l'absence de falaises et de cet habitat sur la commune de Béthines.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

0,08 ha (0,01 %)

INTÉRÊT

- Habitat rare et localisé
- Pelouses parfois primaires
- Diversité floristique élevée

HABITATS ASSOCIÉS

- Vég des falaises calcaires (8210)
- Xéro et Mésobromion (6210)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

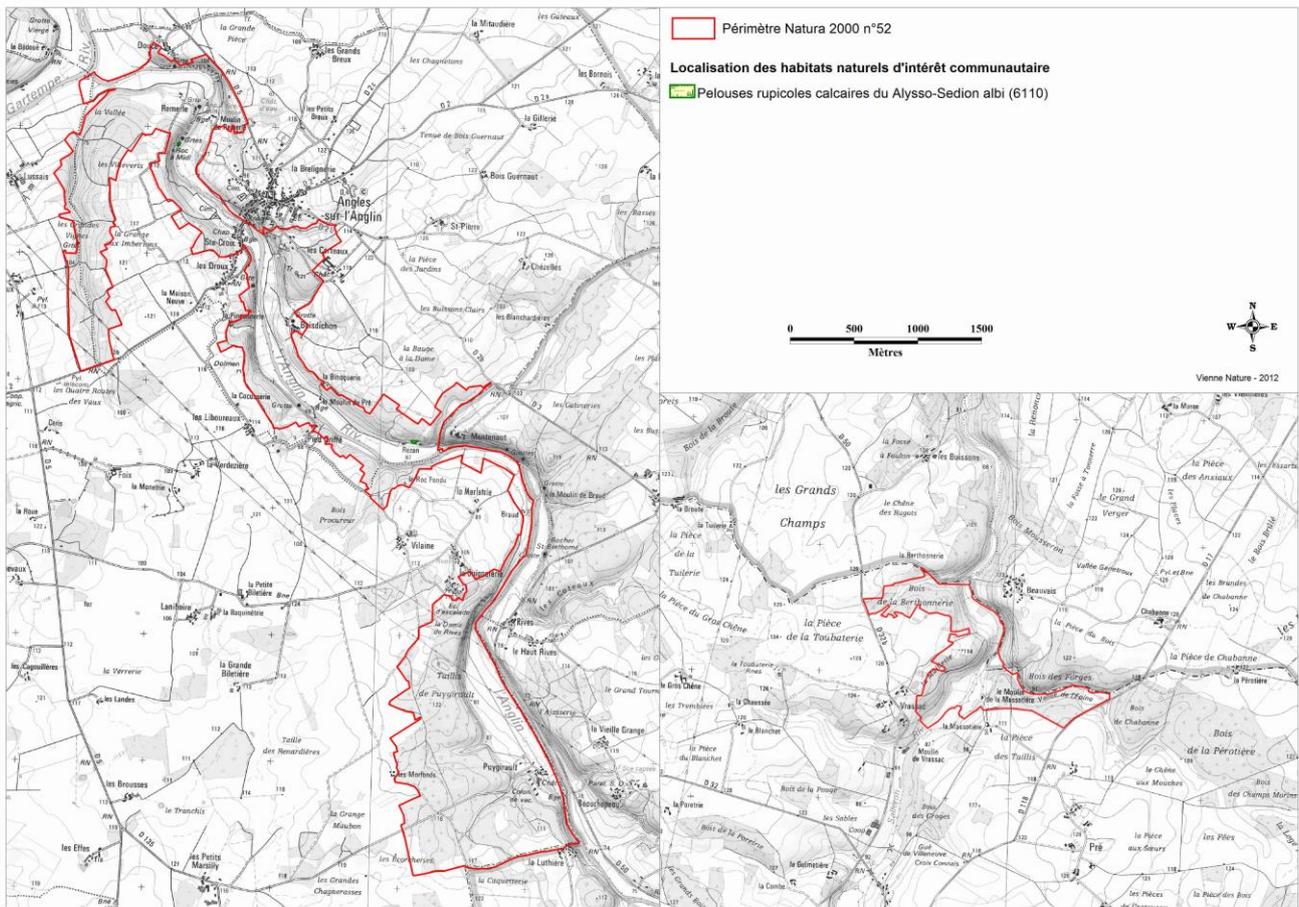
- Entomofaune

RISQUES ET MENACES

- ◆ Piétinement répétitif lié à certaines activités sportives telles que l'escalade

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Préserver les corniches de la surfréquentation



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Arabis hirsuta (L.) Scop.
Arenaria leptoclados (Rchb.) Guss.
Festuca marginata (Hack.) K.Richt.
Linum tenuifolium L.
Poa bulbosa L.
Saxifraga tridactylites L.
Sedum acre L.
Sedum album L.
Sedum rupestre L.
Thesium humifusum DC.

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Code Natura 2000

6210

Code CORINE

34.32 et 34.33

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco- Brometalia*)

DESCRIPTIF

Pelouses sèches des régions océaniques et sub-méditerranéennes (*Brometalia erecti*) comprenant les pelouses pionnières très sèches sur sols squelettiques du Xérobromion et les pelouses sèches secondaires (semi-naturelles) du Mésobromion. Ces dernières se développent sur des sols plus profonds. Traditionnellement pâturées de façon extensive par des ovins, leur abandon conduit à l'embuissonnement et à l'apparition de fourrés thermophiles. Cependant certaines pelouses très sèches localisées en sommet de falaises peuvent être relativement stables.

Rang phytosociologique : *BROMETALIA ERECTI*

Mesobromion erecti Braun-Blanquet & Moor 38

Xerobromion erecti (Braun-Blanquet & Moor 38) Moravec 67

Priorité de conservation

+++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Ces pelouses concernent de faibles surfaces généralement sur le plateau calcaire et/ou en sommet de falaises. Elles sont localisées sur des sols peu profonds parfois en mélange avec une végétation de prés maigres de fauche (6510). Ainsi on les rencontre sur les communes d'Angles-sur-l'Anglin et de Saint-Pierre-de-Maillé aux lieux-dits les Certeaux, Boisdichon, Rezan, le Roc Fondu, la Dames de Rives et sur la commune de Béthines en lisière du Bois des Forges. On trouve au sommet des falaises de Puygirault un faciès particulier de ces pelouses qui est dominé par une graminée relativement rare (3 stations connues pour le département) : la Seslerie bleue.

Les pelouses très sèches de type xérobromion sont en bon état de conservation et évoluent très lentement. En revanche certaines pelouses de type Mésobromion ont tendance à s'embroussailler et sont soumises à la colonisation par les ligneux notamment au niveau de la Coccusserie et de Vilaine.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

14,37 ha (2,53 %) dont 3,33 ha de Xérobromion (0,59 %) et 13,60 ha Mésobromion (2,39 %)
+ 3,64 ha hors site

INTÉRÊT

- Habitats d'espèces entomofaune
- Flore diversifiée et remarquable (orchidées)
- Habitat en forte régression

HABITATS ASSOCIÉS

- Vég des falaises calcaires (8210)
- Pelouse rupicole calcaire (6110)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

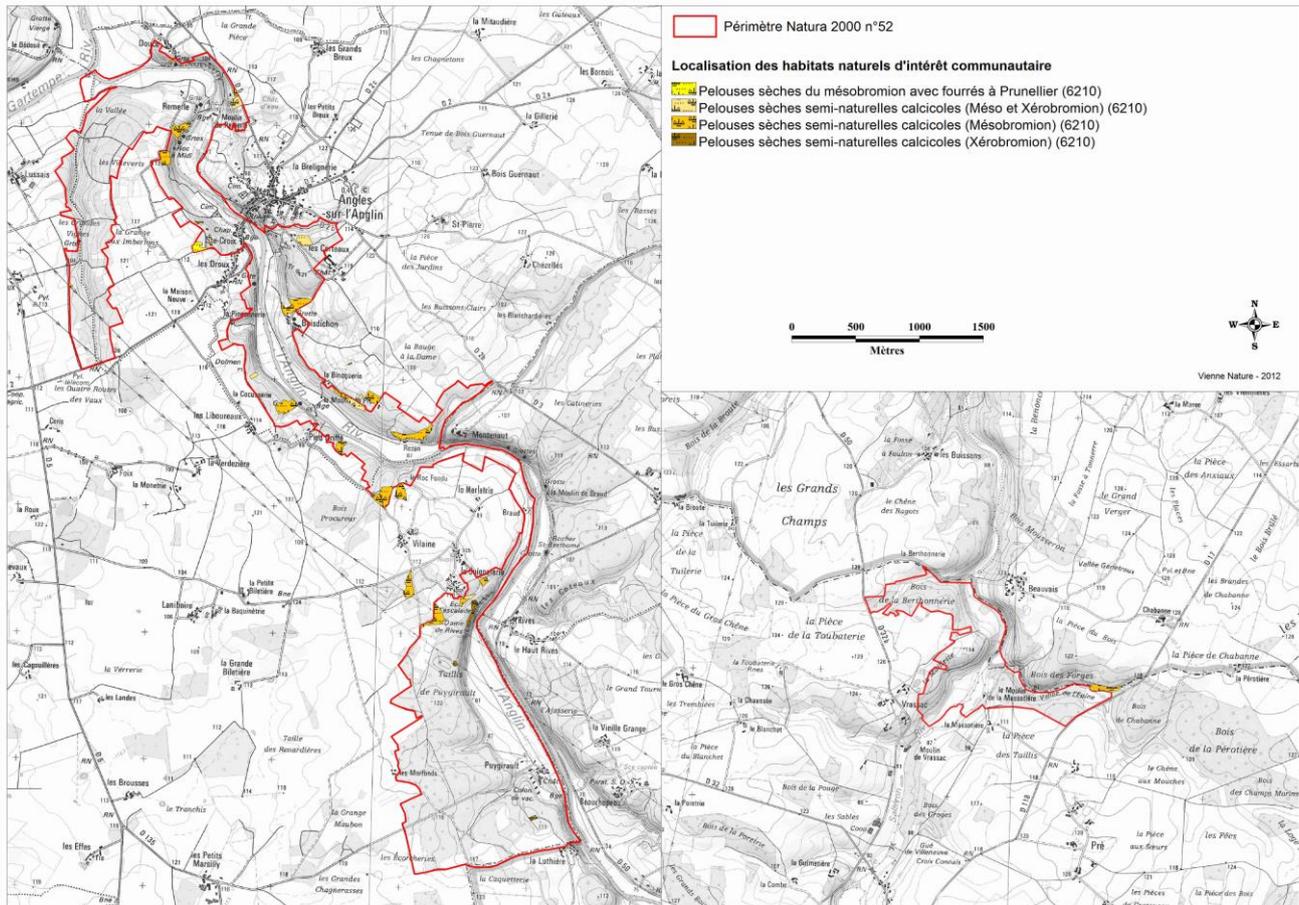
- Lépidoptères
- Entomofaune

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture du milieu par embuissonnement (Fourrés à Prunellier)
- ◆ Plantation d'arbre, enrésinement
- ◆ Abandon pastoral (reboisement, fermeture par certaines graminées)
- ◆ Sports motorisés (quads, motos TT)

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Assurer l'ouverture du milieu (limiter la colonisation par les ligneux)
- ⇒ Conserver la nature et la structure du sol (éviter amendements, fertilisation, labours)



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Avenula pubescens (Huds.) Dumort.
Briza media L.
Bromus erectus Huds.
Carex hallerana Asso.
Cephalanthera rubra (L.) Rich.
Helianthemum nummularium (L.) Mill.
Hieracium pilosella L.
Hippocrepis comosa L.
Linum suffruticosum L.
Ophrys apifera Huds.
Ophrys aranifera Huds. subsp. *aranifera*
Ophrys insectifera L.
Orchis simia Lam.
Phleum phleoides (L.) Karsten
Poa angustifolia L.
Polygala calcarea F.W.Schultz
Potentilla neummanniana Rchb.
Seseli montanum L.
Sesleria caerulea (L.) Ard.
Teucrium chamaedrys L.
Thesium humifusum DC.
Thymus praecox Opiz

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Linum suffruticosum L. (D86)
Orchis simia Lam. (PR, LRR, D86)
Sesleria caerulea (L.) Ard. (D86)

Code Natura 2000

6430

Code CORINE

37.1

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies

DESRIPTIF

Végétation exubérante des berges de cours d'eau s'installant sur des terrasses régulièrement inondées. Cet habitat à la structure originale (composée de grandes plantes hygrophiles) peut coloniser les prairies humides à l'abandon. La Reine des près (*Filipendula ulmaria*) et le Liseron des haies (*Calystegia sepium*) sont deux espèces caractéristiques de cet habitat.

Rang phytosociologique : *FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM*

**Priorité de
conservation**

+

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Cet habitat a été recensé seulement au niveau de la commune de Béthines dans le secteur de la Massotière en mélange avec des communautés de grandes laïches (*Carex acutiformis* essentiellement). Il se présente sous une forme relativement pauvre et peu diversifiée, où seules quelques espèces caractéristiques ont été identifiées.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

1,54 ha (0,27 %)

INTÉRÊT

- Niche écologique piscicole
- Rôle d'épuration
- Support de la faune (odonates, lépidoptères)

HABITATS ASSOCIÉS

- Forêt alluviale (91E0)
- Végétation flottante des rivières de plaine (3260)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

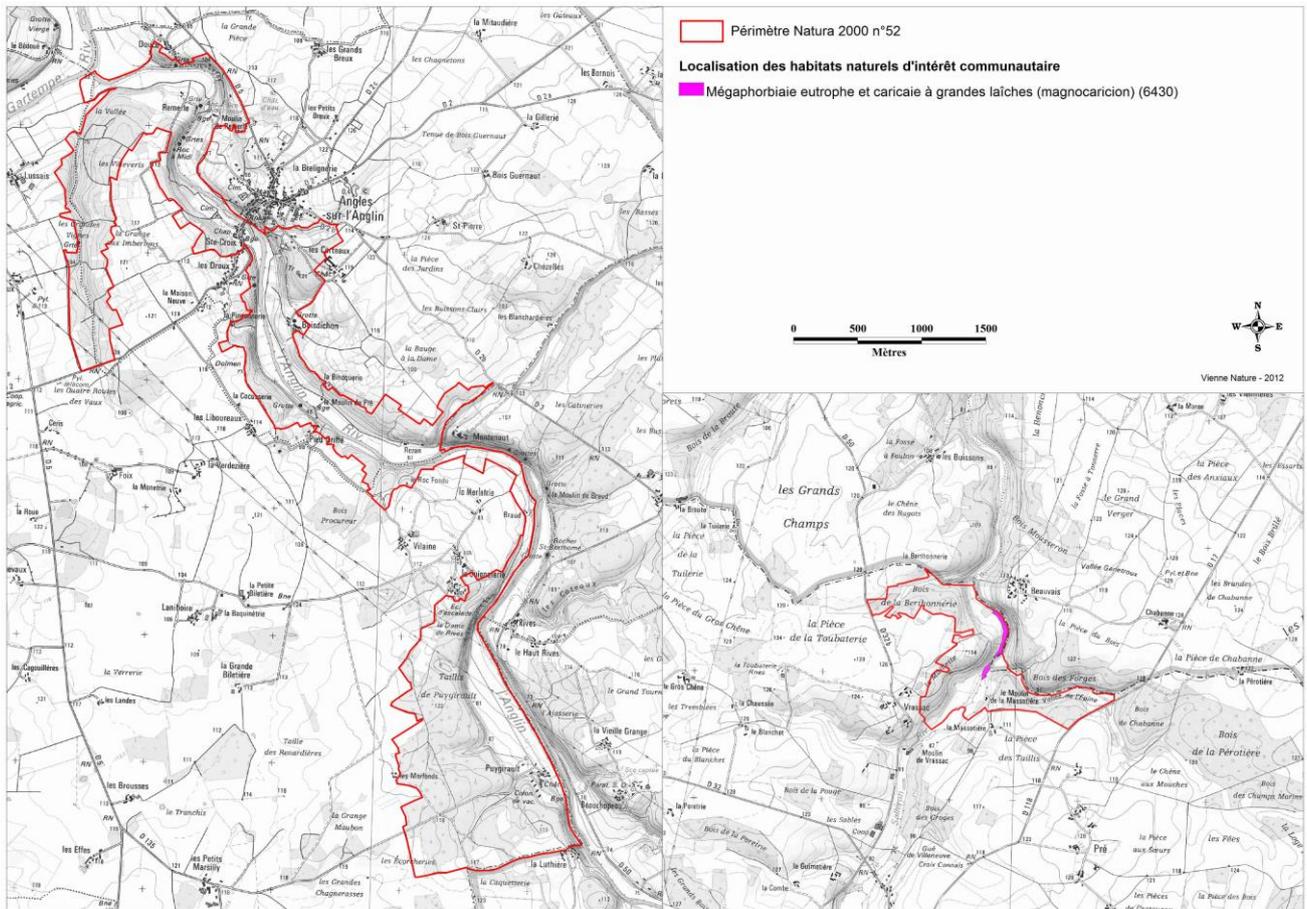
- Amphibiens
- Odonates
- Lépidoptères
- Poissons

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture du milieu, ombrage (Saulaie, Aulnaie)
- ◆ Assèchement estival, drainage agricole
- ◆ Apport d'intrants, hypertrophisation
- ◆ Pollution (métaux lourds...)
- ◆ Modification, simplification de la morphologie des cours d'eau

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des conditions hydrologiques
- ⇒ Conservation du milieu et de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation des surfaces tampons (prairies, haies...)



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Alopecurus pratensis L.
Calystegia sepium (L.) R.Br.
Carex acutiformis Ehrh.
Dipsacus fullonum L.
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski
Galium aparine L.
Filipendula ulmaria L.
Humulus lupulus L.
Iris pseudacorus L.
Rumex sanguineus L.
Urtica dioica L.

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Code Natura 2000

6510

Pelouse maigre de fauche de basse altitude

Code CORINE

38.21

DESRIPTIF

Prairie « naturelle » se développant dans des conditions d'humidité et de chaleur moyennes et étant gérées de façon extensive par la fauche avec exportation pour le fourrage. Ces prairies sont riches en espèces et notamment en fleurs et s'appauvrissent lorsque la fertilisation et les fauches deviennent trop abondantes. Le labour, puis le semis d'un nouveau couvert sont synonymes de destruction de cet habitat qui peut néanmoins se réinstaller au bout de plusieurs années si la gestion est adaptée à son expression. L'abandon de la fauche conduit à l'embroussaillage par les arbustes.

Rang phytosociologique : *ARRHENATHERETEA ELATIORIS* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Arrhenatherion elatioris Koch 1926

Lino-Gaudinion fragilis (Br.-Bl. 67) de Foucault 89

Priorité de conservation

++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Aujourd'hui, beaucoup des prairies dites « de fauche » ne présentent plus beaucoup d'intérêts biologiques. Cependant le site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » présente la particularité d'avoir conservé un certain nombre de vieilles jachères sur des sols moyens à pauvres qui n'ont pas été retournées, ni fertilisées et sont fauchées une fois par an parfois pendant plus de 15 ans. Au fil des années une végétation de pelouse maigre de fauche a donc pu s'exprimer au sein de ces jachères souvent en mélange avec une végétation des friches mésophiles à xérophiles. Certaines de ces pelouses, installées sur des sols localement moins profonds, sont en mélange avec une végétation de pelouses calcicoles sèches (mésobromion et xérobromion). On rencontre cet habitat dans le site sur la commune d'Angles-sur-l'Anglin aux lieux-dits les Certeaux, Boisdichon notamment dans le bocage qui est localisé à la périphérie immédiate du site, mais aussi au niveau de la Grange aux Imbertons.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

57,39 ha (9,06 %) + 27,48 ha hors site

INTÉRÊT

- Habitats d'espèces entomofaune
- Flore diversifiée
- Habitat en forte régression

HABITATS ASSOCIÉS

- Més. et xérobromion (6210)
- Friches mésophiles (COR 87.1x87.2)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

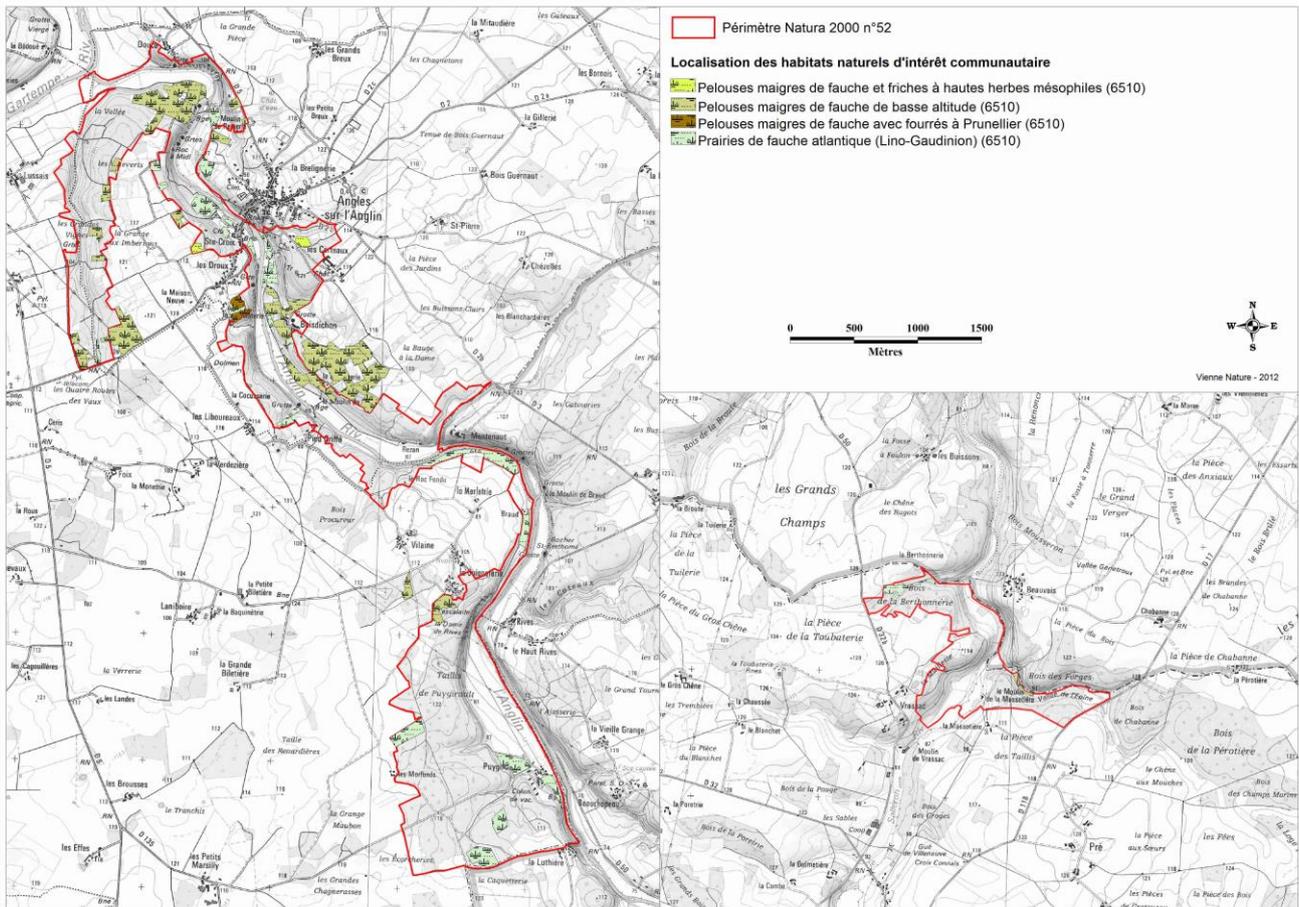
- Lépidoptère
- Entomofaune

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture du milieu par embuissonnement (Fourrés à Prunellier)
- ◆ Plantation d'arbre, enrésinement
- ◆ Abandon de la fauche
- ◆ Retournement et semis de prairies temporaires
- ◆ Amendement et fertilisation
- ◆ Nombre de fauche importante et fauche précoce

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Assurer l'ouverture du milieu (limiter la colonisation par les ligneux)
- ⇒ Conserver la nature et la structure du sol (éviter amendements, fertilisation, labours)
- ⇒ Conserver une fauche tardive



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Anthoxanthum odoratum L.
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl
Bromus sterilis L.
Cerastium brachypetalum Desp. ex Pers.
Cerastium glomeratum Thuill.
Dactylis glomerata L.
Daucus carota L.
Festuca arundinacea Schreb.
Geranium molle L.
Medicago lupulina L.
Myosotis ramosissima Rochel
Ophrys aranifera Huds. subsp. *aranifera*
Picris hieracioides L.
Poa pratensis L.
Poa trivialis L.
Ranunculus acris L.
Rumex acetosa L.
Senecio jacobaea L.
Silene latifolia Poir. subsp. *alba* (Mill.) Greuter & Burdet
Trifolium pratense L. subsp. *pratense*
Vicia hirsuta (L.) Gray
Vicia sativa L. subsp. *sativa*

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Espèce remarquable :

Code Natura 2000

8210

Code CORINE

62.1

Falaises rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

DESCRIPTIF

Végétation des fentes et des fissures de falaises et pentes rocheuses calcaires se développant sur un sol peu riche en humus issu des produits de l'érosion de la roche. Elle se développe dans des conditions stationnelles plutôt thermophiles et éclairées. La flore est assez clairsemée et assez pauvre en espèces. Les fougères sont un groupe d'espèces généralement bien représenté en situation naturelle.

Rang phytosociologique : *POTENTILLETALIA CAULESCENTIS*
Potentillion caulescentis

Priorité de conservation

+

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Au niveau des communes d'Angles-sur-l'Anglin et de Saint-Pierre-de-Maillé, la vallée est très encaissée, offrant ainsi de belles parois rocheuses, ce qui n'est pas le cas au niveau de la commune de Béthines. Les falaises calcaires favorables à la présence de cet habitat sont localisées principalement à l'aplomb du château d'Angles-sur-l'Anglin ainsi qu'au niveau du Roc-à-Midi et de Douce. En revanche, les falaises de Puygirault où se pratique l'activité d'escalade semblent dépourvues de ce type de végétation.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évalué

INTÉRÊT

- Présence d'une flore spécialisée

HABITATS ASSOCIÉS

- Pelouse rupicole calcaire (6110)
- Xéro et Mésobromion (6210)
- Chênaie pubescente (COR 41.711)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

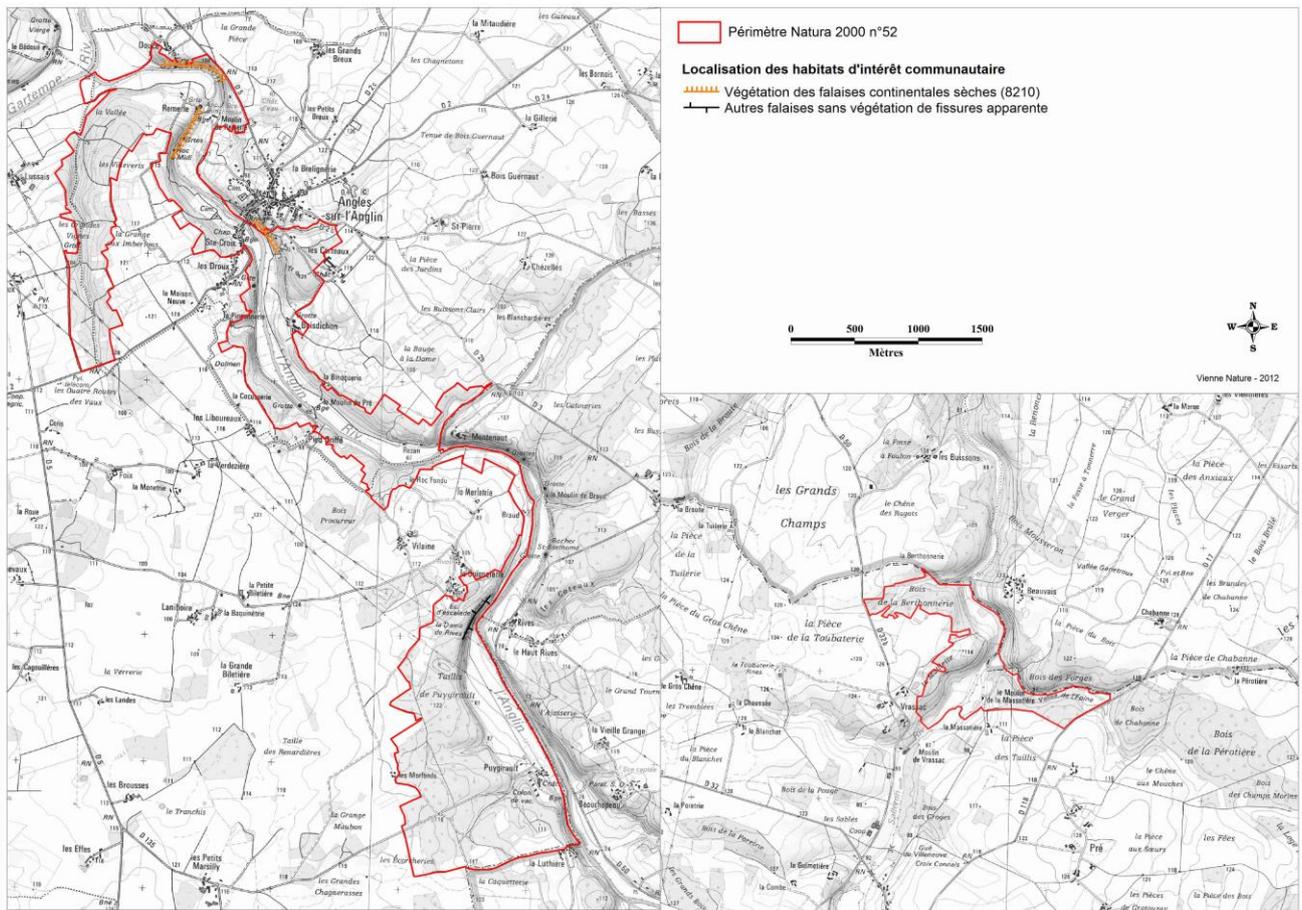
- Entomofaune
- Oiseaux

RISQUES ET MENACES

- ◆ Piétinement répétitif lié à certaines activités sportives telles que l'escalade
- ◆ Eutrophisation
- ◆ Herbicides

OBJECTIFS DE CONSERVATION

⇒ Favoriser les situations naturelles



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Asplenium trichomanes L. subsp. *quadrivalens* D.E.Mey.
Polypodium vulgare L.
Polypodium cambricum L.
Parietaria judaica L.
Sedum acre L.
Asplenium ruta-muraria L.
Asplenium adiantum-nigrum L.
Dianthus sylvaticus Hoppe ex Willd.
Dianthus carthusianorum L.
Cymbalaria muralis G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.
Centranthus ruber (L.) DC.
Seseli montanum L.
Erysimum cheiranthoides L.
Allium sphaerocephalon L.
Festuca marginata (Hack.) K.Richt.

Protection : PN nationale, PR régionale
 Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
 Liste Rouge Régional : LRR
 Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Code Natura 2000

8310

Grottes naturelles

Code CORINE

65

DESRIPTIF

Il s'agit des grottes non exploitées par le tourisme, creusées dans la roche calcaire (karst). Elles peuvent présenter des conditions d'humidité et de températures favorables à des espèces spécialisées, rares et menacées telles que les chauves-souris (Chiroptères).

Priorité de conservation

+

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

D'après l'inventaire des cavités de la Vienne (Comité Départemental de Spéléologie) et l'IGN 1/25.000ème, il existe une quinzaine de cavités naturelles sur le site (grottes et gouffres). Certaines ont un développement important et d'autres ont des dimensions réduites. Les grottes les plus grandes abritent d'importantes populations de chauves-souris tant en hiver pour leur hibernation, qu'en été pour leur reproduction. Sur le site, la cavité accueillant les plus importantes populations de chauves-souris est celle de Boisdichon sur la commune d'Angles-sur-l'Anglin. Cette cavité accueille près d'une dizaine d'espèces chaque hiver avec des effectifs fluctuant entre 800 et 1600 individus depuis 20 ans. En été, une colonie de reproduction de Rhinolophe euryale (200 à 400 individus) s'y installe. Elle constitue un des 5 grands noyaux de la population française et appartient à la population dite du « Haut-Poitou ».

Parmi les autres cavités on peut citer la grotte des Droux, la Roche aux Fées et le Roc à Midi. Ces dernières jouent probablement un rôle important comme gîte de transition pour certaines espèces en intersaison (passage du gîte d'hiver vers le gîte de reproduction et vice et versa) ou au cours de la nuit (gîte secondaire).

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

Non évalué

INTÉRÊT

- Habitat d'espèces menacées

HABITATS ASSOCIÉS

- Végétation des fissures de falaises calcaire (8210)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

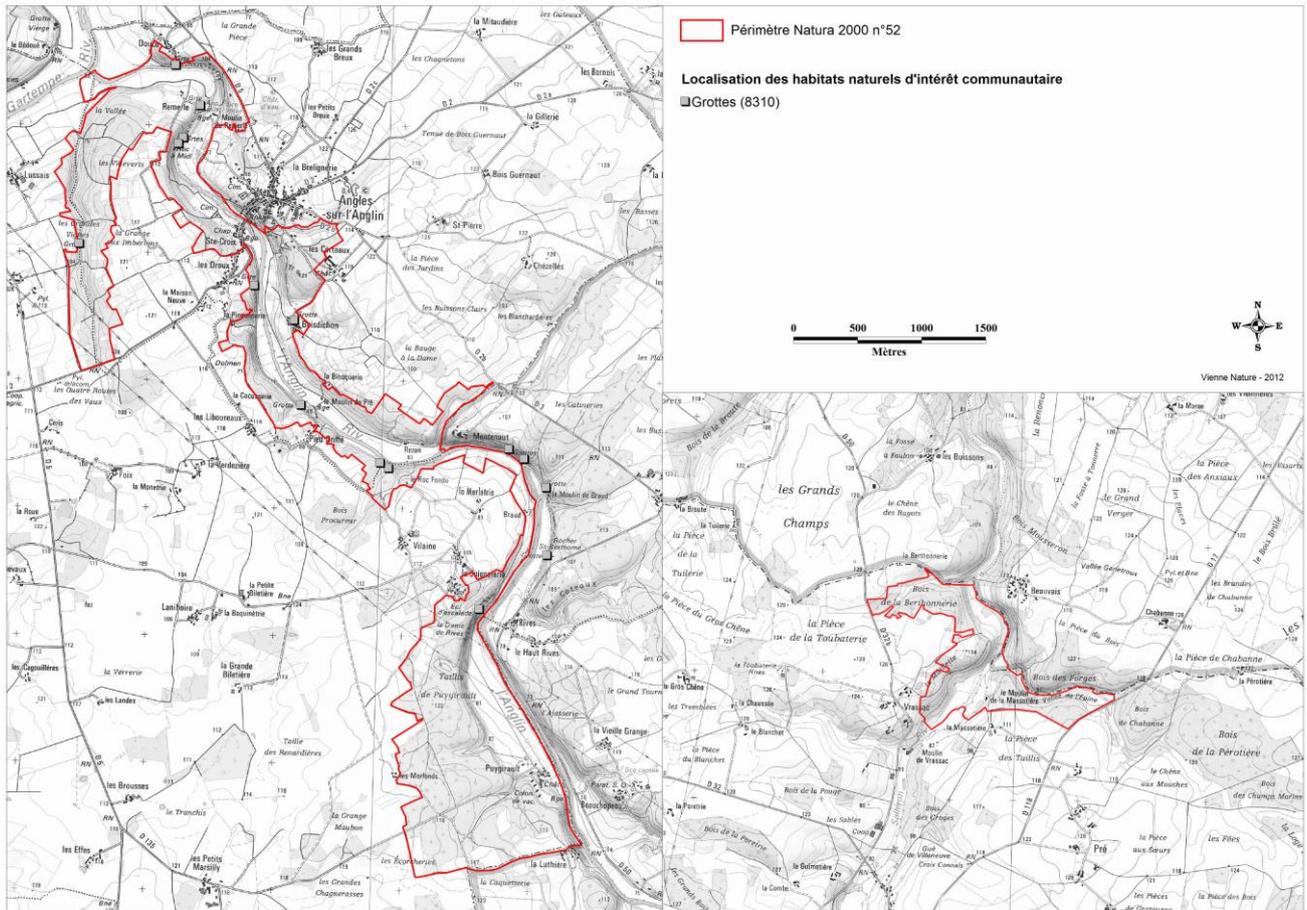
- Chauves-souris

RISQUES ET MENACES

- ◆ Fermeture des entrées des grottes
- ◆ Déangement des colonies de Chauves-souris
- ◆ Modification des conditions de température et d'hygrométrie

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conserver l'accès à la grotte pour les chauves-souris
- ⇒ Conserver les conditions d'hygrométrie et de température
- ⇒ Assurer la quiétude des colonies de chauves-souris en période d'hibernation et de reproduction



ESPECES REMARQUABLES

A₂ annexe II, A₄ annexe IV de la Directive Européenne "Habitats-Faune-Flore"
Protection : N nationale, R régionale
Livre Rouge National : P espèce prioritaire, NP espèce non prioritaire
Liste Rouge Régional : Lr
Espèce déterminante : D en Poitou-Charentes, D₈₆ en Vienne

Chiroptères

Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	N, A ₄ , V
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	N, A ₄ , V, D
Murin à oreille échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	N, A ₂ , A ₄ , V, D
Murin à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>	N, A ₄ , S, D
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	N, A ₄ , S, D
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	N, A ₄ , S, D
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	N, A ₄ , S
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	N, A ₄ , S, D
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	N, A ₄ , S, D

Code Natura 2000
91E0*
Habitat prioritaire

Forêt alluviale résiduelle à Aulne et Frêne

Code CORINE
44.3

DESCRIPTIF

La forêt alluviale est la forêt caractéristique des cours d'eau de plaine. Le frêne commun et l'aulne glutineux sont les essences qui prédominent dans ce type d'habitat. Ces derniers se développent sur des sols lourds, riches en alluvions et inondés périodiquement, mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux.

Rang phytosociologique : *Alno-padion*

Priorité de conservation

++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

La forêt alluviale se rencontre essentiellement au niveau des îles de l'Anglin qui n'ont pas été encore trop modifiées par les activités humaines. Sur les berges, cet habitat est souvent réduit au simple cordon arboré de la ripisylve et formé essentiellement de l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*. On rencontre ce type de forêt en quelques endroits relictuels de petites surfaces souvent dégradés notamment aux Dames de Rives ou encore au niveau des berges situées au niveau de Boisdichon.

Sur le site d'étude, le type de forêt alluviale est :

- l'Aulnaie-frênaie (44.3) : Il s'agit d'une formation arborescente à *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* se développant au niveau des terrasses alluviales des petits cours d'eau dominés par les frênes avec *Carex remota*, *Ribes rubrum*, *Alliaria petiolata*, *Poa nemoralis*, *Glechoma hederecea*, *Lathraea clandestina* pour la strate herbacée.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

7,94 ha (1,4 %) + 15,5 km de ripisylves + 0,17 ha hors site

INTÉRÊT

- Habitat résiduel

HABITATS ASSOCIÉS

- Herbiers à Renoncules et Callitriches (3260)
- Forêt alluviale mixte (91F0)
- Lit de la rivière (COR 24.15)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

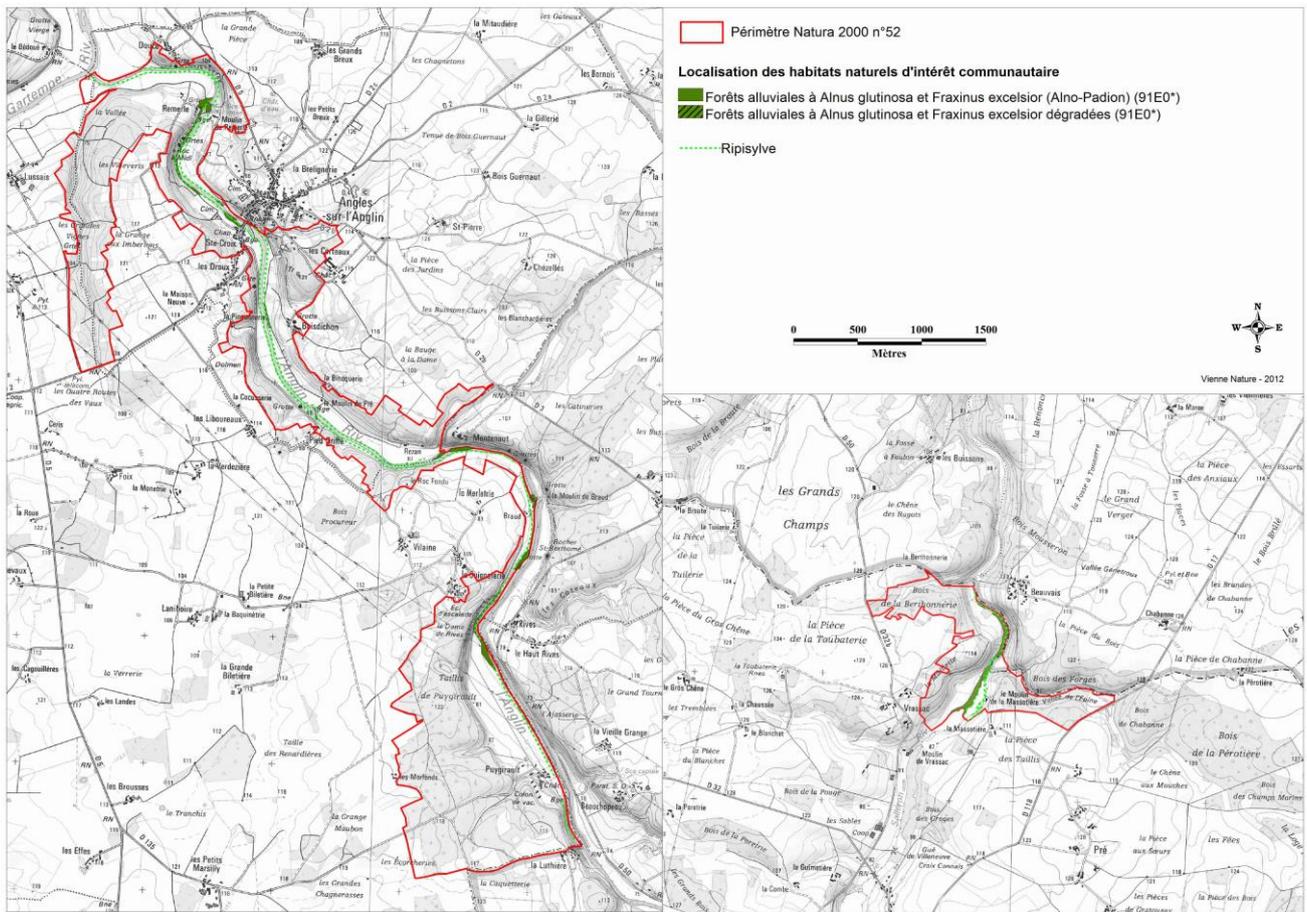
- Amphibiens (site terrestre)
- Insectes xylophages
- Chiroptères

RISQUES ET MENACES

- ◆ Assèchement
- ◆ Régulation des cours d'eau
- ◆ Coupe à blanc
- ◆ Plantation
- ◆ Fertilisants et herbicides
- ◆ Espèces envahissantes
- ◆ Modification des berges de la rivière

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien des conditions hydriques
- ⇒ Maintien de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation du milieu



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Acer negundo L.
Acer pseudoplatanus L.
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.
Fraxinus excelsior L.
Heracleum sphondylium L.
Lysimachia nummularia L.
Sambucus nigra L.
Stachys sylvatica L.
Symphytum officinale L.
Ulmus minor Mill.
Urtica dioica L.
Mnium undulatum Hedw.

Espèce remarquable :

Espèces exogènes et/ou envahissantes :

Acer negundo L.
Robinia pseudacacia L.

Code Natura 2000
91F0

Code CORINE
44.42

Forêt alluviale mixte de Chênes, Frênes et Ormes

DESCRIPTIF

Sous leur forme la plus riche, ces forêts riveraines peuvent présenter une grande diversité spécifique au niveau de leur strate arborée composée d'un mélange d'essences de bois durs et de bois tendres telles que les Chênes, Frênes, Ormes, Erables, Peupliers (sauvages), Saules... La strate arbustive est elle aussi très variée avec la présence de nombreuses lianes telles la Clématite, le Houblon, le Tamier. Elles se développent sur un niveau topographique plus haut que la forêt précédente par rapport au niveau d'eau à l'étiage. En France, hormis quelques exceptions, on ne rencontre plus que des fragments très appauvris de cet habitat composé de Chênes, Frênes et Ormes.

Rang phytosociologique : *Ulmenion minoris*

Priorité de conservation

+

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Au sein du site Natura 2000 « Vallée de l'Anglin » cet habitat a été recensé uniquement au niveau de la commune d'Angles-sur-l'Anglin au Moulin de Remerle. Cet habitat est localisé sur une terrasse alluviale relativement haute (environ 2,50 m par rapport à l'eau), en pied de coteau et où le substrat sablo-limoneux a été déposé par les crues hivernales.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

0,28 ha (0,05 %)

INTÉRÊT

- Habitat résiduel et appauvri

HABITATS ASSOCIÉS

- Herbiers à Renoncules et Callitriches (3260)
- Forêt alluviale à Aulnes et Frênes (91E0*)
- Lit de la rivière (COR 24.15)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

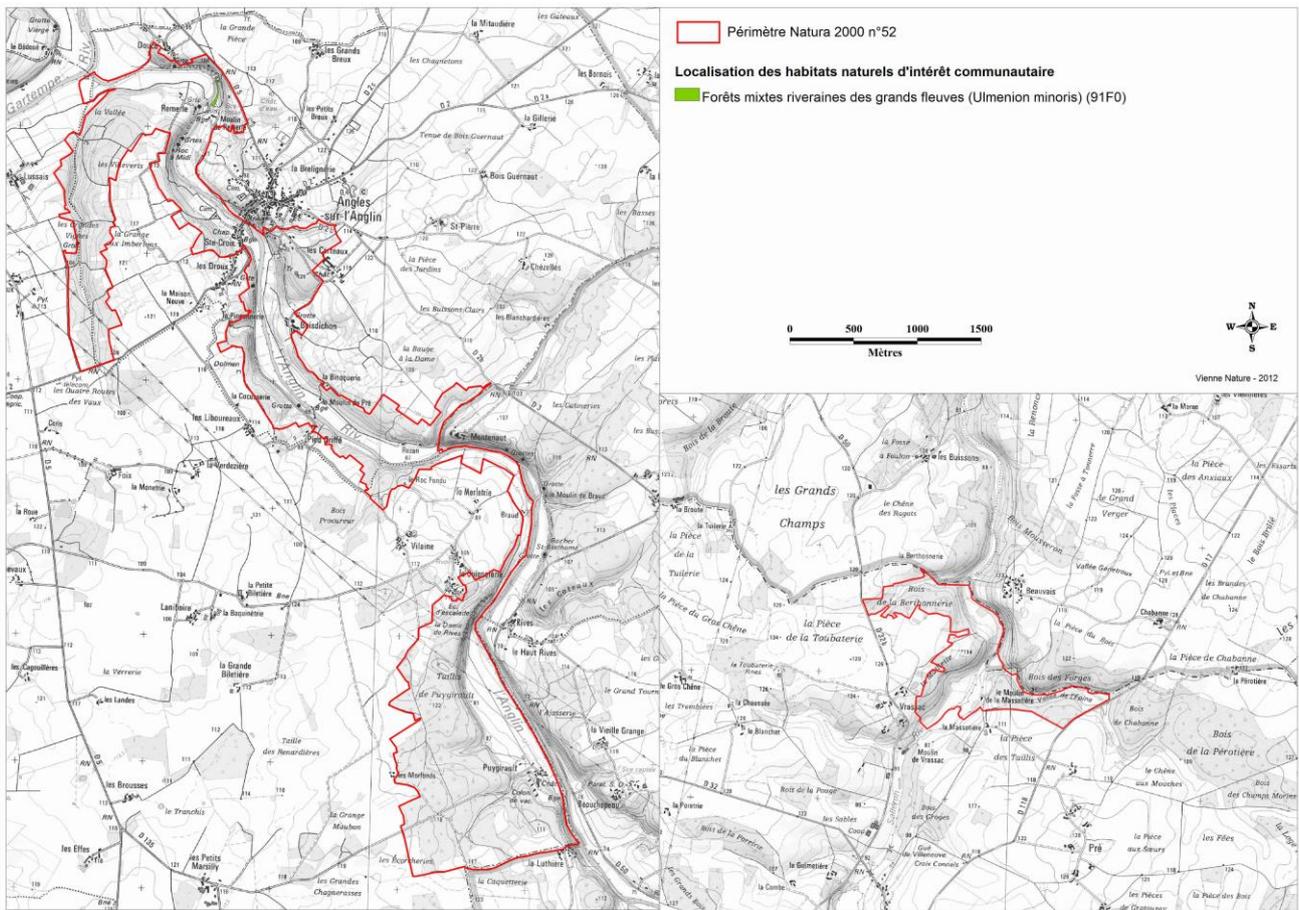
- Amphibiens (site terrestre)
- Insectes xylophages
- Chiroptères

RISQUES ET MENACES

- ◆ Assèchement
- ◆ Régulation des cours d'eau
- ◆ Coupe à blanc
- ◆ Plantation
- ◆ Fertilisants et herbicides
- ◆ Espèces envahissantes
- ◆ Modification des berges de la rivière

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien des conditions hydriques
- ⇒ Maintien de la qualité de l'eau
- ⇒ Conservation du milieu



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.
Arum italicum Mill.
Fraxinus excelsior L.
Fraxinus excelsior L. (semis)
Glechoma hederacea L.
Heracleum sphondylium L.
Poa nemoralis L.
Ranunculus auricomus L.
Ranunculus ficaria L.
Rumex sanguineus L.
Stachys sylvatica L.
Symphytum officinale L.
Thalictrella thalictroides (L.) E.Nardi
Ulmus minor Mill.
Urtica dioica L.

Espèce remarquable :

Espèces exogènes et/ou envahissantes :

Acer negundo L.
Robinia pseudacacia L.

Code Natura 2000

9180*

Habitat prioritaire

Code CORINE

41.41

Forêt de pentes, d'éboulis ou de ravins à Tilleuls et Erables

DESRIPTIF

Il s'agit de forêts installées sur des pentes abruptes, composées d'éléments rocheux grossiers et des colluvions grossiers de versants. La strate arborée est souvent composée d'Erables, de Tilleuls ou de Frênes alors que les fougères, notamment la Scolopendre, composent en grande partie la strate herbacée.

Rang phytosociologique : *Tilio-Acerion*

Priorité de conservation

+++

STATUT DE L'HABITAT SUR LE SITE

Au niveau de la Vallée de l'Anglin, ce type de forêt s'est développé sur des matériaux calcaires parfois au pied des falaises comme c'est le cas au niveau des falaises de Puységirault. Elles sont généralement composées d'une strate arborée constituée d'Erable sycomore, de Frêne ou de Tilleul et d'une strate herbacée où les fougères comme la Scolopendre sont abondantes. On trouve d'autres très beaux exemples insérés dans des massifs forestiers plus vastes comme au Coteau de Sainte-Croix, Rezan ou Pied Griffé. En revanche, le site localisé sur la commune de Béthines en est dépourvu.

Difficile d'accès, ce type de forêt est très peu exploité ce qui lui confère parfois un aspect plutôt chaotique, avec de nombreux chablis et troncs morts au sol en décomposition. Cette physionomie est à privilégier pour ce type de forêt car les nombreux bois morts sont à l'origine d'une très grande diversité entomologique.

SURFACE ESTIMÉE SUR LE SITE

1,91 ha (0,34 %)

INTÉRÊT

- Forêts généralement peu entretenues
- Entomofaune diversifiée
- Nombreuses fougères et mousses

HABITATS ASSOCIÉS

- Forêts alluviale (91E0*)
- Autres forêts de feuillus (COR 41.2 ; 41.3 ; 41.711)

ESPECES ANIMALES ASSOCIÉES

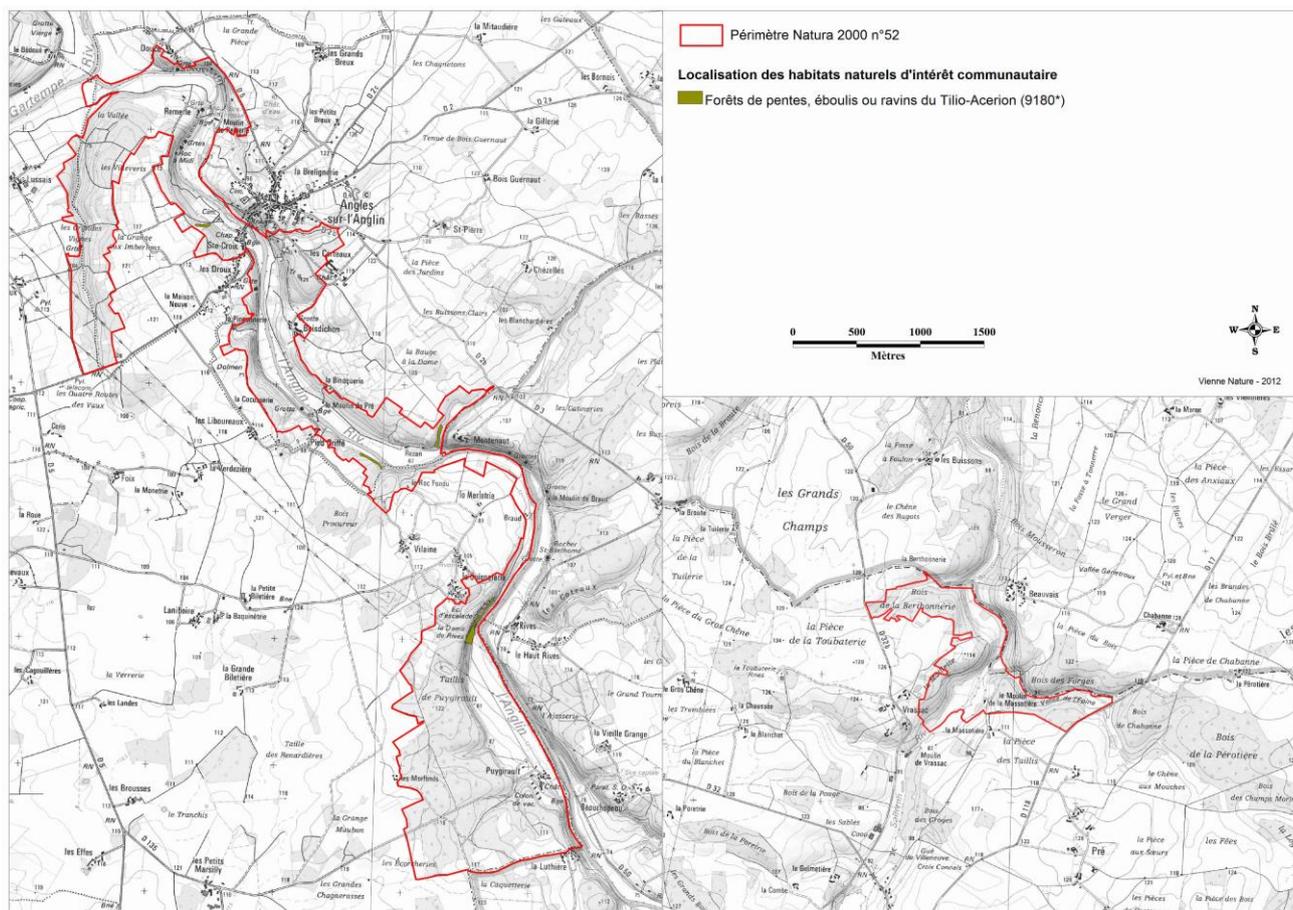
- Amphibiens (site terrestre)
- Insectes xylophages
- Chiroptères

RISQUES ET MENACES

- ◆ Plantation
- ◆ Coupe à blanc, entretien trop régulier
- ◆ Fertilisant
- ◆ Espèces envahissantes

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien des arbres morts, chablis, troncs au sol
- ⇒ Conservation du milieu
- ⇒ Maintien des conditions fraîches et ombragées



RELEVÉ BOTANIQUE TYPE

Acer pseudoplatanus L.
Arum italicum Mill.
Allium ursinum L.
Asplenium trichomanes L. subsp. *quadrivalens* D.E.Mey.
Fraxinus excelsior L.
Geranium robertianum L. subsp. *Robertianum*
Glechoma hederacea L.
Lamium galeobdolon (L.) L.
Melica uniflora Retz.
Moehringia trinervia (L.) Clairv.
Phyllitis scolopendrium (L.) Newman
Tilia platyphyllos Scop.

Espèce remarquable :

Espèces exogènes et/ou envahissantes :

ANNEXE 5.
DESCRIPTION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000

1032

MOLLUSQUES

Bivalves

Mulette épaisse

Unio crassus

HABITAT

Cette « moule de rivière », de l'ordre des Naïades, est un bivalve de 5 à 7 cm et de forme ovoïde. Ce mollusque a un mode de développement particulier puisque les larves ont besoin d'un poisson hôte pour assurer leur survie. Elles s'installent au niveau des branchies de poisson pendant quelques semaines, ce qui leur permet un développement dans de bonnes conditions. Les poissons hôtes principaux sont l'Épinoche et l'Épinochette, mais d'autres espèces peuvent abriter les larves de cette moule (perche commune, chevesne, vandoise, rotengle, vairon). Après cette phase parasitaire qui contribue à leur dissémination dans les cours d'eau, la larve se transforme en un vrai petit bivalve et s'installera sur le fond de la rivière dans les sédiments. Elle s'y nourrira en filtrant l'eau pour y récupérer les particules de matières organiques en suspension.

L'espèce affectionne des zones à courant lent avec un sédiment meuble composé de sables, de graviers, voire de limons. Dans une rivière, il peut arriver que les individus soient très localisés notamment sur certains faciès de cours d'eau favorables à leur développement comme des zones de sédimentation avec cependant l'existence d'un courant lent.

Sur le site d'étude, des coquilles de l'espèce ont été trouvées sur trois stations de l'Anglin. Deux autres secteurs qui semblent abriter des individus vivants ont été localisés sur la partie médiane du site de la Vallée de l'Anglin. Sur le Salleron, des valves de coquille d'individus morts ont été trouvées.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Espèce vulnérable

ÉTHOLOGIE

Les adultes peuvent vivre de 20 à 30 ans.

Régime alimentaire : filtreur se nourrissant des particules de matières organiques transportées par la rivière.

Reproduction : les sexes sont séparés et les mâles libèrent les gamètes directement dans l'eau. Entraînés par le courant les spermatozoïdes sont récupérés par le système de filtration de la femelle. Après fécondation, l'œuf évolue en larve (glochidium) qui sera ensuite libérée dans le cours d'eau où elle se fixera au niveau des branchies d'un poisson hôte (cf. § au dessus)

Déplacements : les adultes sont sédentaires mais peuvent se déplacer légèrement suite à une diminution du niveau d'eau.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
					Fécondation						

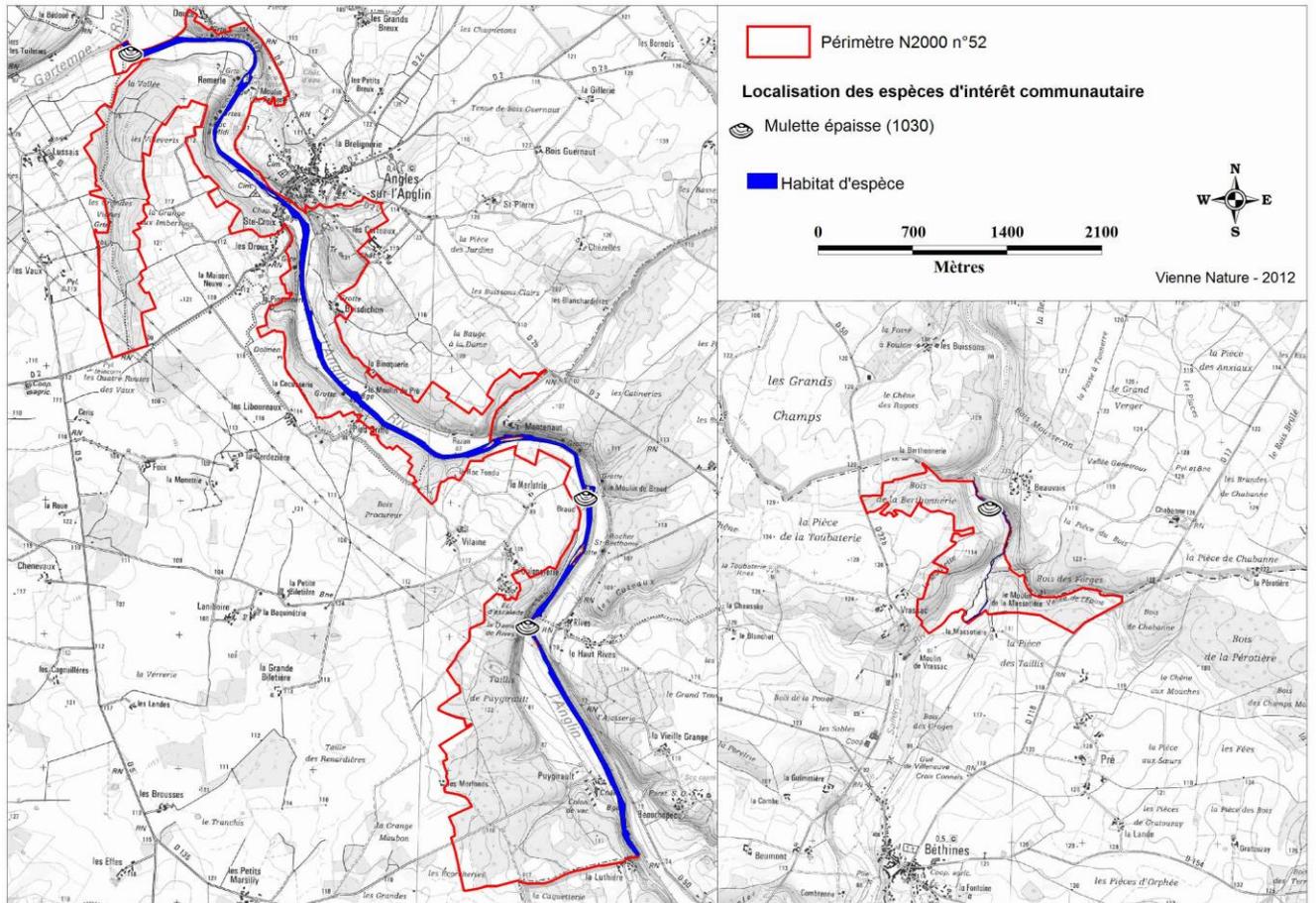
RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollutions des eaux
- ◆ Étiages sévères
- ◆ Recalibrage des cours d'eau
- ◆ Apparition d'espèces exotiques concurrentielles
- ◆ Disparition des poissons hôtes

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité de l'eau (eaux mésotrophes) de l'Anglin
- ⇒ Éviter les étiages sévères d'origine anthropique
- ⇒ Interdire tous travaux modifiant les écoulements de l'Anglin (rectification de la rivière, bétonnage des berges)
- ⇒ Maintien de la diversité des habitats aquatiques

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1041

INSECTES
Odonates

Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

HABITAT

Cette libellule appartenant à la famille des Cordulidés a un thorax vert métallique et un abdomen noirâtre avec des taches jaunes. Il s'agit d'une espèce qui fréquente les cours d'eau calmes et occasionnellement les eaux stagnantes, pourvues d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les imagos (adultes « volants ») s'éloignent de la rivière et fréquentent les prairies alluviales, les zones de lisières et les clairières pour chasser les insectes dont ils se nourrissent. Ils rejoindront la rivière pour s'y reproduire début juillet. Les larves carnivores ont un développement aquatique et se tiennent enfouies dans la vase ou le limon à proximité des berges. Après 2 ou 3 ans de développement, la larve effectuera sa métamorphose. L'émergence se fait généralement verticalement sur les parois des berges, sur les racines et les troncs d'arbres.

Les nombreuses dépouilles larvaires (exuvies) récoltées sur les berges de l'Anglin prouvent que l'espèce se reproduit et se développe sur le site. Les 215 exuvies trouvées sont réparties sur l'ensemble du linéaire de l'Anglin. Des imagos ont été observés à de nombreuses reprises en chasse le long du cours d'eau.

Cette espèce n'a pas été observée sur le Salleron.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Espèce vulnérable

ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes débute fin mai pour s'achever à la fin août.

Régime alimentaire : les larves sont carnivores et consomment de petits animaux aquatiques. Les adultes se nourrissent d'insectes volants.

Reproduction : la femelle dépose ses œufs à la surface de l'eau vers mi juin. Après 2 à 3 ans de développement, la larve se transforme en imago.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Stade larvaire aquatique				Période de vol des adultes				Stade larvaire aquatique			

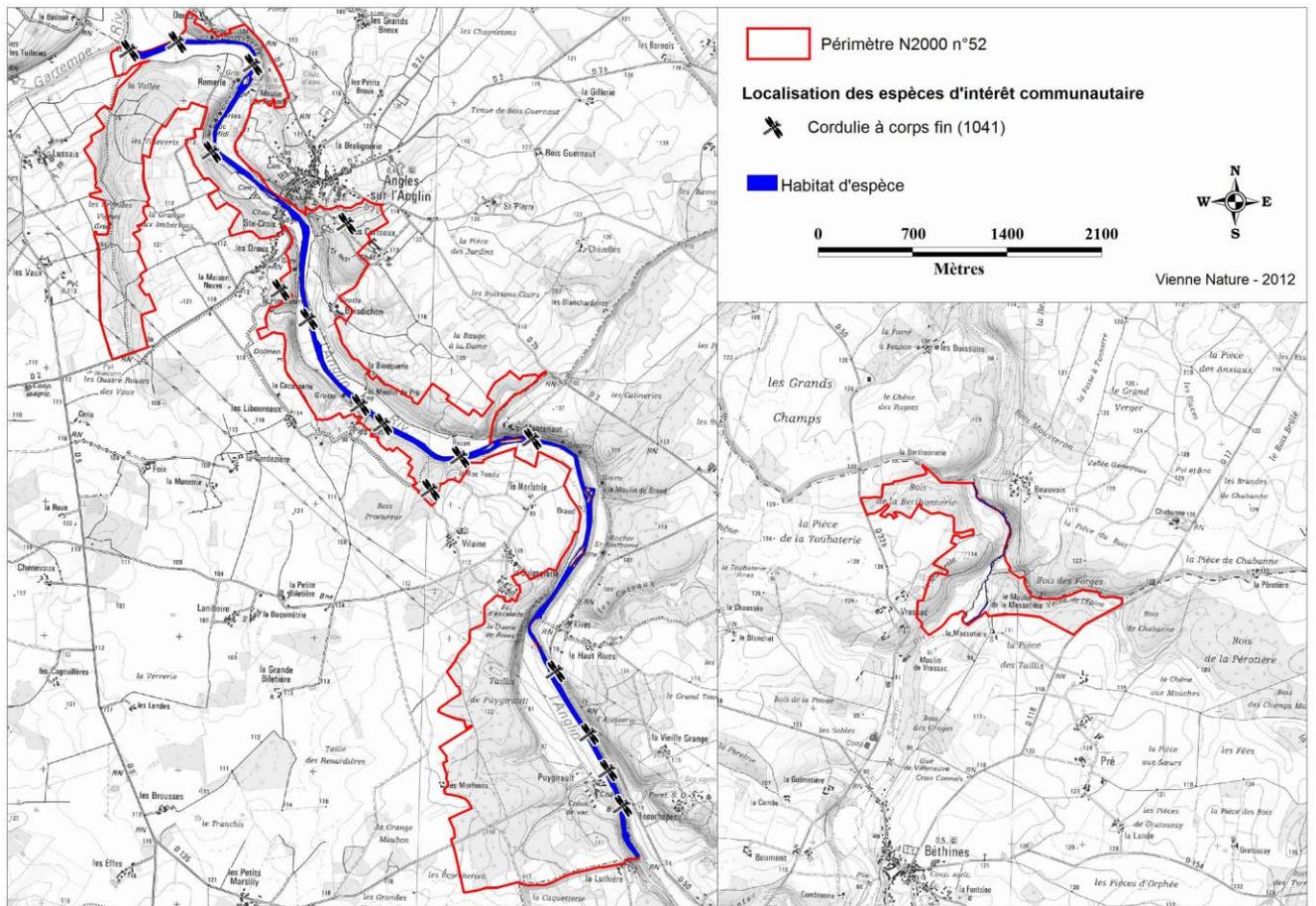
RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Préservation de la ripisylve

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1046

Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*

INSECTES
Odonates

HABITAT

Cette libellule appartenant à la famille des Gomphidés est de coloration jaune et noire. Il s'agit d'une espèce qui fréquente les cours d'eau calmes, profonds, de largeurs variables et ayant des berges boisées ou ouvertes. Les imagos (adultes volants) s'éloignent de la rivière et fréquentent les prairies alluviales, les zones de lisières et les clairières pour chasser les insectes dont ils se nourrissent. Ils rejoindront la rivière pour s'y reproduire début juillet. Les larves carnivores ont un développement aquatique et se tiennent enfouies à la surface des sédiments au niveau des parties calmes des rivières où elles chassent à l'affût. Après 3 ou 4 ans de développement, la larve effectuera sa métamorphose. L'émergence se fait généralement verticalement sur les parois des berges, sur les racines et les troncs d'arbres.

Ce sont 27 dépouilles larvaires (exuvies) qui ont été récoltées sur les berges de l'Anglin prouvant la reproduction et le développement de l'espèce sur le site.

Cette espèce n'a pas été observée sur le Salleron.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - En danger

ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes commence début juin pour s'achever à la fin août.

Régime alimentaire : les larves sont carnivores et consomment de petits animaux aquatiques. Les adultes se nourrissent d'insectes volants.

Reproduction : la femelle dépose ses œufs à la surface de l'eau début juillet. Après 3 à 4 ans de développement, la larve se transforme en imago début juin

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Stade larvaire aquatique					Période de vol des adultes			Stade larvaire aquatique			

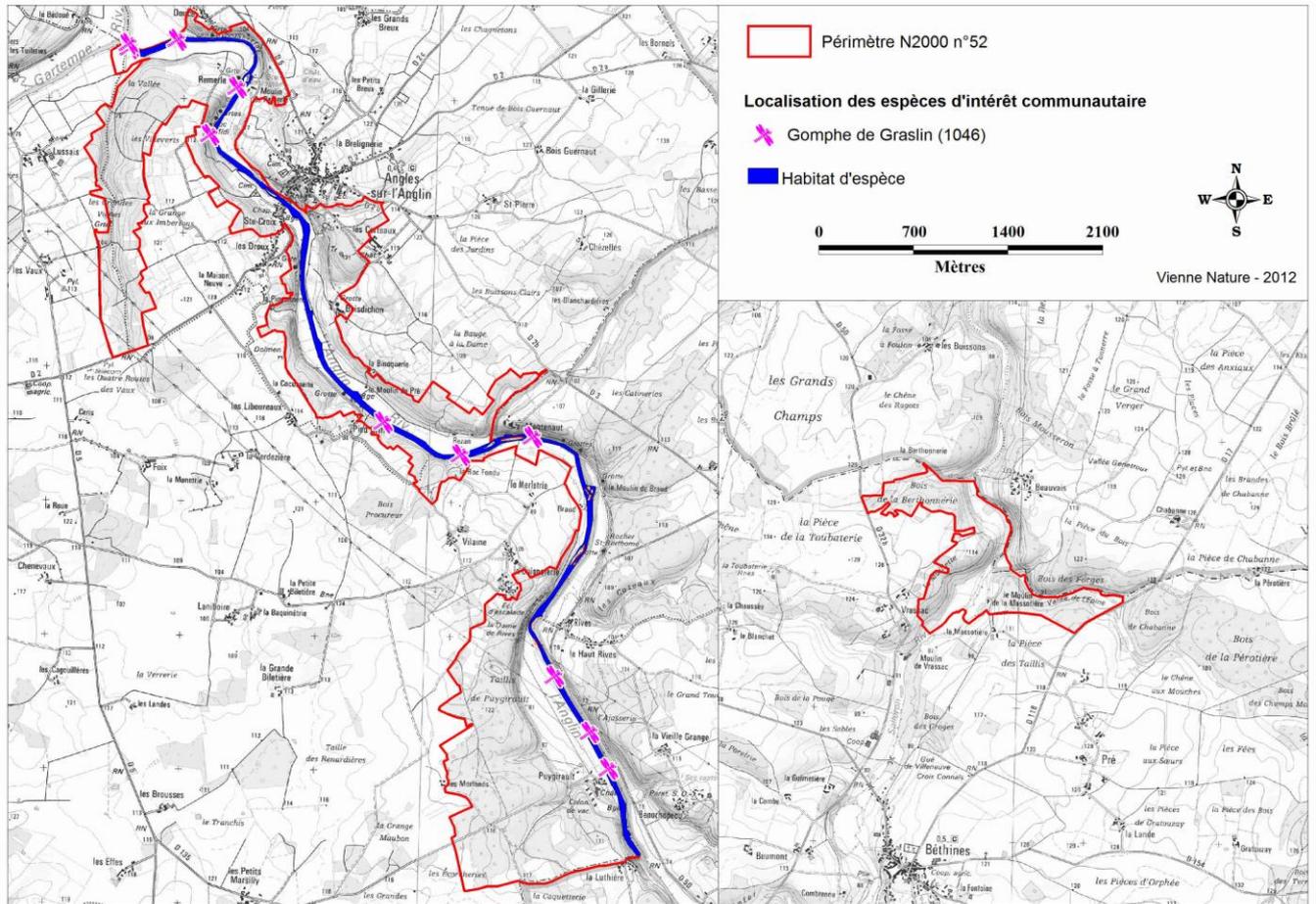
RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Préservation de la ripisylve

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1083

Lucane Cerf-volant

Lucanus cervus

INSECTES
COLEOPTERES

HABITAT

Ce gros coléoptère facilement identifiable fréquente les forêts de feuillus. Les larves (saproxylophages) se développent dans des bois morts ou malades, des chênes, des châtaigniers, des saules et parfois dans des arbres fruitiers. Cette espèce est présente sur l'ensemble du département de la Vienne.

Sur le site d'étude, cette espèce n'a pas fait l'objet de recherche particulière, mais elle a été notée lors d'observations fortuites au cours de sorties crépusculaires sur l'aire d'étude. Des individus mâles et femelles ont ainsi été observés autour des massifs boisés sur l'ensemble du site.

STATUT

- Annexe II de la Dir. Habitat

ÉTHOLOGIE

La période de vol des adultes s'observe de fin mai début juin à fin juillet.

Régime alimentaire: les larves sont saproxylophages (consomment bois mort et malade) et les adultes se nourrissent principalement de la sève des arbres au niveau des blessures de ces derniers.

Reproduction: la femelle dépose ses œufs à proximité de souches ou de vieux arbres. Après 3 à 5 ans de développement, la larve se transforme en nymphe au printemps. L'adulte éclot à l'automne mais restera à terre jusqu'au printemps suivant.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
					Période de vol des adultes						

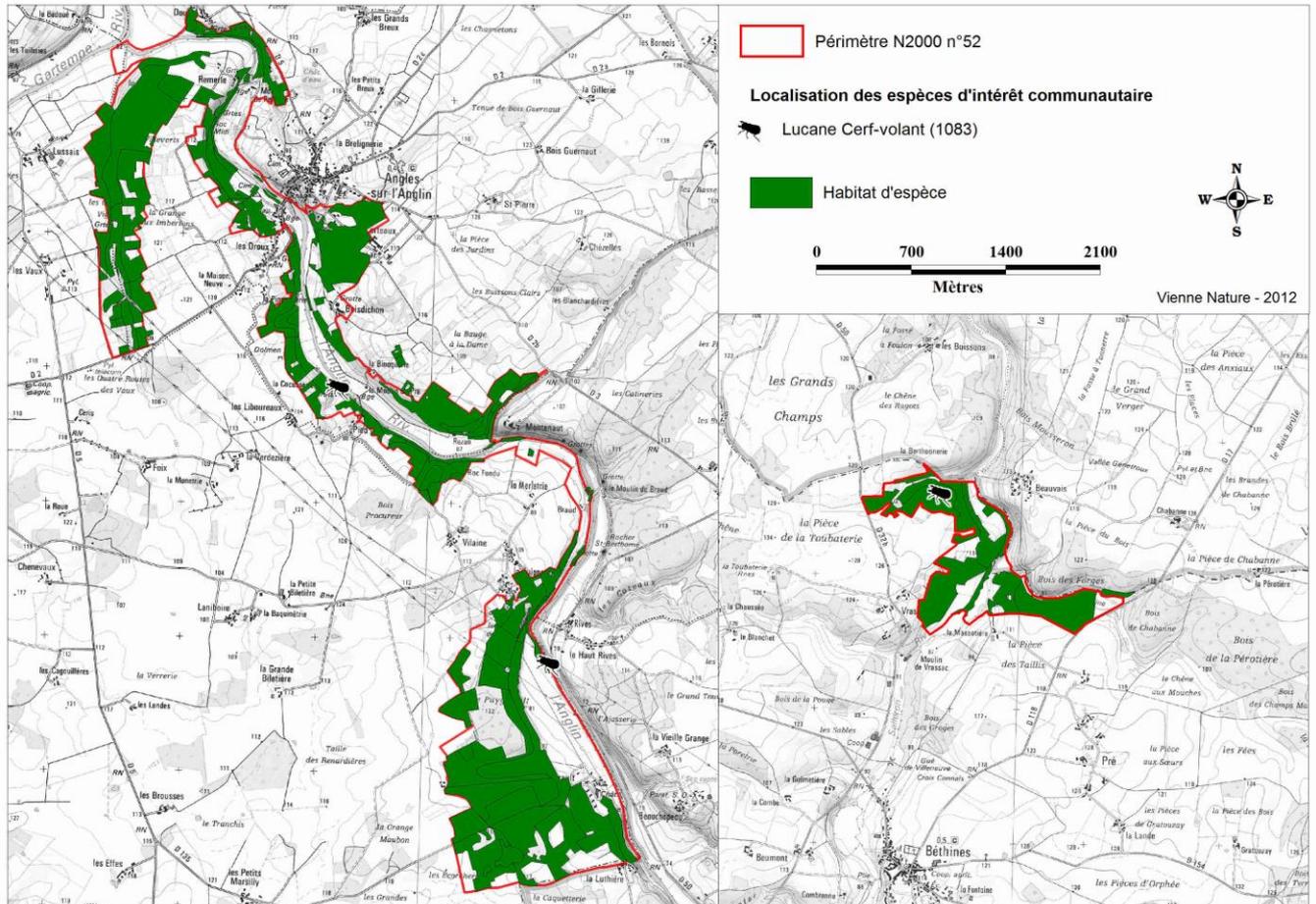
RISQUES ET MENACES

- ◆ Disparition des vieux arbres
- ◆ Enlèvement des souches
- ◆ Plantation de résineux

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des bois morts et des souches
- ⇒ Favoriser les essences feuillues au niveau des groupements forestiers

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1095

POISSONS
CYCLOSTOMES

Lamproie marine *Petromyzon marinus*

HABITAT

La lamproie marine est anguilliforme et possède une peau lisse. La taille moyenne est de 80 cm pour un poids d'environ 1 kg, mais elle peut atteindre 120 cm et plus de 2 kg. Il s'agit d'une espèce migratrice anadrome, qui naît en eau douce, vit 3 à 7 ans en rivière (stade larve ou ammocète), puis migre en mer où elle va grossir pendant 2 ans en parasitant des poissons sur lesquels elle s'accroche grâce à sa ventouse buccale.

Les adultes entament leur migration vers les rivières à la fin de l'hiver. La reproduction a lieu de fin avril à fin mai au niveau de zones de plats-courants ayant un substrat constitué de graviers et galets. Les adultes construisent un nid dont le diamètre peut atteindre 2 mètres. Après la reproduction, les adultes meurent. La lamproie marine est un bon indicateur de la qualité des milieux puisqu'elle se reproduit sur des zones peu perturbées et ayant des eaux de bonne qualité.

Depuis l'arasement du barrage de Maison Rouge (1998) situé à la confluence Vienne-Creuse, la Lamproie marine est réapparue sur l'Anglin et s'y reproduit. Sur le site d'étude, des frayères ont déjà été observées en amont du site Natura 2000 (Source : LOGRAMI et ONEMA). En 2007, ce sont 51 230 lamproies qui ont franchi le barrage de Descartes localisé en aval de la confluence Creuse –Gartempe pour regagner leur zone de reproduction en amont (Source : LOGRAMI).

STATUT

- Protection Nationale
- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Les adultes parasitent les poissons et les larves se nourrissent de diatomées, d'algues et de débris organiques filtrés face au courant.

Reproduction : Reproduction de fin avril à fin mai. Les adultes construisent un nid (zone de frayère) où la femelle peut déposer 230 000 œufs/kg.

Déplacement : Les larves après un développement de 3 à 7 ans en rivière, se métamorphosent en juvéniles et migrent vers les zones côtières à l'automne. Après 2 ans de grossissement en mer, les adultes entament leur migration vers les zones de reproduction.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Période de migration des adultes vers les zones de frayère				Reproduction			Période de migration des juvéniles vers les côtes				

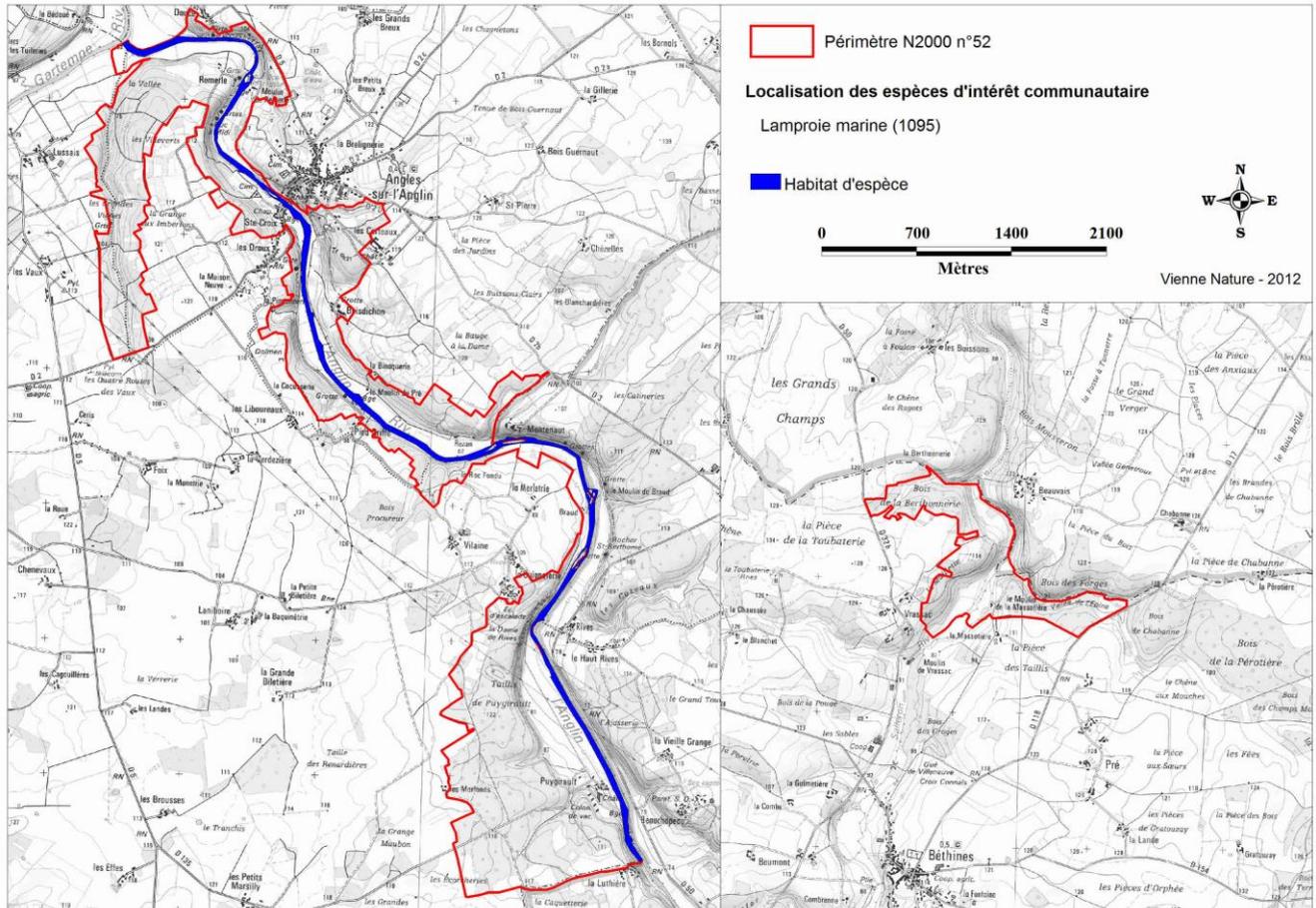
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des zones de reproduction
- ◆ Obstacles à la migration
- ◆ Pollution des eaux de la rivière
- ◆ Etiages sévères

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Favoriser la libre circulation piscicole
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des zones de frayère

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1106

POISSONS

Saumon atlantique

Salmo salar

HABITAT

Le Saumon atlantique est un poisson de grande taille pouvant atteindre 1,5 m pour un poids de 30 kg. Il s'agit d'une espèce migratrice anadrome, qui naît en eau douce, vit de 1 à 3 ans en rivière (stade juvénile), puis migre en mer où elle va grossir pendant 1 à 3 ans. La migration des adultes de l'océan vers les rivières dure de 5 à 14 mois.

La reproduction a lieu de novembre à février et s'effectue dans les ruisseaux où les saumons ont vu le jour (homing). Les zones de frai sont localisées dans des eaux vives au niveau des radiers ayant un substrat constitué de graviers. Après la reproduction, la majorité des adultes meurt, mais certains redescendent en mer pour effectuer un nouveau cycle. Le saumon est un bon indicateur de la qualité des milieux puisqu'il se reproduit sur des zones peu perturbées et ayant des eaux de bonne qualité.

Ce sont 20 000 tacons (jeunes saumons) qui sont déversés chaque année sur l'Anglin au niveau de la Châtre-Langlin (36). Ces déversements ont comme objectif de renforcer les populations de la Gartempe. Ces jeunes traversent le site lors de leur dévalaison vers l'Atlantique.

Sur le site, le saumon ne semble pas s'y reproduire, mais le traversera lorsqu'il entamera en hiver sa remontée vers les zones de frayères potentielles localisées en amont. En 2007, ce sont 60 saumons qui ont franchi le barrage de Descartes localisé en aval de la confluence Creuse –Gartempe pour regagner leur zone de reproduction en amont (Source : LOGRAMI).

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et Vde la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Vulnérable

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : il s'agit d'un poisson carnivore qui cesse de s'alimenter lorsqu'il entame sa migration vers ses zones de reproduction.

Reproduction : Reproduction de novembre à février. La femelle construit un nid (frayère) et pond de 1 500 à 1 800 œuf par kg de son poids.

Déplacement : Les tacons, après un développement de 1 à 3 ans en rivière, migrent vers l'océan. En mer, le saumon gagne des zones d'engraissement (Groenland, mer du Labrador, mer de Norvège...).

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Reproduction										Reproduction	

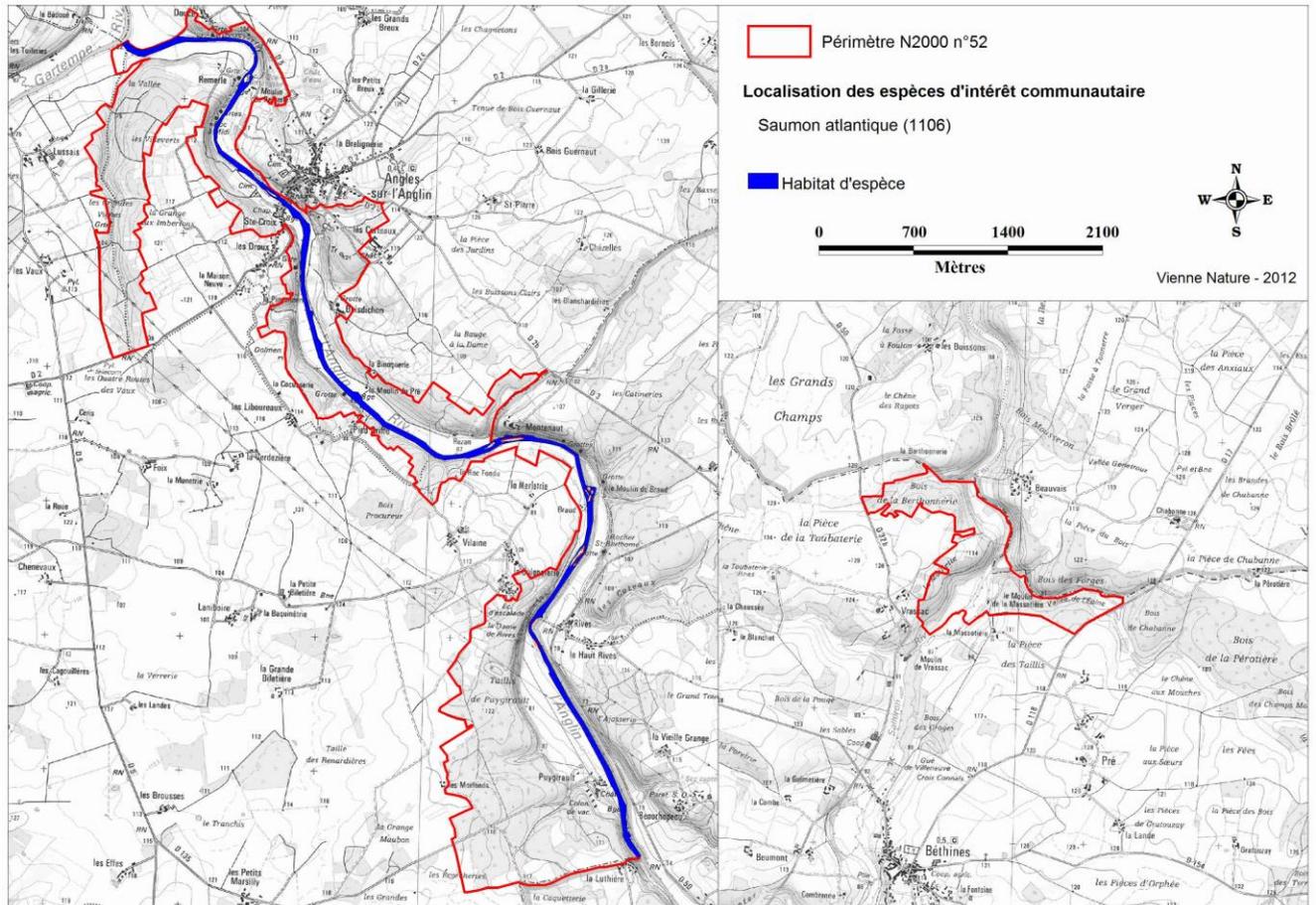
RISQUES ET MENACES

- ◆ Obstacles à la migration
- ◆ Pollution des eaux de la rivière
- ◆ Etiage sévère

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Favoriser la libre circulation piscicole
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1134

POISSONS

Bouvière *Rhodeus amarus*

HABITAT

La Bouvière est un petit poisson de 5 à 7 cm ayant un corps court, haut et comprimé latéralement. Il s'agit d'une espèce grégaire (vit en banc) qui affectionne les eaux claires, calmes et peu profondes des rivières. Un substrat sablo-limoneux favorisant le développement d'hydrophytes (végétation aquatique) est favorable à l'espèce.

Sa reproduction est particulière puisque la Bouvière pond dans les moules d'eau douce (*Unio* et *Anodonta*), à l'intérieur desquelles les œufs pourront se développer. La présence de ces mollusques bivalves est donc indispensable pour la conservation de l'espèce. Le mâle défend un territoire autour de la moule dans laquelle la femelle a pondu.

Sur le site, l'espèce a été observée au niveau du Moulin de Remerle et du Moulin du Pré lors des inventaires piscicoles réalisés par la Fédération de pêche de la Vienne en 2007.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Espèce phytophage se nourrissant d'algues vertes et de diatomées, parfois détritivore.

Reproduction : entre avril et août, la femelle pond entre 40 et 100 œufs dans le siphon exhalant d'un bivalve grâce à un ovopositeur. Le mâle dépose son sperme près du siphon inhalant de la moule, ce qui permet la fécondation des œufs. Les alevins seront expulsés de la cavité branchiale du mollusque à une taille de 8 mm.

Déplacement :

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
			Reproduction								

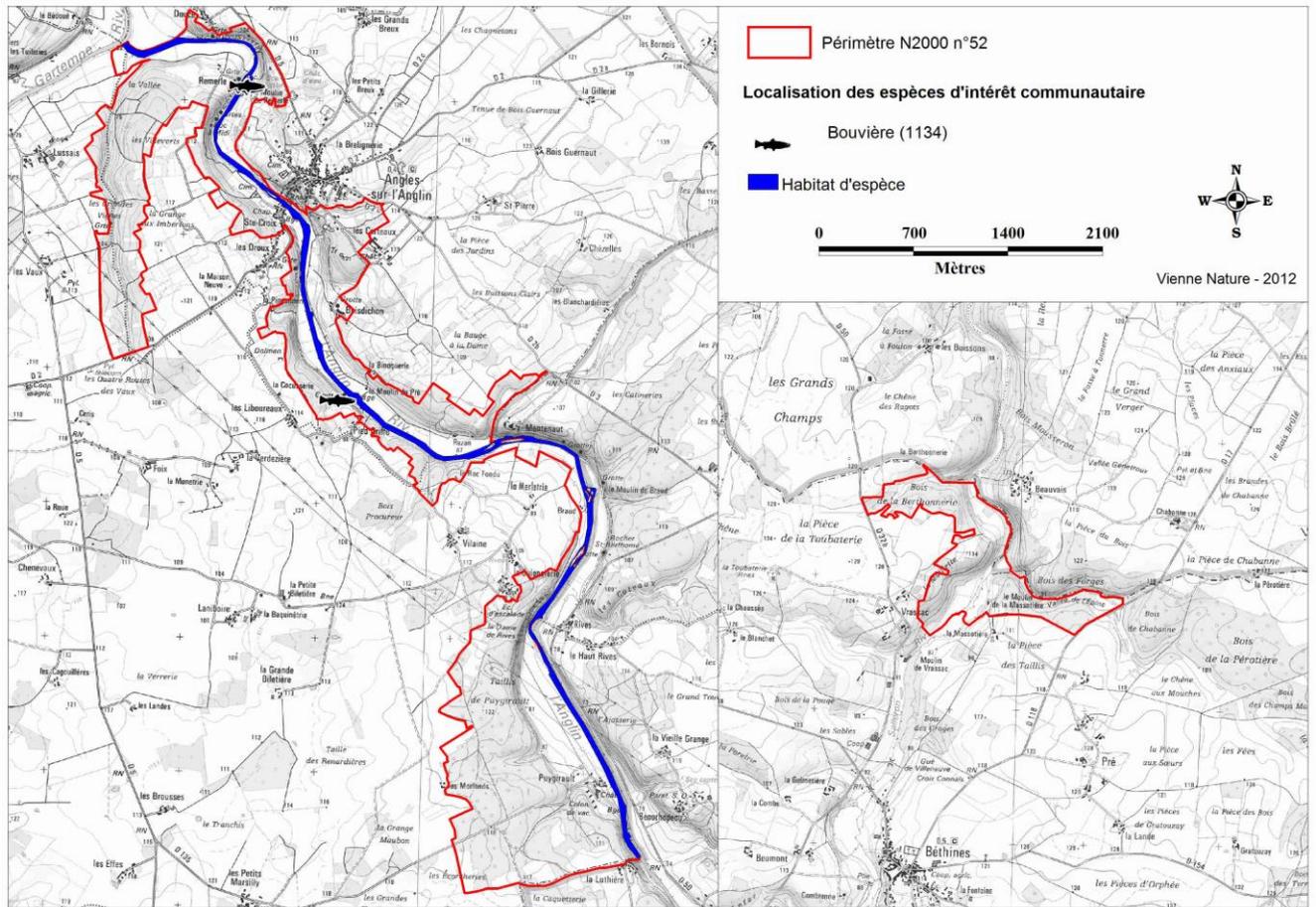
RISQUES ET MENACES

- ◆ Eutrophisation et pollution des eaux de la rivière
- ◆ Destruction des herbiers aquatiques
- ◆ Raréfaction des mollusques bivalves

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des populations de mollusques bivalves
- ⇒ Maintien des herbiers aquatiques

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1163

POISSONS

Chabot *Cottus gobio*

HABITAT

Ce petit poisson de 10 cm de longueur a une silhouette typique. Il possède une grosse tête aplatie fendue d'une large bouche. Le chabot est une espèce benthique (vit au fond de l'eau) territoriale et sédentaire. De mœurs plutôt nocturnes, il vit caché sous les pierres ou dans les anfractuosités où il peut passer inaperçu du fait de son mimétisme avec le substrat.

Il préfère les eaux fraîches et bien oxygénées des cours d'eau (de la zone à truite à la zone à barbeau). Il s'agit d'une espèce très polluo-sensible, indicatrice d'une bonne qualité des milieux. Pour sa reproduction, la femelle colle ses oeufs sous des pierres. Le mâle les nettoiera et les protégera pendant toute l'incubation.

Le Chabot est présent sur l'Anglin et a été observé sur les 4 stations échantillonnées dans le cadre de l'inventaire piscicole réalisé par la Fédération de la Pêche de la Vienne en 2007.

STATUT

- Annexe II de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : prédateur de tout ce qui vit au fond (larves d'invertébrés, oeufs).

Reproduction : La femelle pond entre 100 et 500 oeufs en grappe au plafond de l'abri du mâle entre mars et avril.

Déplacement : Pas très bon nageur, il s'agit d'une espèce sédentaire.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
		Reproduction									

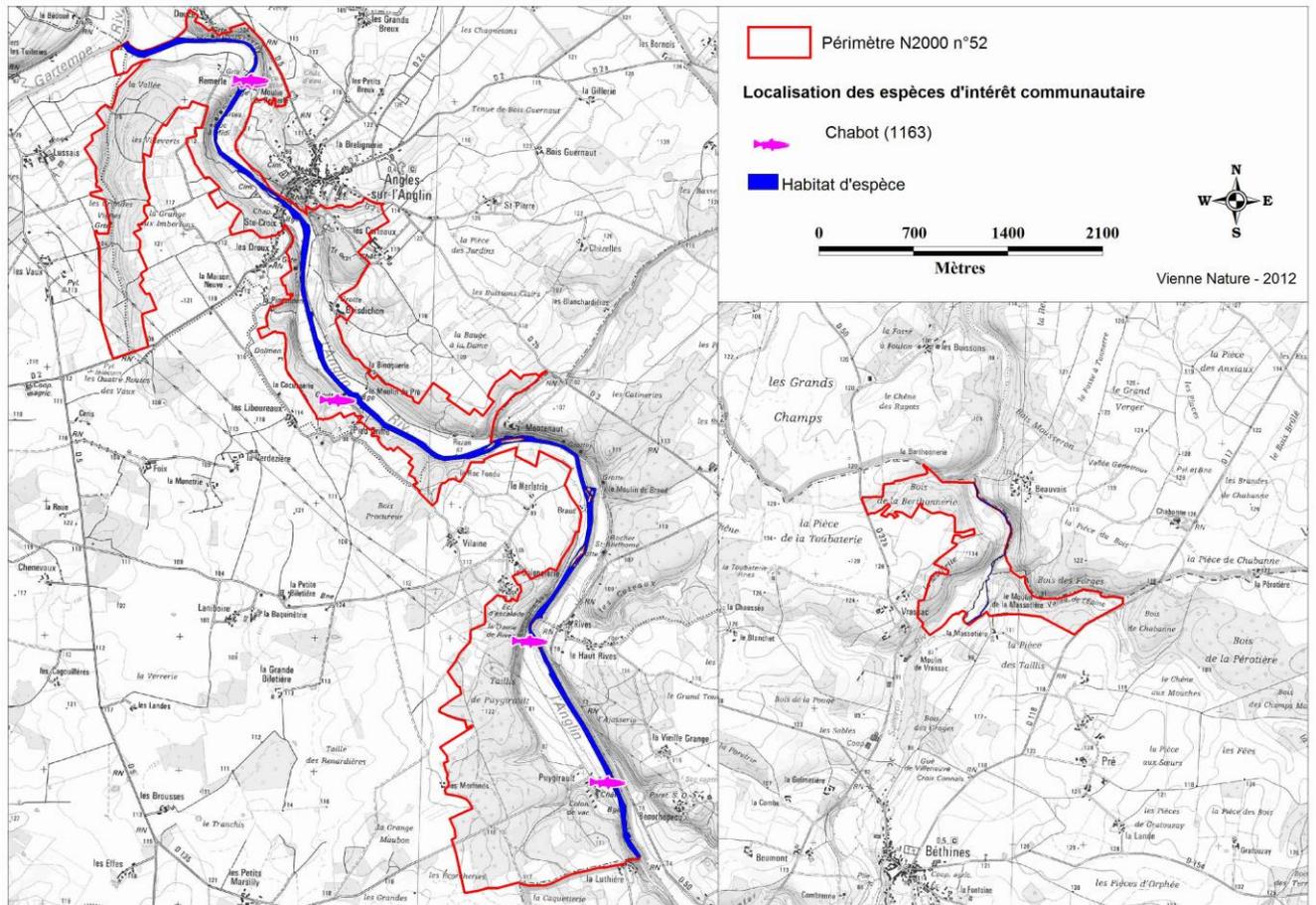
RISQUES ET MENACES

- ◆ Pollution des eaux de la rivière
- ◆ Eutrophisation de l'eau
- ◆ Etiage sévère

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité d'eau
- ⇒ Maintien des zones de frayère

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1166

AMPHIBIENS

Triton crêté

Triturus cristatus

HABITAT

Ce gros triton (16 cm) fréquente les paysages ouverts et plats tels que les zones bocagères avec prairies. Pour la reproduction (printemps), il affectionne les eaux stagnantes telles que les mares de faible profondeur et riches en végétation. En période estivale, il mène une vie terrestre et fréquente les bois et les haies situés dans un rayon de 750 m à 1 km autour du site de reproduction.

Le Triton crêté atteint dans la Vienne sa limite sud-ouest de répartition (absent en Haute-Vienne). Sa recherche s'effectue de nuit, au printemps, lorsque les adultes gagnent leur zone de reproduction (mares). Au printemps 2007, l'espèce a été observée sur 2 mares localisées en dehors du site Natura 2000 (La Grange aux Imbertons et le Petit Marsilly). Cependant, il est probable que le Triton crêté se reproduise sur d'autres mares du site.

Pour assurer le maintien des populations de Triton crêté, il convient de préserver leur site de reproduction en maintenant et développant un maillage de mares compatible avec les échanges intrapopulationnels, mais aussi en conservant leurs habitats terrestres et ce, dans un rayon suffisamment grand autour des sites de reproduction (750 m pour les grosses espèces comme le Triton crêté (Bugter et al., 1998)).

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : carnivore, il se nourrit dans l'eau d'invertébrés et à terre de vers, limaces et autres invertébrés.

Hibernation : Sous une souche, dans un terrier.

Reproduction : Elle débute au printemps, les adultes effectuent une migration vers les zones de reproduction que sont les mares. Les mâles se parent d'une crête (livrée nuptiale). Les femelles pondent jusqu'à 200 œufs individuellement sur la végétation aquatique.

Déplacement : entre 750 m à 1 km autour de leur site de reproduction.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Rh		Migration et reproduction (phase aquatique)			Estivage et développement larvaire (phase terrestre des adultes)			Repos hivernal (Rh) (phase terrestre)			

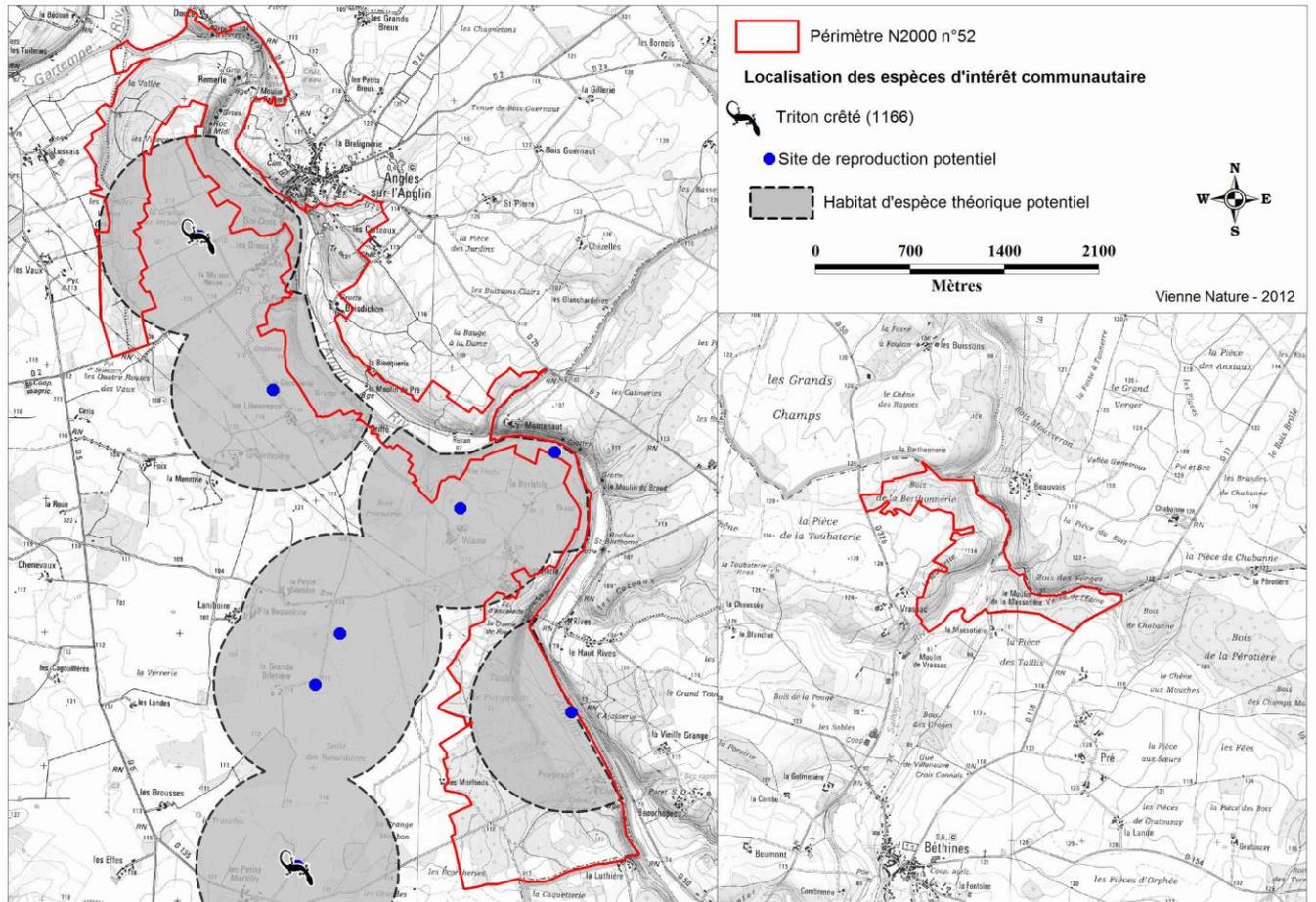
RISQUES ET MENACES

- ◆ Disparition des zones de reproduction favorables (boisement naturel, comblement, ...)
- ◆ Destruction des haies et autres habitats terrestres
- ◆ Introduction de poissons sur les sites de reproduction
- ◆ Dégradation de la qualité de l'eau

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation et entretien des mares
- ⇒ Conservation d'une bonne qualité d'eau
- ⇒ Conservation des habitats terrestres favorables dans un rayon de 750 m autour des sites de reproduction
- ⇒ Maintien ou création de réseaux de nouvelles mares

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1220

REPTILES

Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

HABITAT

Cette tortue aquatique autochtone affectionne le fond vaseux des eaux calmes et dormantes des étangs et rivières. La Cistude fréquente les zones à nénuphars, les jeunes roselières et les fossés jouxtant les étangs. Comme tous les reptiles, les Cistudes ont besoin de s'exposer au soleil pour augmenter leur température interne. Les femelles recherchent des zones meubles et exposées au sud pour pondre.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

Quatre individus ont été observés sur les berges de l'Anglin à proximité du moulin de Remerle au cours de l'été 2012. Il s'agit probablement d'individus en lien avec les populations connues plus en amont du cours dans le département de l'Indre.

Des prospections complémentaires seront nécessaires pour connaître l'état réel des populations en cherchant notamment les sites de ponte (aucune preuve de reproduction à ce jour).

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : carnivores, elles se nourrissent d'insectes, de mollusques aquatiques, de crustacés, de poissons morts et/ou malades, d'œufs de poissons et d'amphibiens.

Hibernation : de septembre à avril dans la vase des étangs.

Reproduction : les accouplements ont lieu en avril, les femelles pondent courant juin sur des sites non inondables et bien exposés au soleil. Les jeunes sortent en fin d'été ou au printemps suivant.

Déplacement : la Cistude se déplace de plusieurs dizaines de mètres par jour sur un étang. Lors d'un assèchement d'étang, elle en recherche un autre à proximité. Pour la recherche des sites de ponte, les femelles peuvent effectuer des déplacements allant jusqu'à 800 m (Servan, 1986).

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Hibernation			Période d'activité					Hibernation			

Accouplements Pontes

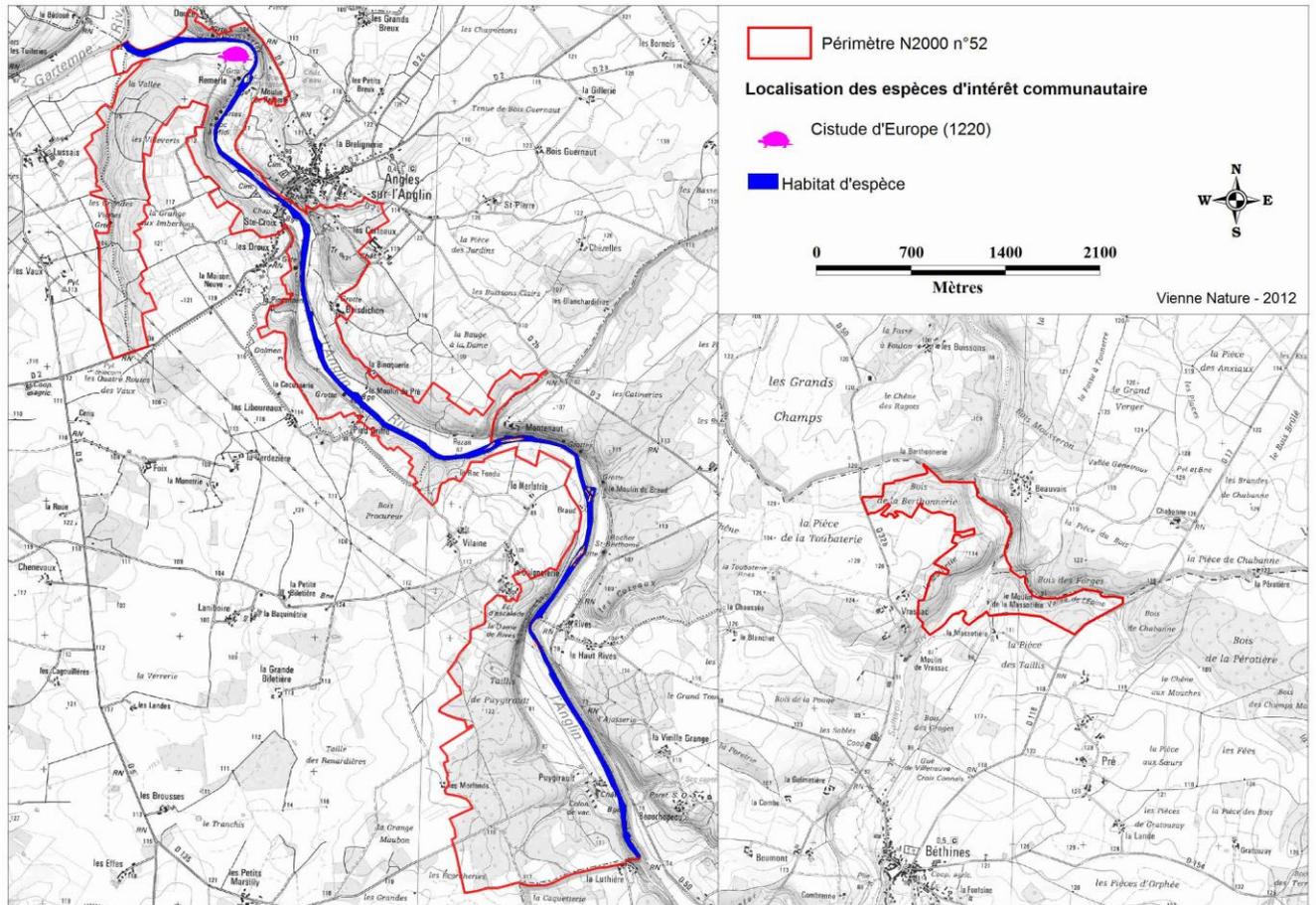
RISQUES ET MENACES

- ◆ Dégradation de la qualité de l'eau
- ◆ Dégradation de la végétation des étangs
- ◆ Disparition ou dégradation des sites de pontes
- ◆ Prédation des pontes
- ◆ Destruction des pontes par le labour, le déchaumage.
- ◆ Proscrire l'utilisation de pesticides

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des milieux aquatiques et des zones humides
- ⇒ Conservation de la végétation aquatique des étangs
- ⇒ Conservation des sites de pontes
- ⇒ Conservation d'un environnement favorable (prairies) autour des étangs abritant des cistudes

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1303

MAMMIFERES
CHIROPTERES

Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

HABITAT

Cette chauve-souris, qui est le plus petit rhinolophe d'Europe, adopte de préférence les cavités souterraines (caves, grottes, carrières) pour hiberner. Assez sédentaire, elle effectue l'ensemble de son cycle biologique (estivage et hibernation) sur une zone de superficie restreinte (10 à 20 km²).

Sur les secteurs d'alimentation, le Petit rhinolophe fréquente plus particulièrement les zones de bocage, de lisières forestières (avec strate buissonnante bordant des friches), de prairies pâturées ou prairies de fauche. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes. Les corridors boisés (haie, lisière) jouent un rôle prépondérant dans les déplacements des Petits rhinolophes de leur gîte vers leur site de chasse.

Cette espèce occupe principalement 3 grottes naturelles (grotte de Boisdichon, grotte de Pied griffé et grotte des Droux) en période hivernale avec des effectifs inférieurs à 15 individus pour chaque site. D'autres petites cavités sont utilisées comme gîte secondaire. Aucun site de mise bas (reproduction) n'est connu sur la zone d'étude. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrason, l'espèce n'a pas été observée en chasse le long des transects.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

ÉTHOLOGIE

Le Petit rhinolophe est actif d'avril à septembre-octobre. Pendant la période d'hibernation, les individus peuvent éventuellement se réveiller et chasser lors de nuits d'hiver plus douces.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Diptères et Lépidoptères nocturnes qu'il repère par écholocation et capture au vol.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne. Les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : entre 5 à 10 km
distance gîte d'été – terrain de chasse : 2 à 8 km

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc	
Repos hivernal (Rh)			Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

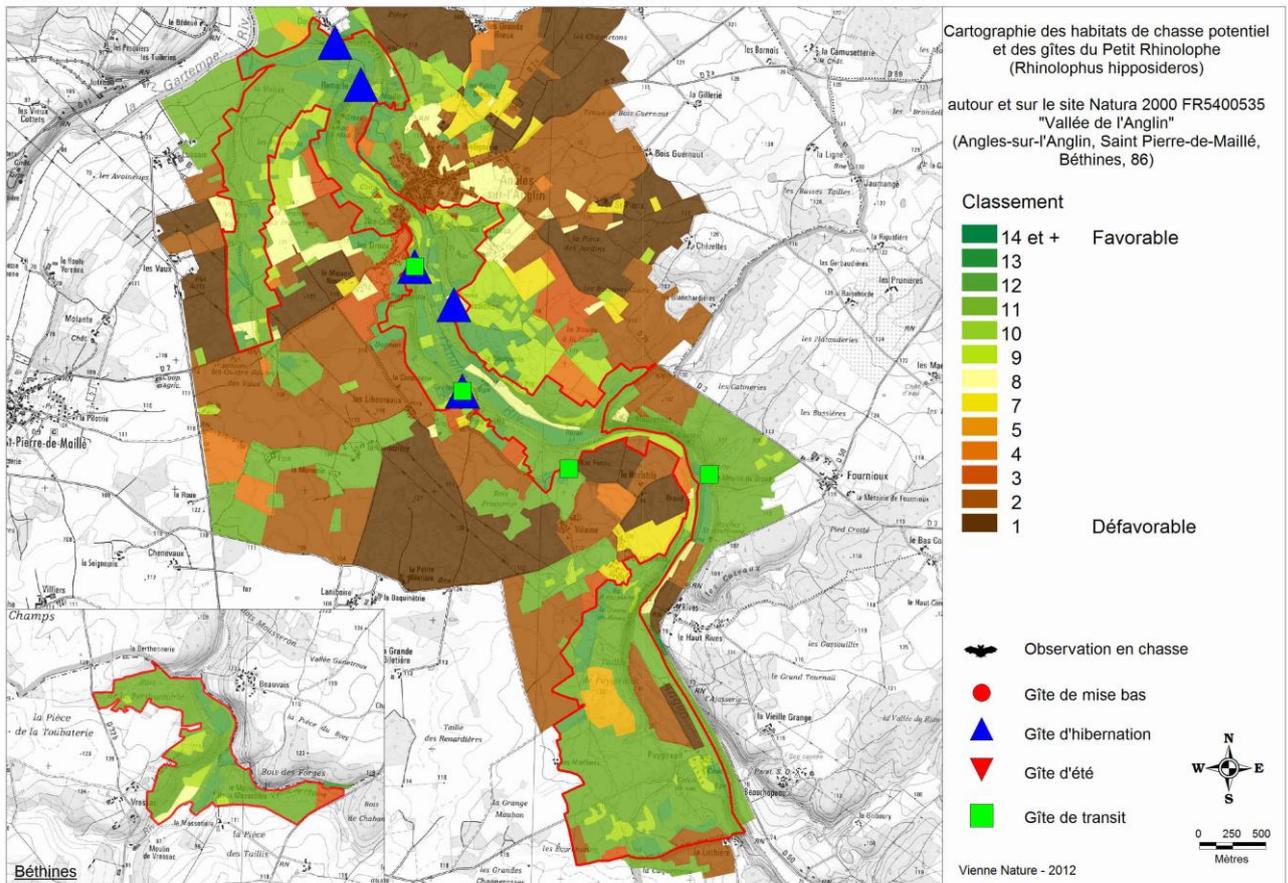
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage altérant les territoires de chasse
- ◆ Utilisation de phytosanitaires

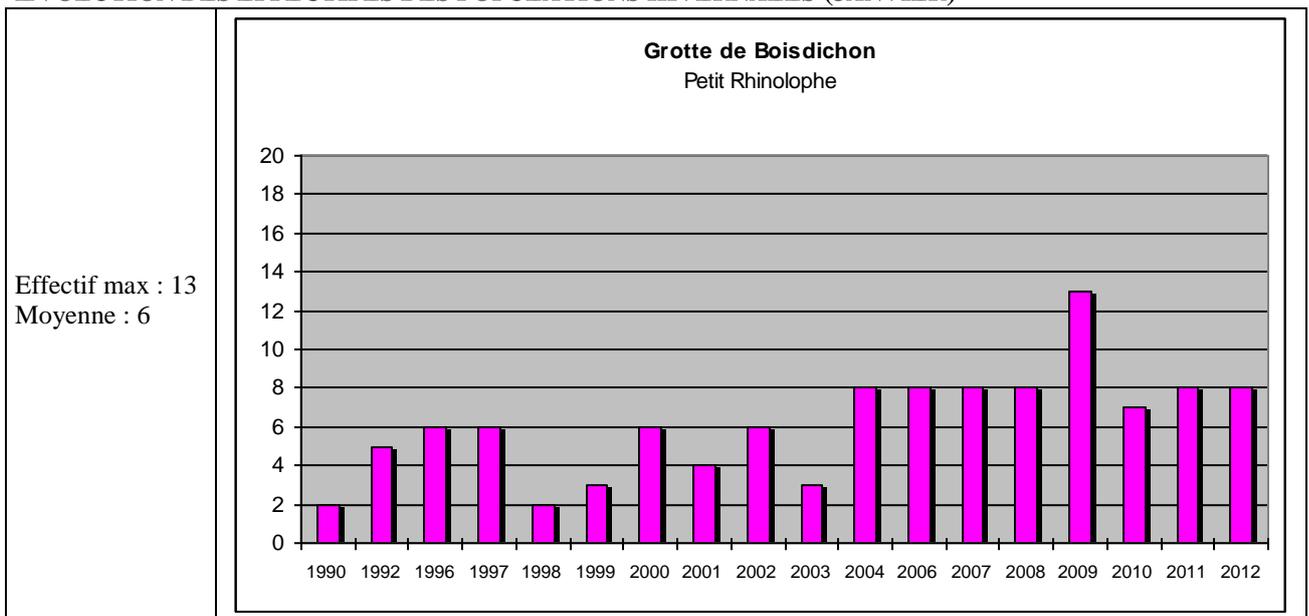
OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaires
- ⇒ Proscrire (ou substitution) l'ivermectine (vermifuge), qui contamine les insectes coprophages consommés par les chiroptères

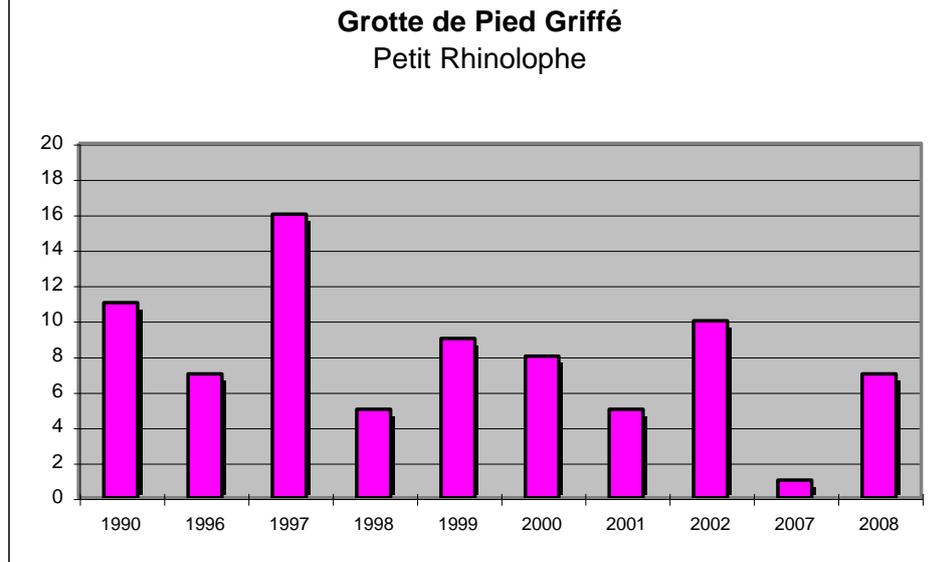
LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



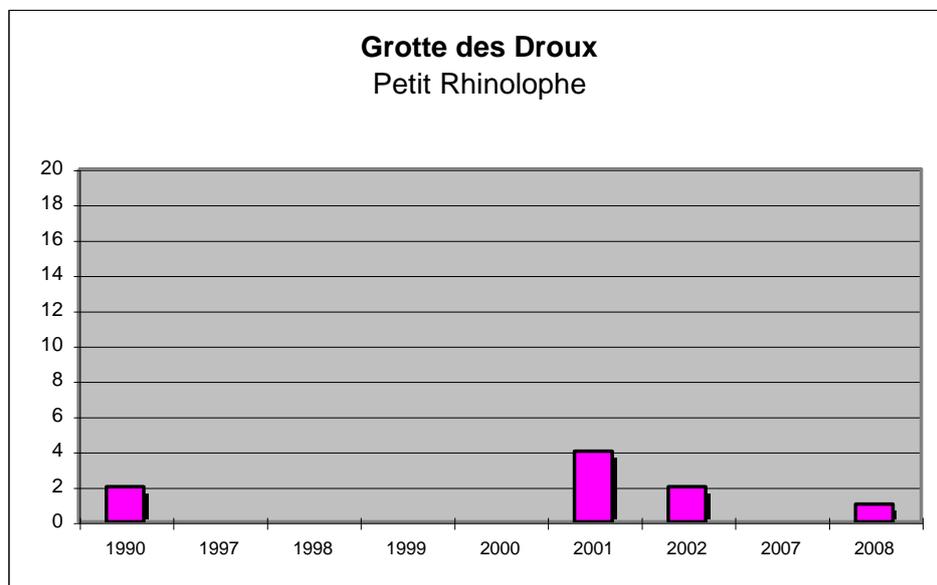
EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)



Effectif max : 16
Moyenne : 8



Effectif max : 4
Moyenne : 2



Code Natura 2000

1304

MAMMIFERES
CHIROPTERES

Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum

HABITAT

Durant la période d'hibernation cette grande chauve-souris marque une préférence pour les cavités souterraines (carrières, grottes, caves). Elle recherche ses terrains de chasse dans les paysages semi-ouverts, à fortes diversités d'habitats : boisements de feuillus, ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins, herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins.

Le Grand rhinolophe ne fréquente pas les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres. Le pâturage par les bovins est très attractif pour l'espèce, grâce à la diversification de structure de la végétation et l'apport de fèces, qui favorisent le développement d'insectes coprophages dont elle se nourrit. La présence de nombreux Coléoptères du genre *Aphodius* autour des gîtes offre une nourriture facile pour les jeunes de l'année.

Sur le site, cette espèce est connue sur 4 grottes naturelles (grotte de Boisdichon, grotte de Pied griffé, grotte des Droux et grotte du Roc à midi) en période hivernale. La plus grosse colonie hivernale est connue au niveau de la grotte de Boisdichon où 309 individus ont été dénombrés lors du dernier comptage (2012). Aucun site de mise bas n'a été trouvé. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons, l'espèce n'a pas été contactée.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

ÉTHOLOGIE

Le Grand rhinolophe est actif d'avril à septembre-octobre.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes qu'il repère par écholocation et capture au vol. Les Coléoptères coprophages liés à la présence de bovins constituent également une source de nourriture importante.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les combles surchauffés des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : entre 20 à 30 km
distance gîte d'été – terrain de chasse : 1 km/1,5 km pour les jeunes et les femelles allaitantes
2 à 4 km pour les adultes

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)			Transit printanier		Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

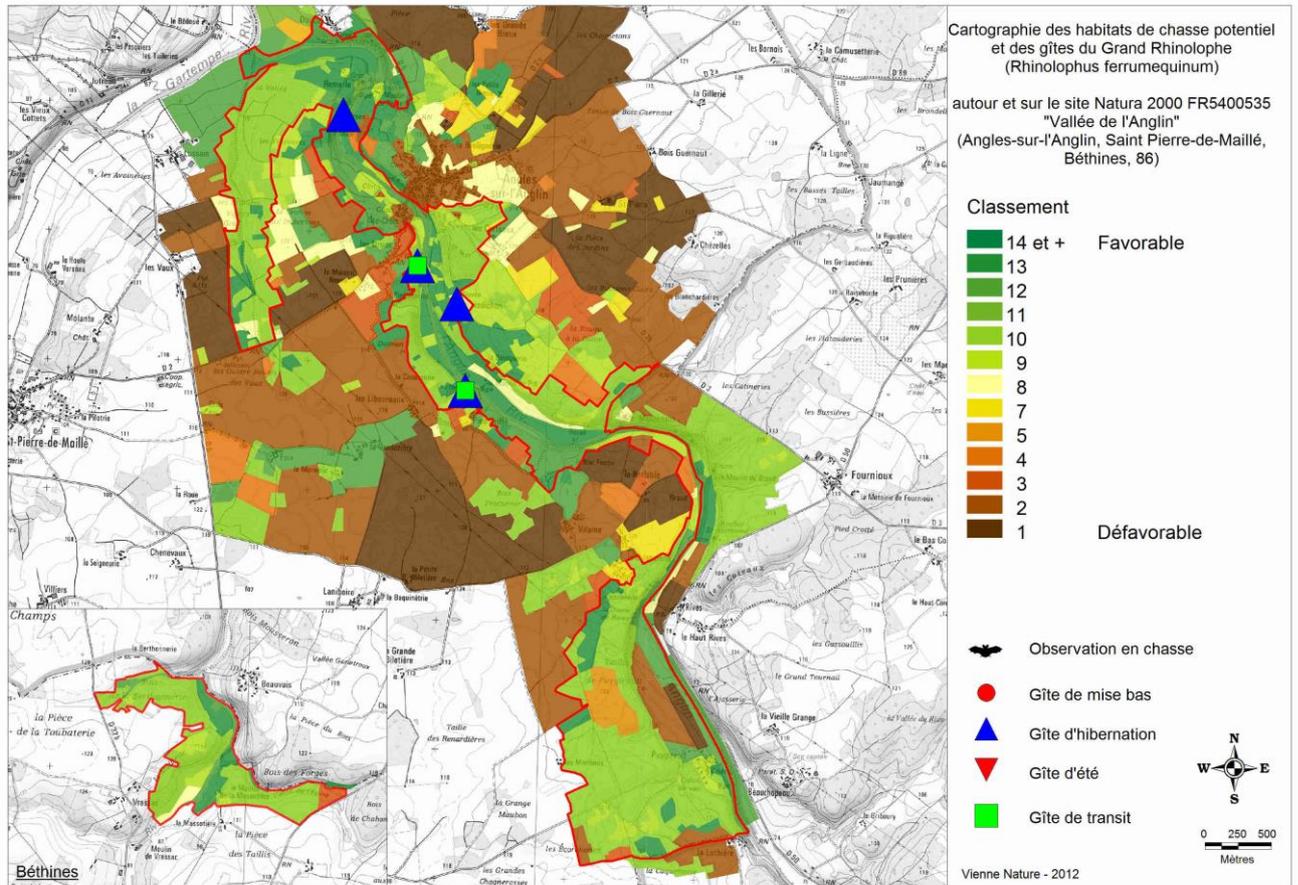
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage altérant les territoires de chasse
- ◆ Utilisation de phytosanitaires
- ◆ Utilisation de l'ivermectine comme vermifuge (bovins)

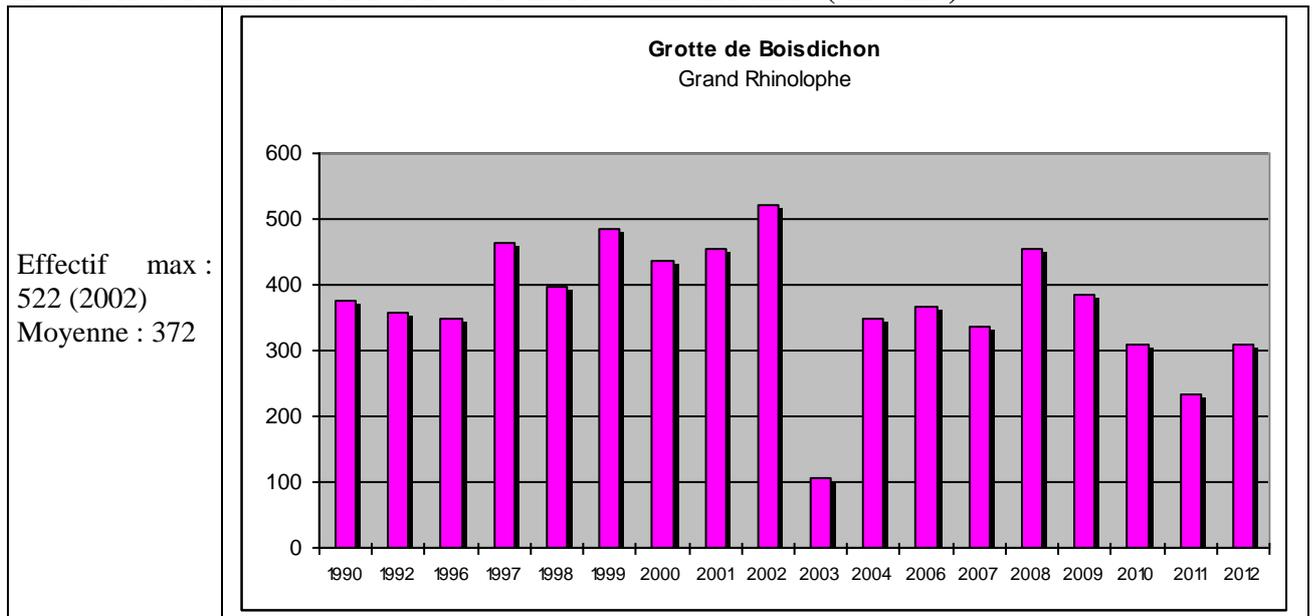
OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque de petites parcelles alternant bois et prairies avec corridors boisés.
- ⇒ Limitation de l'utilisation de phytosanitaires
- ⇒ Proscrire (ou substitution) l'utilisation de l'ivermectine (vermifuge), qui contamine les insectes coprophages consommés par les chiroptères

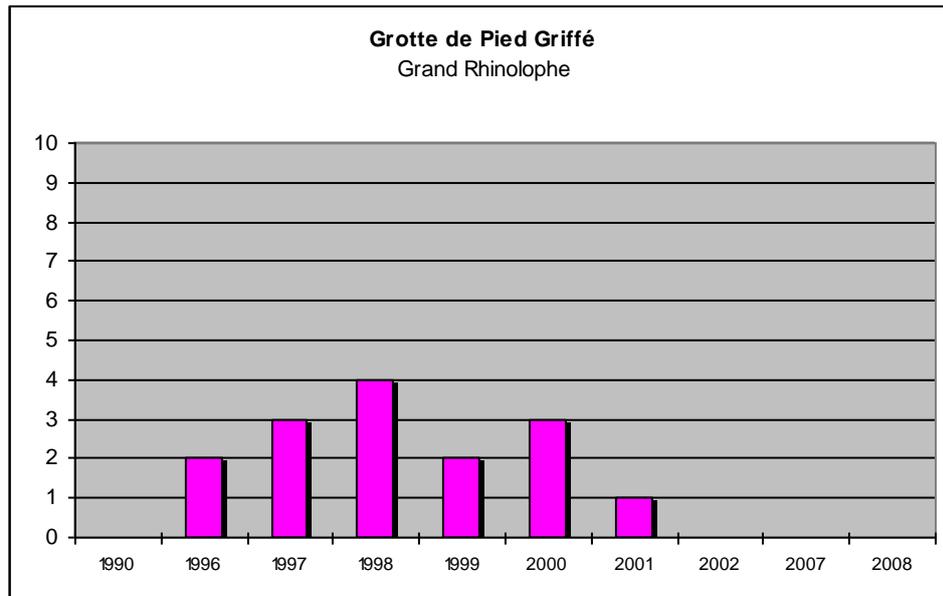
LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



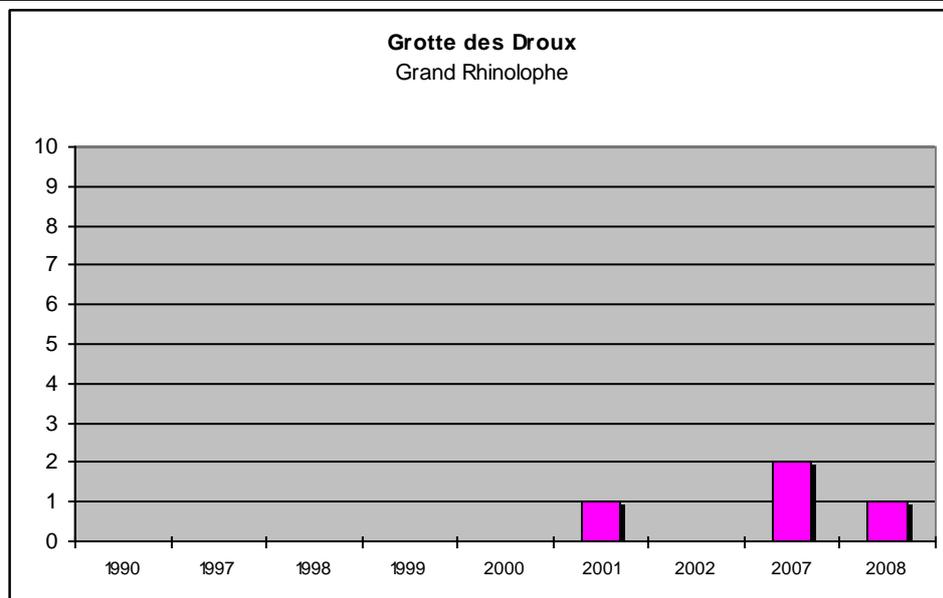
EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)



Effectif max : 4
Moyenne : 3



Effectif max : 2
Moyenne : 1



Code Natura 2000

1305

MAMMIFERES
CHIROPTERES

Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*

HABITAT

Le Rhinolophe euryale est une chauve-souris de taille moyenne qui fréquente quasi exclusivement les cavités naturelles (grottes). En hiver, il gagne des zones profondes et en été occupe les parties plus chaudes des cavités en compagnie d'autres espèces de chauves-souris. Les Rhinolophes euryales semblent changer fréquemment de gîtes de reproduction d'une année sur l'autre.

Les territoires de chasse de cette espèce sont composés de formations arborées de feuillus et notamment les boisements bordés de prairies et pelouses, les pré-bois ou les haies. Des études récentes ont montré qu'elle chasse principalement dans les dix premiers kilomètres autour de son gîte. Elle utilise des éléments linéaires du paysage pour se déplacer.

En période hivernale, cette espèce n'est pas connue dans les cavités naturelles suivies.

En période estivale, ce rhinolophe utilise la grotte de Boisdichon comme gîte de mise bas. Cette colonie maternelle (jeunes + femelles) a été estimée à plus de 300 individus lors d'un comptage à l'émergence. L'espèce fréquente d'autres sites comme les grottes des Pieds Griffés et des Droux en période automnale ou comme gîtes secondaires. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2007, l'espèce a été contactée en chasse le long de lisières boisées sur 5 points. La population de cette espèce dite du « Haut-Poitou » constitue un des 5 grands noyaux de la population française.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

ÉTHOLOGIE

Le Rhinolophe euryale est actif d'avril à septembre-octobre puis entre en hibernation.

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit surtout de Lépidoptères nocturnes, de Diptères et parfois de Coléoptères.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne. Les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les parties plus chaudes des cavités et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : qq km (déplacement maximal connu : 134 km)
distance gîte d'été – terrain de chasse : 10 km pour les adultes

2 km pour les femelles gestantes

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)			Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh

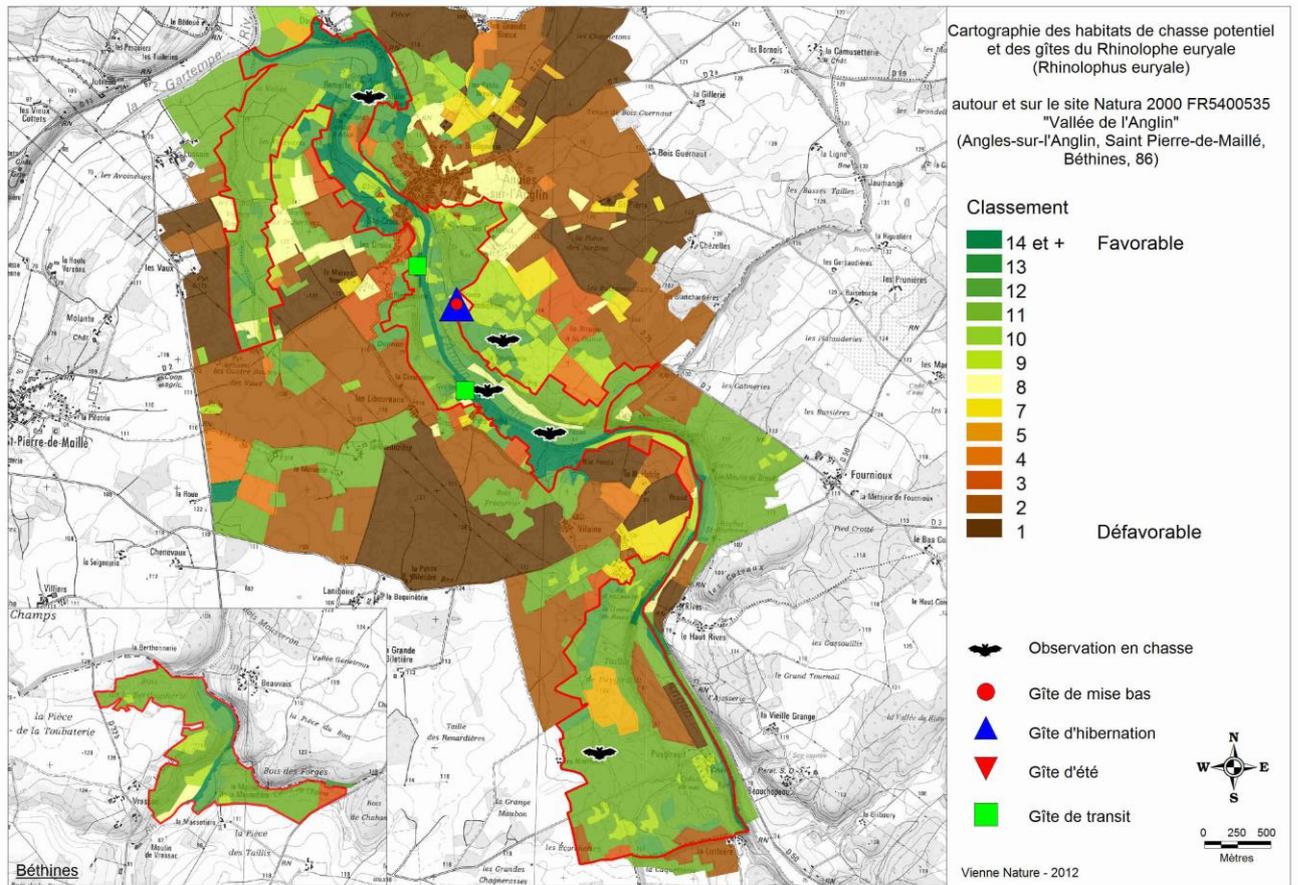
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Fréquentation importante des gîtes souterrains
- ◆ Modification du paysage altérant les territoires de chasse
- ◆ Utilisation de phytosanitaires

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'un paysage constitué d'une mosaïque paysagère hétérogène avec une forte connectivité (petites parcelles alternant bois de feuillus et prairies avec corridors boisés).
- ⇒ Limitation de l'utilisation de phytosanitaires

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1308

MAMMIFERES
CHIROPTERES

Barbastelle

Barbastella barbastellus

HABITAT

Que ce soit en période estivale ou hivernale, cette chauve-souris, aisément reconnaissable à son faciès, utilise des gîtes très variés. En période hivernale, on la trouve aussi bien en milieu souterrain (grottes, tunnels désaffectés) qu'en milieu forestier (arbres creux). L'été, l'espèce peut utiliser des bâtiments agricoles mais aussi des maisons comme gîtes (linteaux de portes).

En période d'activité, la Barbastelle utilise préférentiellement comme terrain de chasse les forêts mixtes âgées ayant une strate buissonnante. Elle y chasse le long des lisières ou au niveau de la canopée. La présence de zones humides dans ces milieux boisés est favorable à l'espèce. Cette chauve-souris se nourrit principalement de petits lépidoptères (papillons) dont les chenilles se développent sur la litière des feuilles de chêne. Elle chasse dans un rayon de 5 km autour de son gîte.

Aucun gîte de Barbastelle n'a été observé lors des visites en 2007 et 2008. Cette espèce a cependant déjà été observée en période hivernale au niveau de la grotte des Droux. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2007, l'espèce a été contactée en chasse le long d'une allée forestière.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

La Barbastelle, active d'avril à septembre-octobre, change de gîte au moindre dérangement en période estivale. Cette espèce est peu frileuse et est souvent installée à l'entrée des cavités souterraines en période hivernale.

Régime alimentaire : Insectivore, elle se nourrit principalement de petits Lépidoptères nocturnes d'envergure inférieure à 30 mm.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en petites colonies de parturition (5 à 20 femelles) et donnent naissance à un petit vers la mi-juin.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : ? km
distance gîte d'été – terrain de chasse : 5 km

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)		Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

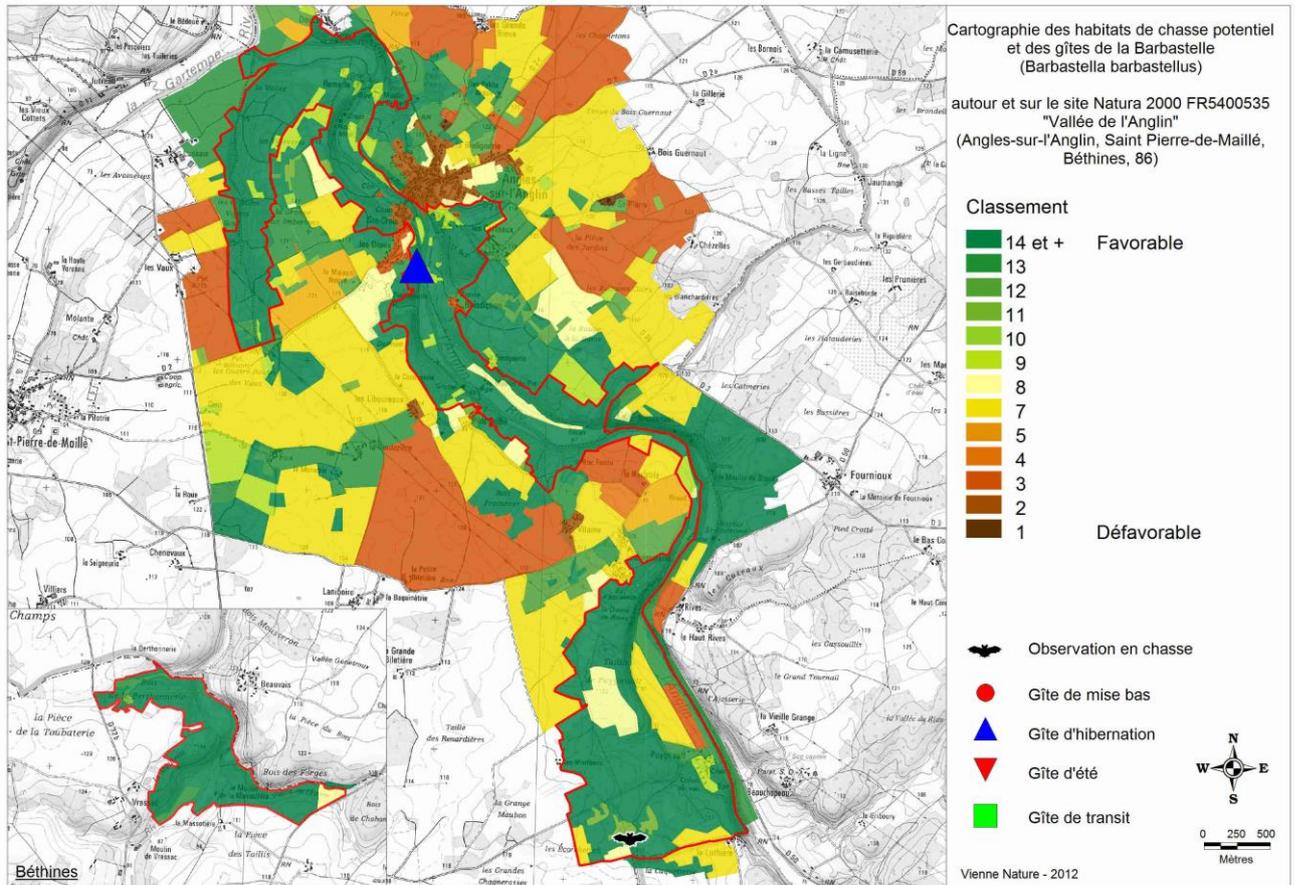
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Destruction de milieux forestiers favorables substitués par la plantation d'essences exotiques
- ◆ Utilisation de phytosanitaires

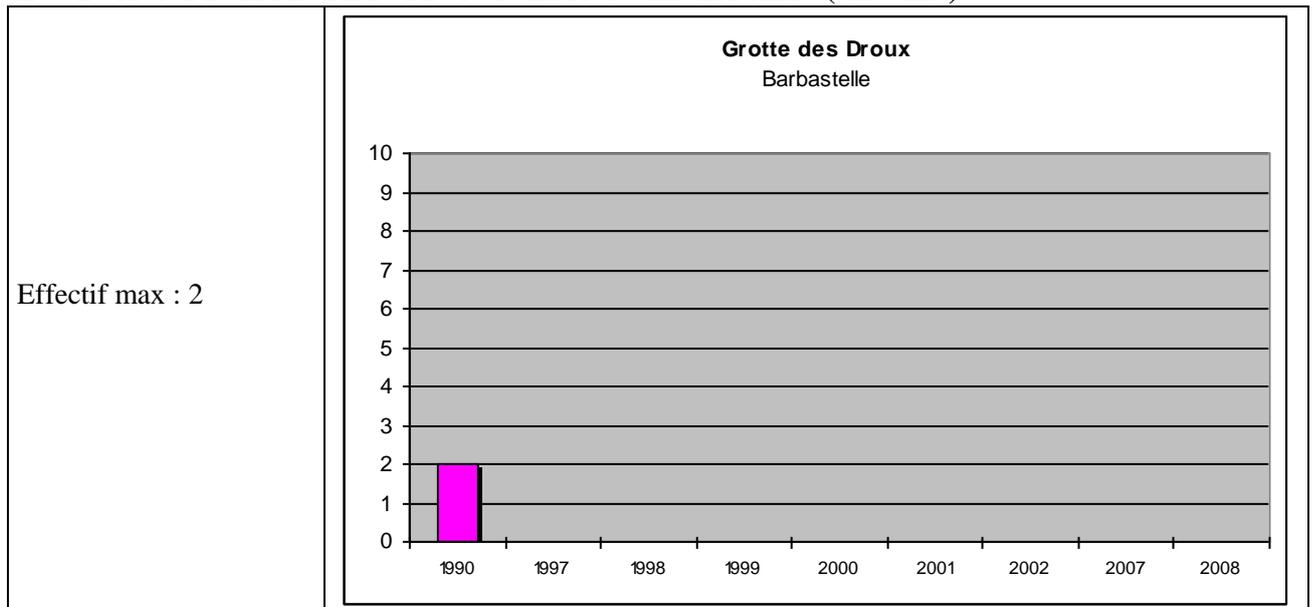
OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Favoriser une gestion forestière en futaie irrégulière ou en taillis sous futaies d'essences autochtones avec une végétation buissonnante
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaires
- ⇒ Maintien et entretien mécanique des corridors boisés (haies et alignements d'arbres)

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)



Code Natura 2000

1310

MAMMIFERES
CHIROPTERES

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

HABITAT

Le Minioptère de Schreibers est une chauve-souris de taille moyenne strictement cavernicole et préférant les cavités de grandes tailles. Cette espèce très sociable peut se regrouper en essaim de plusieurs milliers d'individus. Le minioptère peut utiliser plusieurs cavités au cours de son cycle annuel (gîtes d'été, transit d'hiver) distantes de plusieurs dizaines de kilomètres.

En période d'activité, le minioptère chasse dans un rayon de 15 à 20 km autour de son gîte. Il fréquente de nombreux types de milieux comme zone d'alimentation : milieux forestiers, milieux ouverts, zones urbanisées (villes ou villages éclairées), lisières arborées. Ces milieux se caractérisent par une ressource alimentaire abondante dans des zones à faible encombrement.

Cette espèce rare dans la Vienne a été observée à 2 reprises en hiver dans la grotte de Boisdichon. Actuellement, l'accès à cette cavité est impossible pour l'espèce, puisque contrairement aux autres espèces elle ne franchit pas, de chauves-souris les grilles munies de barreaux. L'installation d'un périmètre grillagé au niveau du puits de cette grotte permettra peut-être de nouvelles apparitions de l'espèce au niveau de ce gîte favorable.

Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2007, l'espèce n'a pas été contactée.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Espèce vulnérable

ÉTHOLOGIE

Le Minioptère, actif dès la fin de l'hiver (février-mars), regagne ses gîtes d'estivage et de mise bas qu'il partage très souvent avec d'autres espèces de chauves-souris (Rhinolophe euryale, Murin à oreilles échancrées).

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit principalement de petits Lépidoptères nocturnes.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne, la fécondation a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition (50 à 10000 femelles) et donnent naissance à un petit dans les quinze premiers jours de juin.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : 150 km (déplacement maximal connu : 350 km)

distance gîte d'été – terrain de chasse : 15 à 20 km en moyenne (parfois plus de 40 km)

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Rh	Transit printanier			Gestation et estivage				Transit automnal et accouplement		Repos hivernal (Rh)	

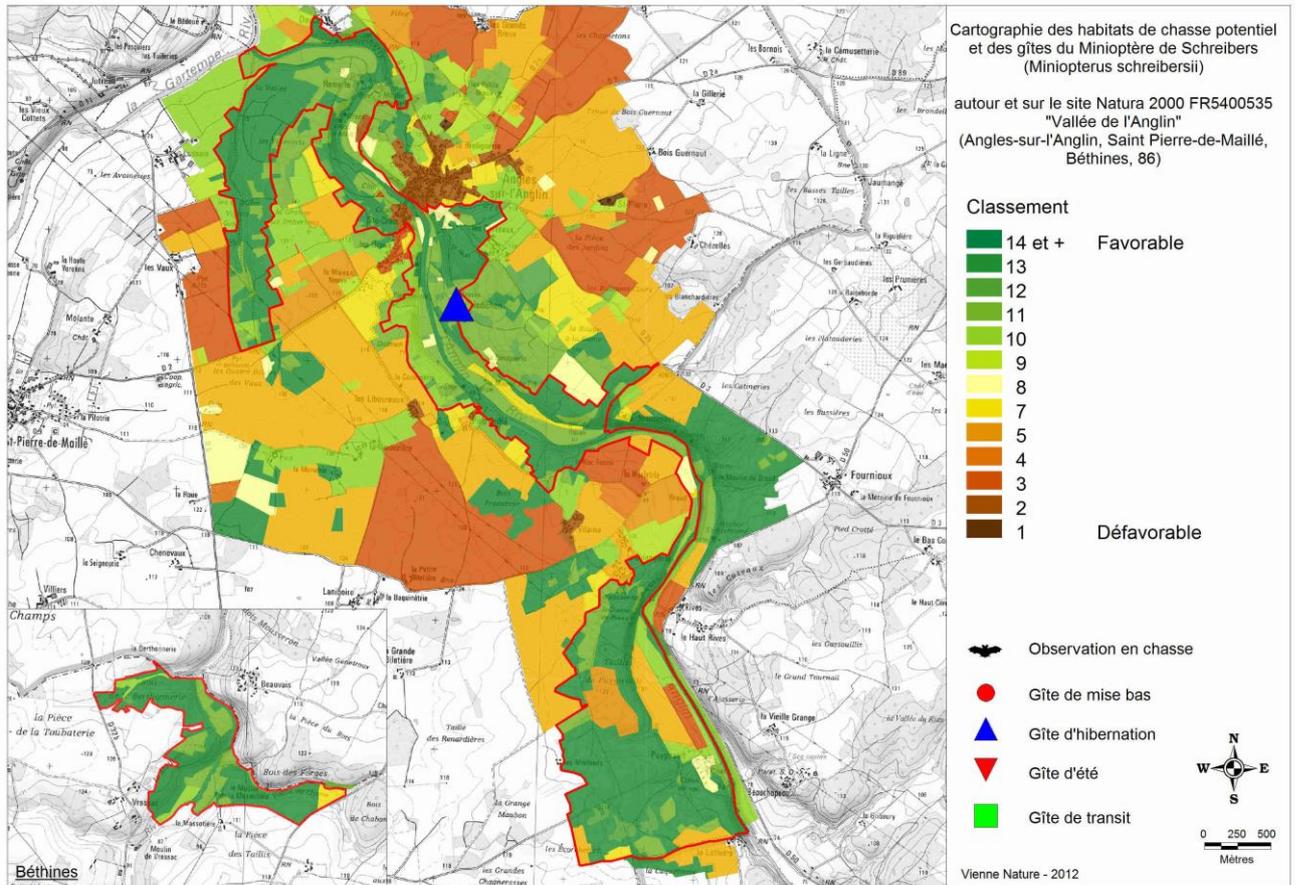
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Fréquentation importante des gîtes souterrains
- ◆ Utilisation de phytosanitaires

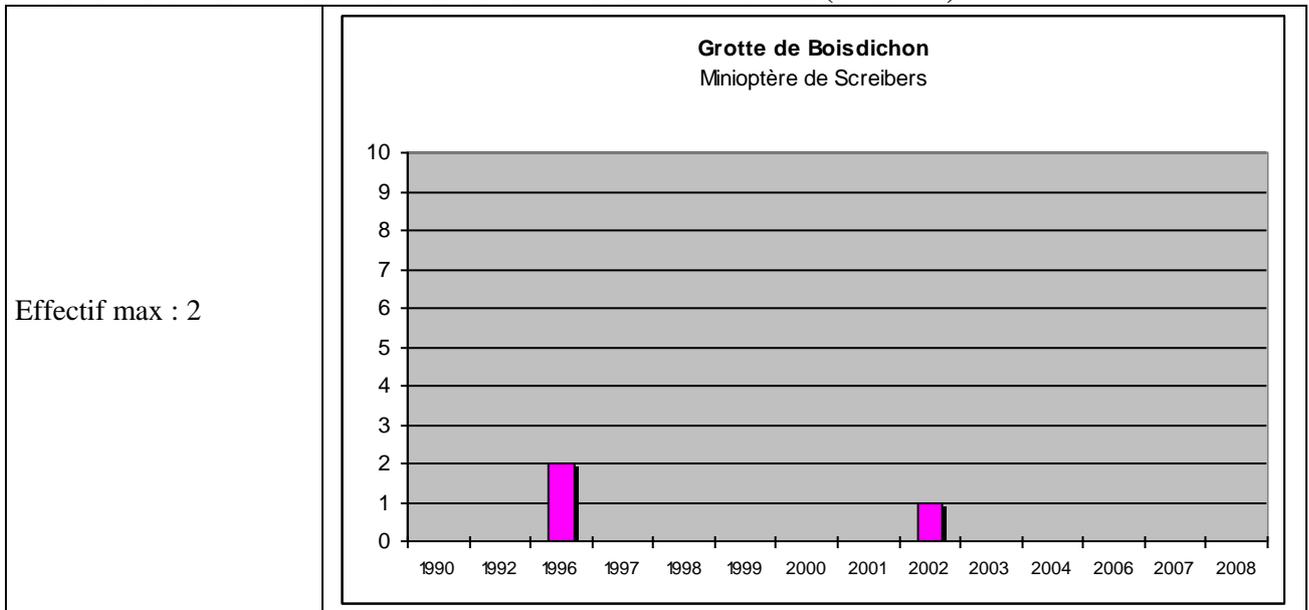
OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaires
- ⇒ Maintien et entretien mécanique des corridors boisés (haies et alignements d'arbres) à proximité des gîtes

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)



Code Natura 2000

1321

Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*

MAMMIFERES
CHIROPTERES

HABITAT

Durant la période d'hibernation cette chauve-souris de taille moyenne marque une préférence pour les cavités souterraines (carrières, grottes, caves, tunnels). Les gîtes d'estivage et de mise bas utilisés sont variables, l'espèce pouvant aussi bien fréquenter des bâtiments que des cavités souterraines chaudes.

Les terrains de chasse du Murin à oreilles échanquées sont diversifiés. Il marque une préférence pour les milieux forestiers à dominance de feuillus, entrecoupés de zones humides. L'espèce fréquente aussi des milieux péri-urbains (vergers, jardins). Il chasse dans un rayon de 10 km autour de son gîte. Ayant un vol très agile, cette chauve-souris chasse à l'intérieur des zones boisées en capturant ses proies par glanage (diptères) ou en les poursuivant au vol. Les araignées sont capturées sur leurs toiles.

En période hivernale, cette espèce est présente principalement dans la grotte de Boisdichon où les effectifs sont en augmentation depuis 10 ans. Le dernier comptage a permis d'y recenser 880 individus en 2012. En période estivale, ce murin semble utiliser cette cavité sans que l'on ait pu prouver sa reproduction. Lors des prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrason, l'espèce n'a pas été contactée en chasse le long de l'Anglin.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Constitué pour l'essentiel de Diptères diurnes (*Musca sp.*) et d'Arachnides (Argiopidés), le régime alimentaire de cette chauve-souris est très spécialisé et unique pour les chauves-souris européennes.

Reproduction : les accouplements se déroulent de l'automne au printemps. Les femelles stockent le sperme et déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition de tailles variables (20 à 1 millier) dans des cavités souterraines chaudes ou dans des combles de bâtiments. Elles donnent naissance à un jeune (mi-juin mi-juillet).

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : jusqu'à 40 km
distance gîte d'été – terrain de chasse : jusqu'à 10 km

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc	
Repos hivernal (Rh)				Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh

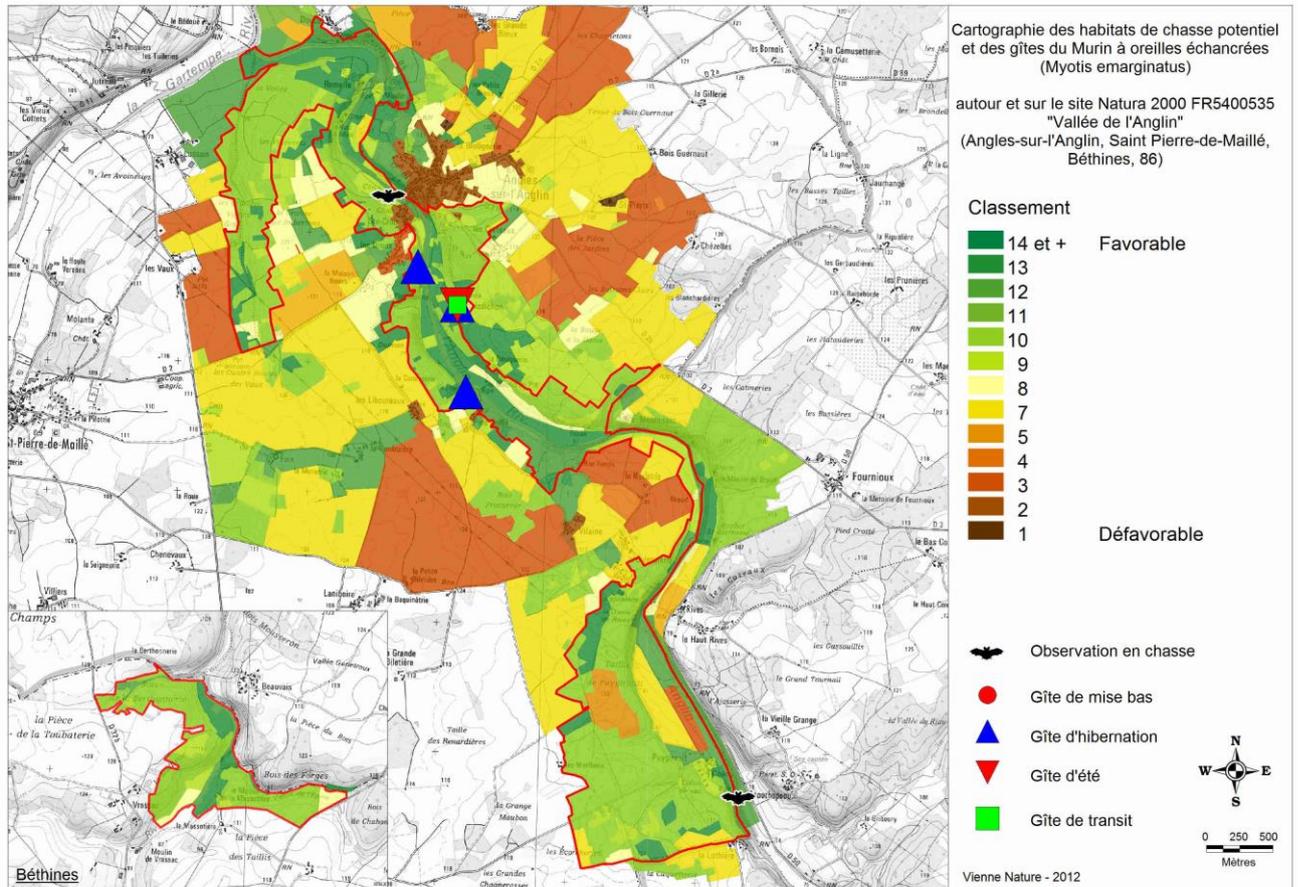
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Disparition des boisements favorables à la chasse
- ◆ Traitements chimiques

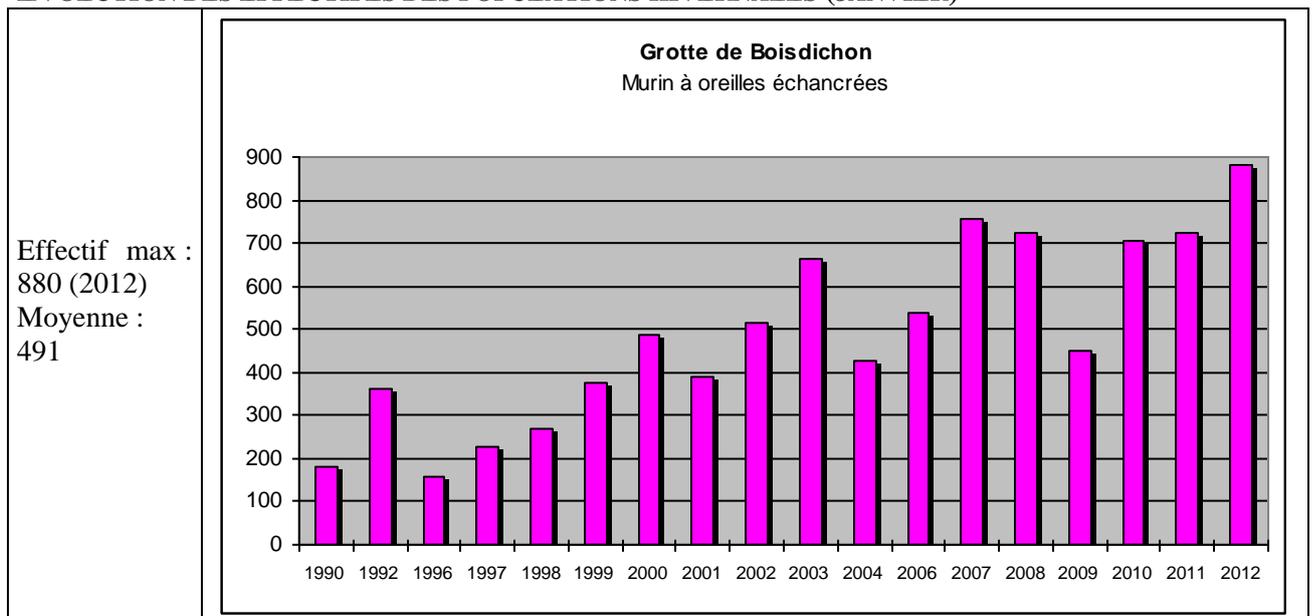
OBJECTIFS DE CONSERVATION

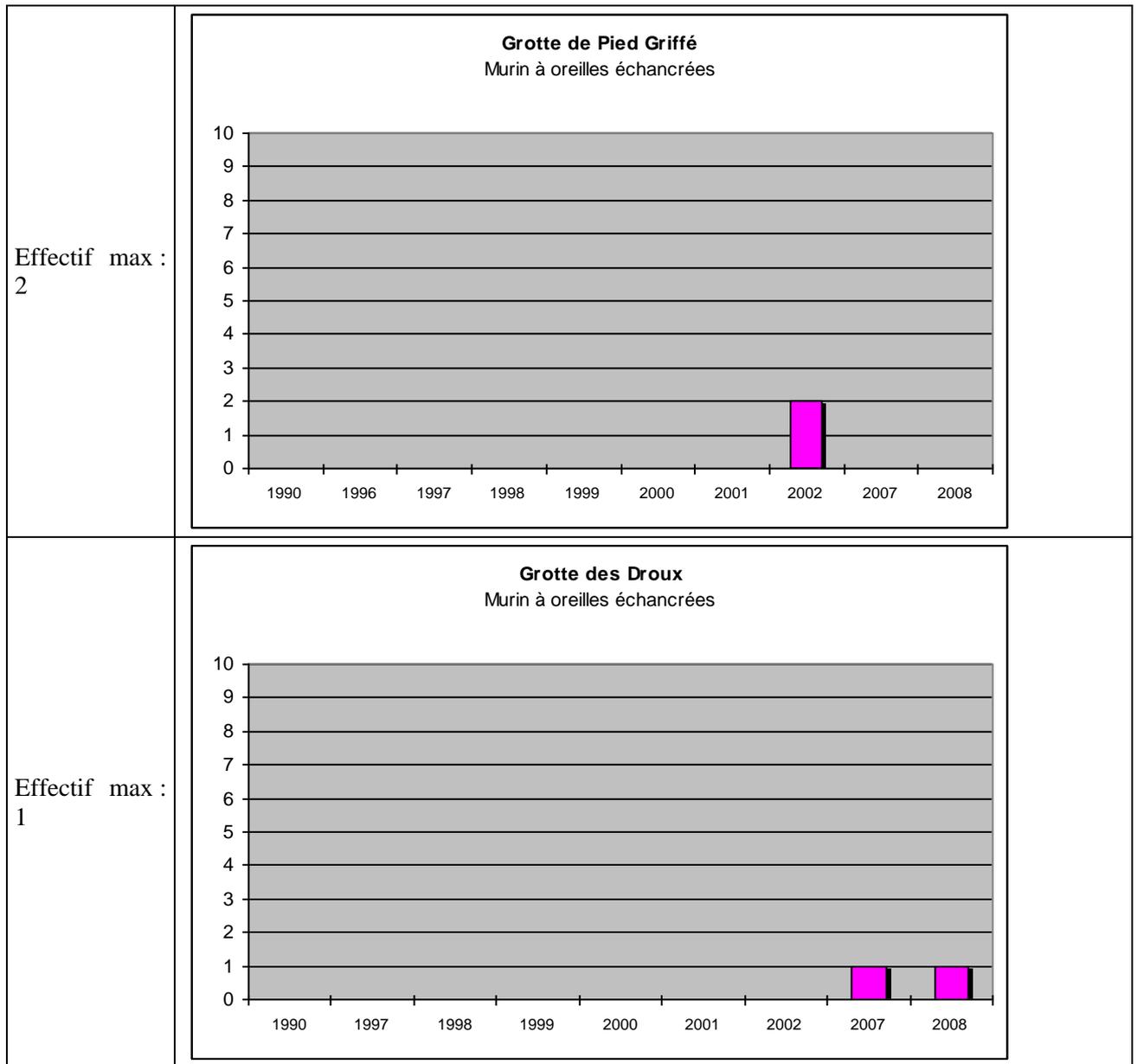
- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien de milieux propices à la chasse (lisière forestière, prairie fauchée, ...)
- ⇒ Maintien des boisements de feuillus (diversité du paysage) et limitation des plantations de résineux
- ⇒ Proscrire les traitements chimiques, qui détruisent les proies

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)





Code Natura 2000

1323

Murin de Bechstein

Myotis bechsteinii

MAMMIFERES
CHIROPTERES

HABITAT

Ce vespertilion de taille moyenne semble hiberner dans des fissures et autres cavités des arbres, mais il a été observé aussi dans de profondes fissures de cavités souterraines. En période estivale, cette chauve-souris affectionne les cavités naturelles des arbres où elle se rassemble en petites colonies très mobiles.

Cette chauve-souris semble fréquenter préférentiellement les forêts de feuillus âgées ayant une strate buissonnante comme territoire de chasse. Elle chasse dans un rayon de 2 km autour de son gîte. Le Murin de Bechstein chasse par glanage et par vol lent au sein de la végétation arborée.

Cette espèce occupe occasionnellement la grotte de Boisdichon en période hivernale où elle a été observée deux fois en dehors des comptages annuels. Lors de prospections nocturnes avec les détecteurs à ultrasons menées en 2007, l'espèce n'a pas été contactée en chasse. Elle a été observée lors de la période de transit automnal dans la grotte des Droux.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Quasi menacée

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : Insectivore, il se nourrit de Lépidoptères nocturnes qu'il repère par écholocation et capture dans de la végétation arborée.

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne. Les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en petites colonies de parturition dans des cavités arboricoles où elles donnent naissance à un jeune (mi-juin mi-juillet).

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : jusqu'à 35 km
distance gîte d'été – terrain de chasse : 200 m à 2 km

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)		Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

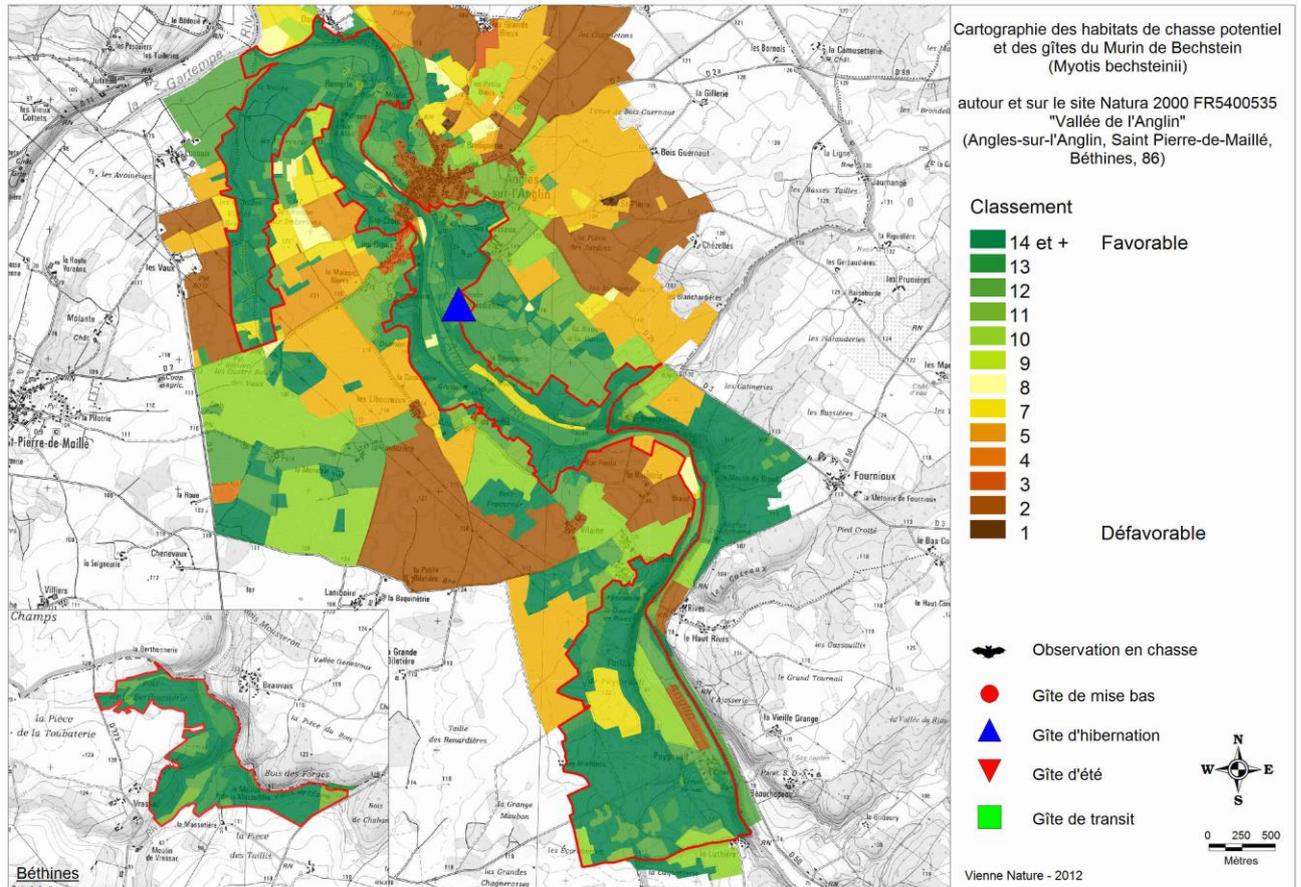
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Disparition des boisements favorables à la chasse
- ◆ Traitement phytosanitaires en forêt

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien d'îlot de vieillissement traité en taillis sous futaie ou en futaie
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaires en zone forestière

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



Code Natura 2000

1324

Grand Murin *Myotis myotis*

MAMMIFERES
CHIROPTERES

HABITAT

Cette grande chauve-souris (> 40 cm d'envergure) hiberne de préférence en milieux souterrains (grottes, carrières, caves). En période estivale, les colonies de parturition (ne regroupant que des femelles) rassemblent fréquemment plusieurs centaines d'individus. Ces colonies maternelles peuvent s'installer dans des caves, des grottes, mais aussi dans les combles de bâtiments (églises, greniers).

Sur les territoires de chasse, le Grand Murin capture les proies au sol ce qui nécessite que celui-ci soit très accessible : parcelle dégagée en forêt, prairies fauchées, pelouses. Il chasse dans un rayon de 15 à 25 km autour de son gîte.

Cette espèce a été observée en hiver dans 3 cavités du site. C'est la grotte de Boisdichon qui abrite le plus d'individus avec une moyenne de 322 individus tous les ans. Dans cette cavité, les effectifs ont augmenté entre 1990 et 2003. Depuis 2007, on assiste à une diminution des effectifs. La grotte des Droux abrite une quinzaine d'individus tous les ans en période hivernale.

Actuellement, aucun gîte de reproduction n'est connu sur le site.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Régime alimentaire : il se nourrit d'invertébrés qu'il capture au sol. Il capture ses proies par glanage et par audition passive (rarement écholocation).

Reproduction : les accouplements se déroulent généralement à l'automne. Les femelles stockent alors le sperme et ne déclenchent leur ovulation qu'au printemps. Les femelles se rassemblent en colonies de parturition dans les vastes combles des bâtiments et donnent naissance à un petit mi-juin mi-juillet.

Déplacement : distance gîte d'été – site d'hibernation : peut atteindre 200 km
distance gîte d'été – terrain de chasse : 15 à 25 km

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
Repos hivernal (Rh)		Transit printanier			Gestation et estivage			Transit automnal		Rh	

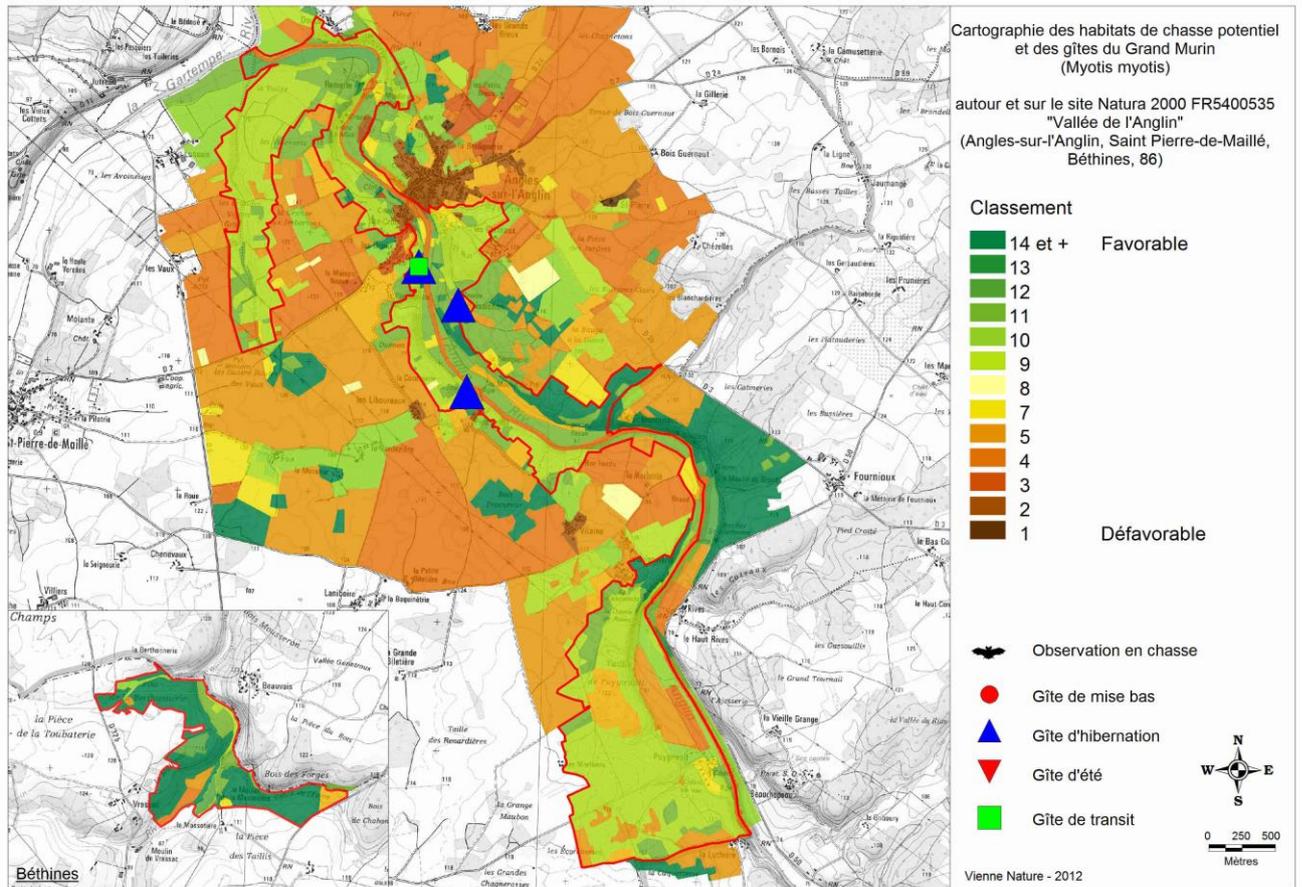
RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des gîtes de reproduction
- ◆ Destruction des gîtes d'hibernation
- ◆ Modification du paysage altérant les territoires de chasse
- ◆ Utilisation de phytosanitaires en forêt

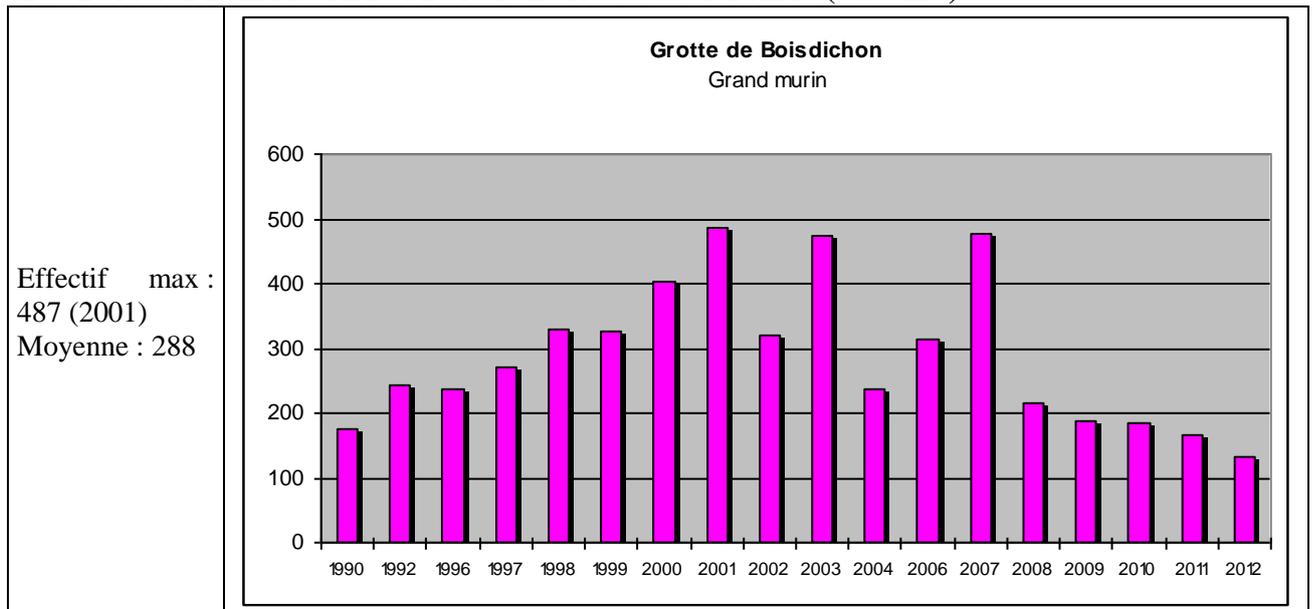
OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des gîtes de mise bas et d'hibernation
- ⇒ Maintien de milieux propices à la chasse (lisière forestière, prairie fauchée, ...)
- ⇒ Proscrire l'utilisation de phytosanitaires

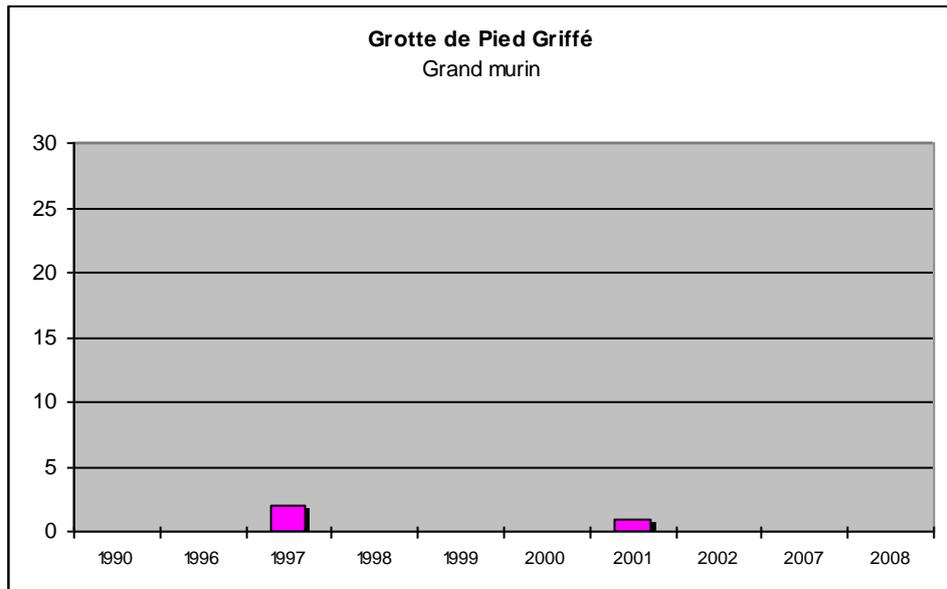
LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE



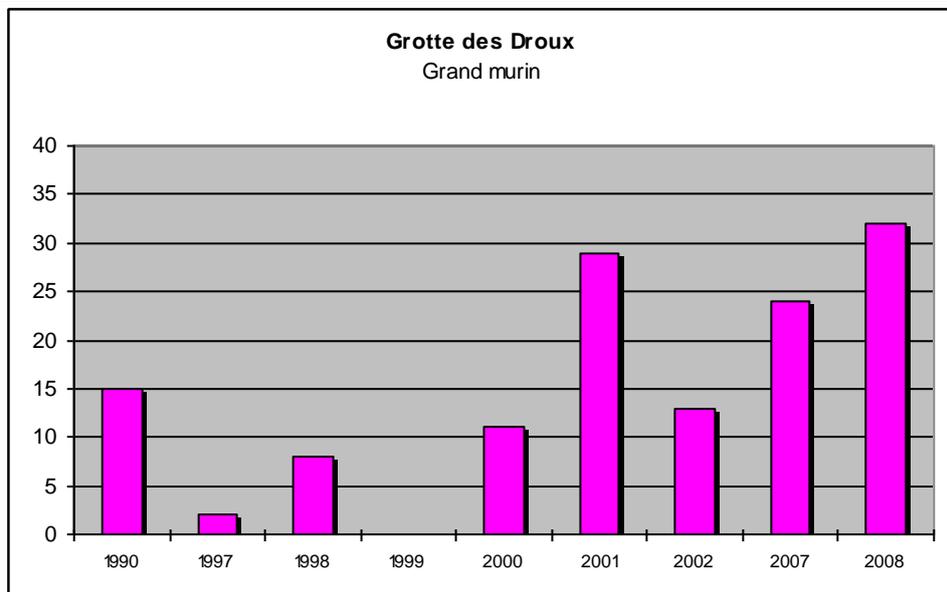
EVOLUTION DES EFFECTIFS DES POPULATIONS HIVERNALES (JANVIER)



Effectif max : 2



Effectif max :
32 (2008)
Moyenne : 15



Code Natura 2000

1337

Castor d'Europe *Castor fiber*

MAMMIFERES
RONGEURS

HABITAT

La Castor d'Europe est le plus gros rongeur d'Europe. Sa taille est de plus d'un mètre (corps et queue), son poids moyen est de 25 à 30 kg. Strictement inféodé aux milieux aquatiques dont il s'éloigne rarement de plus de 40 m des rives, le Castor affectionne les rivières et leurs affluents riches en ressources alimentaires.

Etant une espèce sociable, les Castors vivent en groupe familiaux constitués par les parents, les jeunes de l'année et ceux de l'année précédente. Le Castor n'est pas facilement observable mais laisse de nombreux indices de présence facilement identifiables (arbres ou branches coupés et écorcés, terrier-hutte, réfectoire) sur son territoire constitué de 1 à 3 km de rive.

Suite à la destruction de l'espèce par l'homme du 17^{ème} à la fin du 19^{ème} siècle, le Castor a bénéficié de programmes de réintroduction dans les années 1970 sur la Loire. C'est à partir de ce noyau que ce rongeur a colonisé le bassin de la Vienne.

Il a fait ses premières apparitions sur l'Anglin en 2002. Aucun gîte (terrier hutte) n'a été découvert sur le site, pourtant des indices de présence sont régulièrement observés (coupes), prouvant que l'animal fréquente cette partie de la rivière. En 2010, le Castor a été noté pour la première fois sur le Salleron sur un secteur plus amont de la zone concerné par ce site Natura 2000.

STATUT

- Protection Nationale
- Annexes II et IV de la Dir. Habitat
- Livre rouge des espèces menacées :
 - Préoccupation mineure

ÉTHOLOGIE

Le Castor est actif toute l'année et n'effectue pas de migration.

Régime alimentaire : uniquement végétarien, il consomme de nombreuses espèces de plantes aquatiques, mais aussi des arbres au bois tendre (surtout salicacées) dont il mange écorce, feuilles et jeunes pousses. Les besoins d'un adulte sont de 2 kg de matières végétales par jour ou 700 g d'écorce.

Reproduction : espèce monogame, la femelle donne naissance entre 2 et 4 petits par an qui restent avec leur parents jusqu'à l'âge de 2 ans.

Déplacement : Une famille occupe un territoire de 1 à 3 km de rive.

CYCLE BIOLOGIQUE SIMPLIFIÉ

Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aoû	Sept	Oct	Nov	Déc
	Accouplements										

RISQUES ET MENACES

- ◆ Destruction des habitats rivulaires
- ◆ Empoisonnement suite à la lutte chimique contre le ragondin et le rat musqué
- ◆ Cloisonnement des populations (obstacles infranchissables)
- ◆ Pollution de l'eau
- ◆ Piégeage accidentel
- ◆

OBJECTIFS DE CONSERVATION

- ⇒ Conservation des habitats rivulaires
- ⇒ Conservation et développement des salicacées (ressources alimentaires)
- ⇒ Maintien de la qualité et de la quantité des eaux
- ⇒ Maintien de zones tranquilles
- ⇒ Proscrire la lutte chimique et privilégier le piège cage

LOCALISATION DES OBSERVATIONS ET HABITAT DE L'ESPECE

